



CONSEIL GENERAL DU NORD

COMMUNE DE FELLERIES

MAIRIE DE FELLERIES



ETUDE CADRE DE VIE

David BINON
Architecte Paysagiste
44, Residence VAUVBAN A
59600 MAUBEUGE
Tel : 27.62.02.62
Fax : 27.62.35.66

Dominique JUMEZ
Architecte DESL
10, chemin du TERNIAUX
59440 DOURLERS
Tél : 27.57.83.00
Fax : 27.57.80.00



S O M M A I R E

INTRODUCTION	P 1	ANALYSE PAYSAGERE DE LA COMMUNE :	
SITUATION	P 3	IMAGE ACTUELLE DU VILLAGE : ATOUS, HANDICAPS	P 28
LES ACCES	P 4	Perception du village depuis Beugnies	P 29
FELLERIES AU COEUR DE L'AVESNOIS :		Perception du village le hameau de l'Epine	P 31
DONNEES GENERALES SUR LE TERRITOIRE	P 5	Perception du village depuis Semerles	P 32
La géologie	P 6	Perception du village depuis Ramousles	P 34
Les boisements	P 7	Les espaces clés du village	P 36
L'hydrologie	P 8	La place et ses abords	P 37
Le paysage bocager de l'Avesnois - Thiérache	P 9	L'église et ses abords	P 39
		La rue de la mairie	P 41
PRESENTATION GENERALE DU VILLAGE DE FELLERIES :		Le cimetière et ses abords	P 42
SON HISTOIRE, SON PAYSAGE, SA STRUCTURE	P 10	L'hôpital départemental	P 43
Le village et ses limites administratives	P 11	Les espaces et éléments d'impact visuel	P 44
Configuration du site	P 12	PROPOSITION POUR UN PARTI D'AMENAGEMENT	P 46
Les ambiances paysagères spécifiques au village	P 13	Les principaux enjeux	P 47
Petite histoire du village : l'industrie des Bois Jolis	P 15	Paysage et image : les grandes orientations	P 48
Petite histoire du village : les moulins à eau	P 16	Tableau synoptique des principales interventions	P 49
Le musée des Bois Jolis	P 17	Les principales zones d'intervention	P 50
Le développement du village	P 18	Définition d'un programme	P 51
Urbanisme réglementaire	P 19	Propositions détaillées	
Organisation spatiale	P 20	La place	P 52
Organisation spatiale : les multiples facettes du village	P 21	Les abords de l'église	P 55
Structure et implantation du bâti	P 23	Proposition de création de logements	P 57
Les caractéristiques architecturales de l'habitat	P 24	Valorisation du patrimoine communal	P 59
Le patrimoine : symbole et mémoire de la commune	P 26	Aménagement d'un espace délaissé	P 62
Les équipements et services	P 27	Aménagement des abords du camping	P 65
		Estimation sommaire et proposition de phasage	P 66
		DEVIS ESTIMATIF	P 67
		CONCLUSION	P 70



REFLEXION SUR L'IMAGE D'UN TERRITOIRE

Attachée aux valeurs propres à son site et à son paysage et désireuse de les valoriser, la commune de Fellerles souhaite aujourd'hui définir les conditions de son développement et d'une évolution harmonieuse de son territoire.

En collaboration avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Nord, le Conseil Municipal a décidé d'amorcer un programme d'aménagement.

Pour élaborer cette politique ambitieuse, la commune a sollicité le Fond d'Action pour l'Amélioration du Cadre de Vie financé par le Conseil Général du Nord.

Le présent document a pour objet de réaliser :

- un bilan et un diagnostic général afin de mettre en évidence les points forts mais également les handicaps relatifs à l'organisation spatiale mais surtout à l'image actuelle du village
- La proposition de scénarios d'aménagement sur l'ensemble de la commune et de partis d'aménagement à plus ou moins long terme sur des points clés .

L'étude Cadre de Vie a donc pour principaux objectifs :

- La reconnaissance d'un territoire d'implantation : d'un site et de l'histoire qui a réglé toute l'évolution du village
- La volonté de guider la commune en formulant un véritable outil d'aide à la décision, base de travail et document de référence pour les élus et les techniciens.

Les principaux enjeux sont :

- Marquer une volonté de développement local
- Promouvoir l'image de la commune
- Valoriser l'ensemble du patrimoine et préserver le paysage
- Elaborer des axes stratégiques et du plan global d'aménagement en définissant la cohérence des projets entre eux qui pourront servir de levier à d'autres projets connexes
- Evaluer les projets existants et leur cohérence entre eux.

Fellerles est partie intégrante des communes de l'Avesnois pourtant elle apparaît singulièrement différente dans sa structure et dans sa composition.

Même si les données ont évolué, le village a conservé un lien très fort avec son site et a préservé cette adéquation grâce à une évolution limitée de sa structure urbaine.

Quel est aujourd'hui la pertinence de cette dépendance ? Quels en sont les points forts et les spécificités ? Comment les valoriser ?

Dans ce but, la présente étude pose les bases d'une réflexion de fond sur l'image et l'identité du village au seuil du XXI^e siècle .



E T U D E C A D R E D E V I E

SITUATION DU VILLAGE

SITUATION DE LA COMMUNE DE FELLERIES



SITUATION REGIONALE ET LOCALE

Situation régionale

La commune de Felleries est située au Sud-Est du département du Nord. Elle appartient à l'unité géographique et paysagère de l'Avesnois. Elle se situe à l'interface de plusieurs territoires :

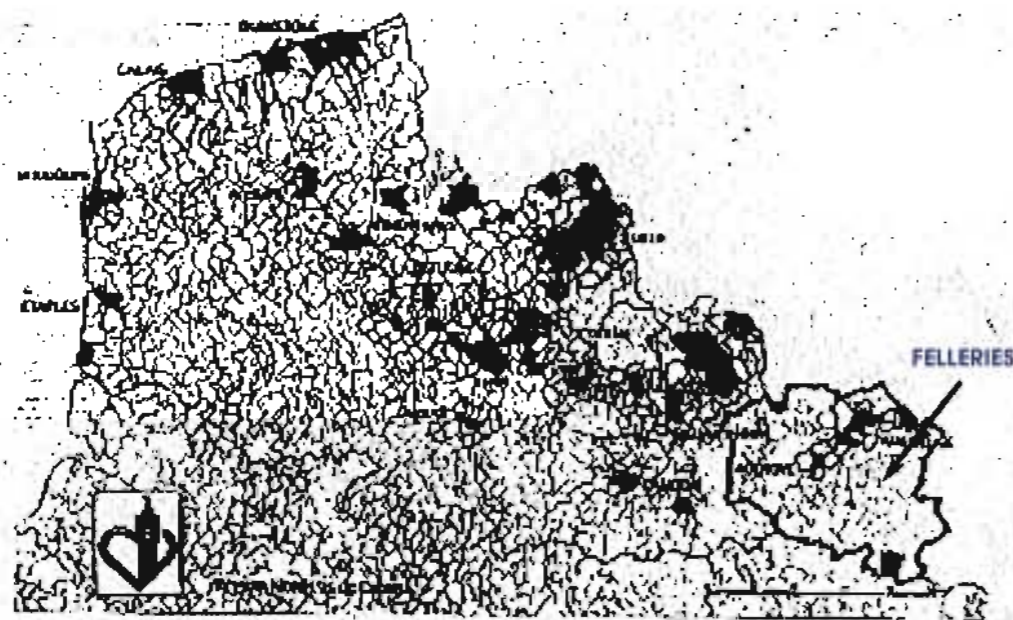
- la Belgique et la région de Chimay
- le département de Champagne-Ardennes
- le département de l'Alsne.

Situation locale

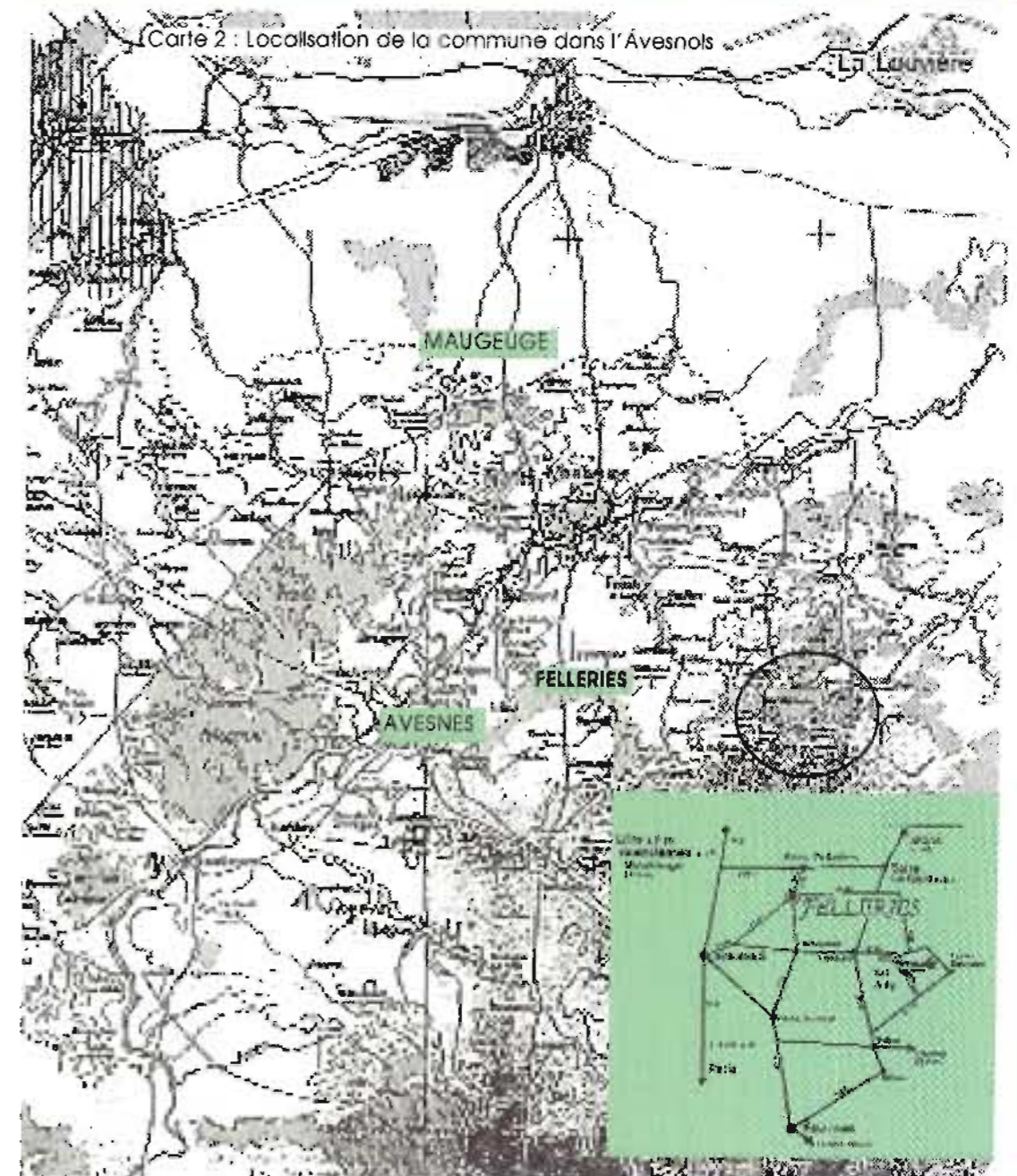
Felleries appartient à l'arrondissement d'Avesnes. Elle est située à mi-distance entre Solre-le-Château et Avesnes. Les communes limitrophes sont :

- au Nord, Sars-Poteries
- au Nord-Est, Solre-le-Château
- au Sud, Sains-du-Nord.

Carte 1 : Localisation de la commune dans la Région Nord-Pas-de-Calais

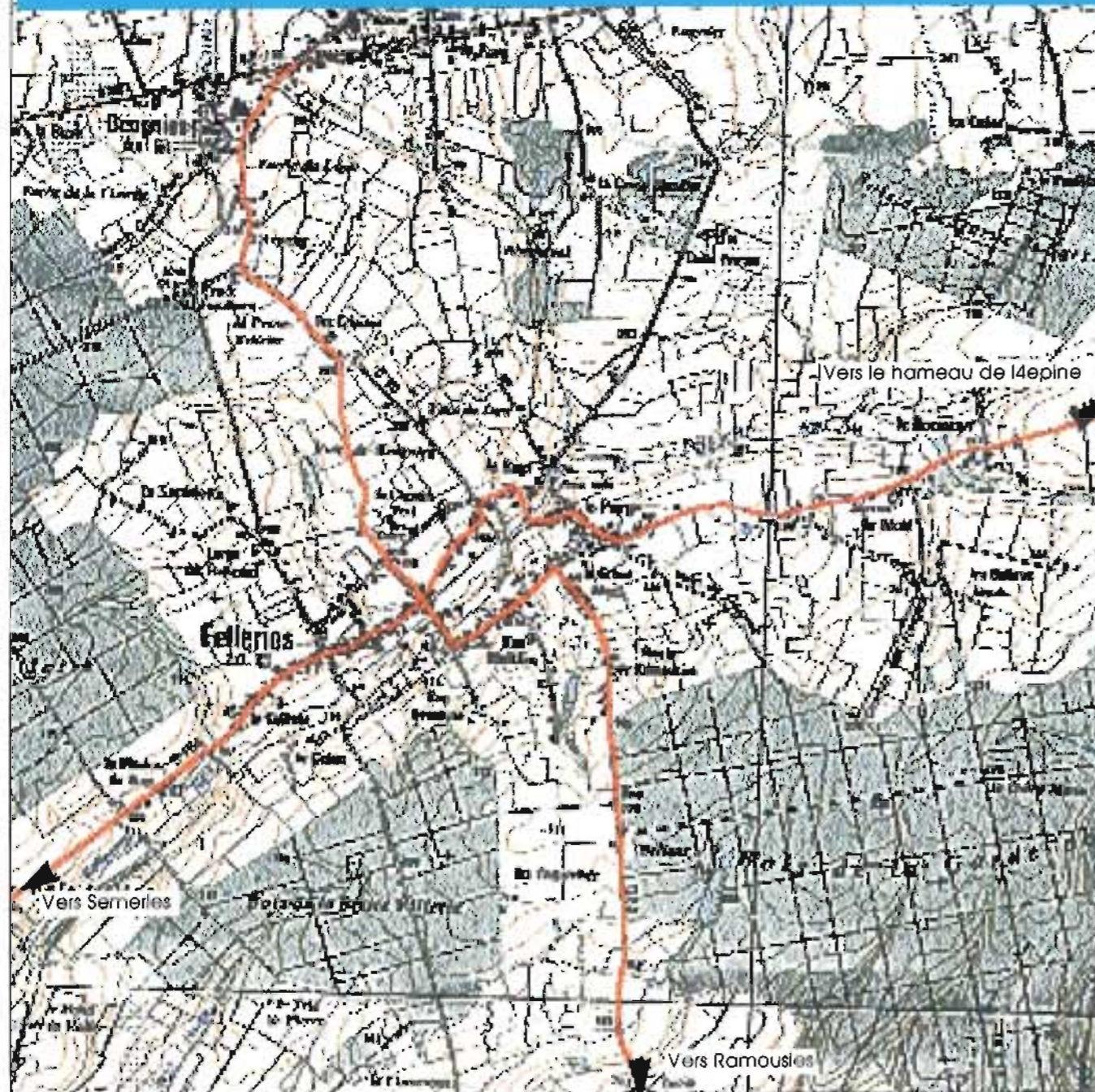


Carte 2 : Localisation de la commune dans l'Avesnois





LES AXES



Felleries se rattache par la D 104 à la N 2, axe Maubeuge/La Capelle. La D 104 constitue une voie de desserte majeure et traverse le territoire de la commune d'Ouest en Est. Cet axe assure la liaison avec Solre-le-Château.

Un axe perpendiculaire, la D 80, permet les communications Nord-Sud vers :

- Sars-Poteries au Nord
- Ramousies au Sud.



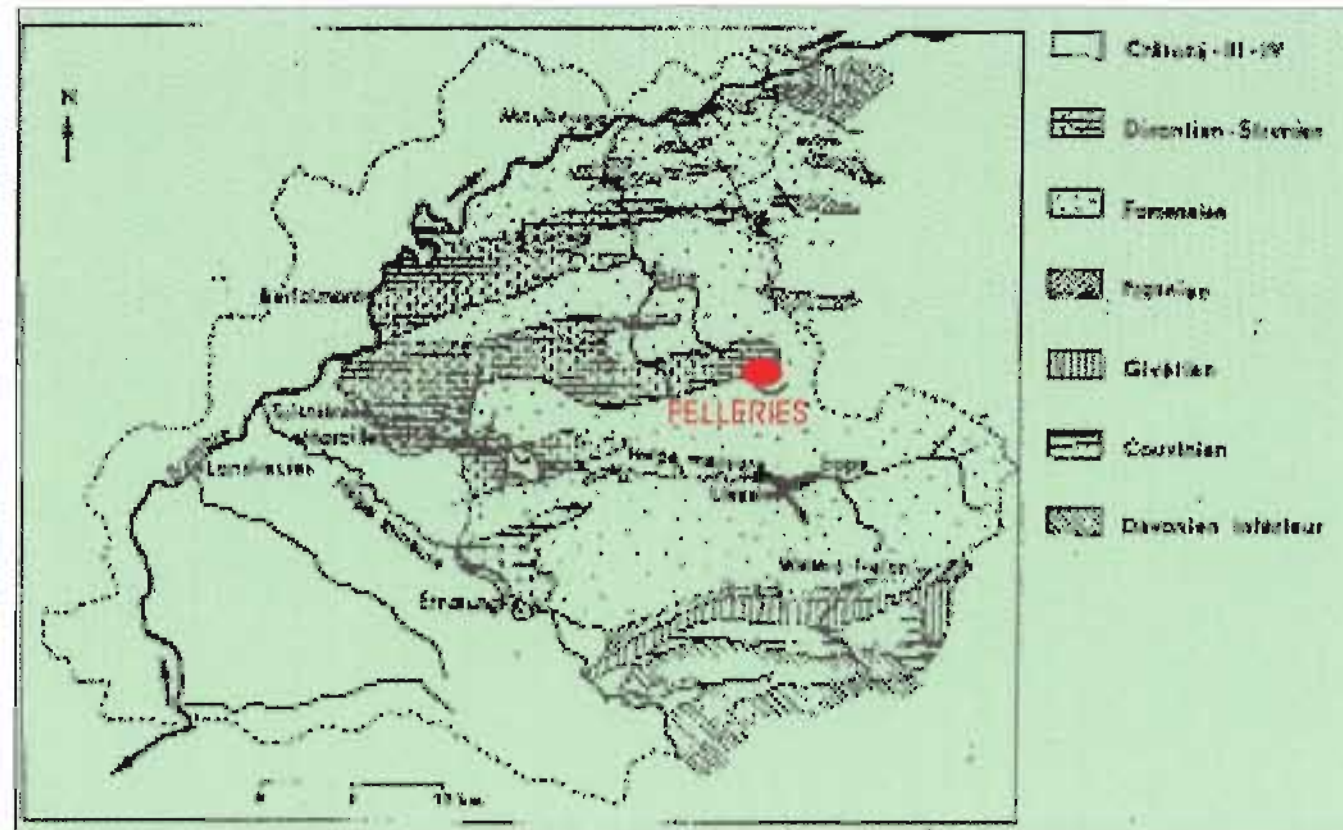
FELLERIES AU COEUR DE L'AVESNOIS:
DONNEES GENERALES SUR LE TERRITOIRE



L A G E O L O G I E

L'arrondissement d'Avesnes présente des aspects variés dans son relief, dans son espace et dans son paysage.
D'un point de vue géologique, il offre la particularité d'être localisé sur des zones structurales qui ont conditionné l'hydrographie et le couvert végétal :

à l'Ouest : le relief est plus nuancé: pentes faibles, vallées plus larges (pénéplaine) la nature du sol, riche, en limon, y est plus fertile. Entre ces deux entités géographiques se développent des paysages plus contrastés.



à l'Est : en bordure du pays belge, d'Anor à Couslore, les premiers contreforts des Ardennes avec de fortes dénivellations, des pentes encalssées et étroites, des cours d'eau rapides, des sols argileux, imperméables, froids, donc peu fertiles, lui confèrent un couvert végétal abondant. De nombreux massifs forestiers caractérisent cette zone. Inséré dans un cadre paysager de qualité, le Val Joly étend ses bras et constitue un point d'accroche majeur de ce territoire.



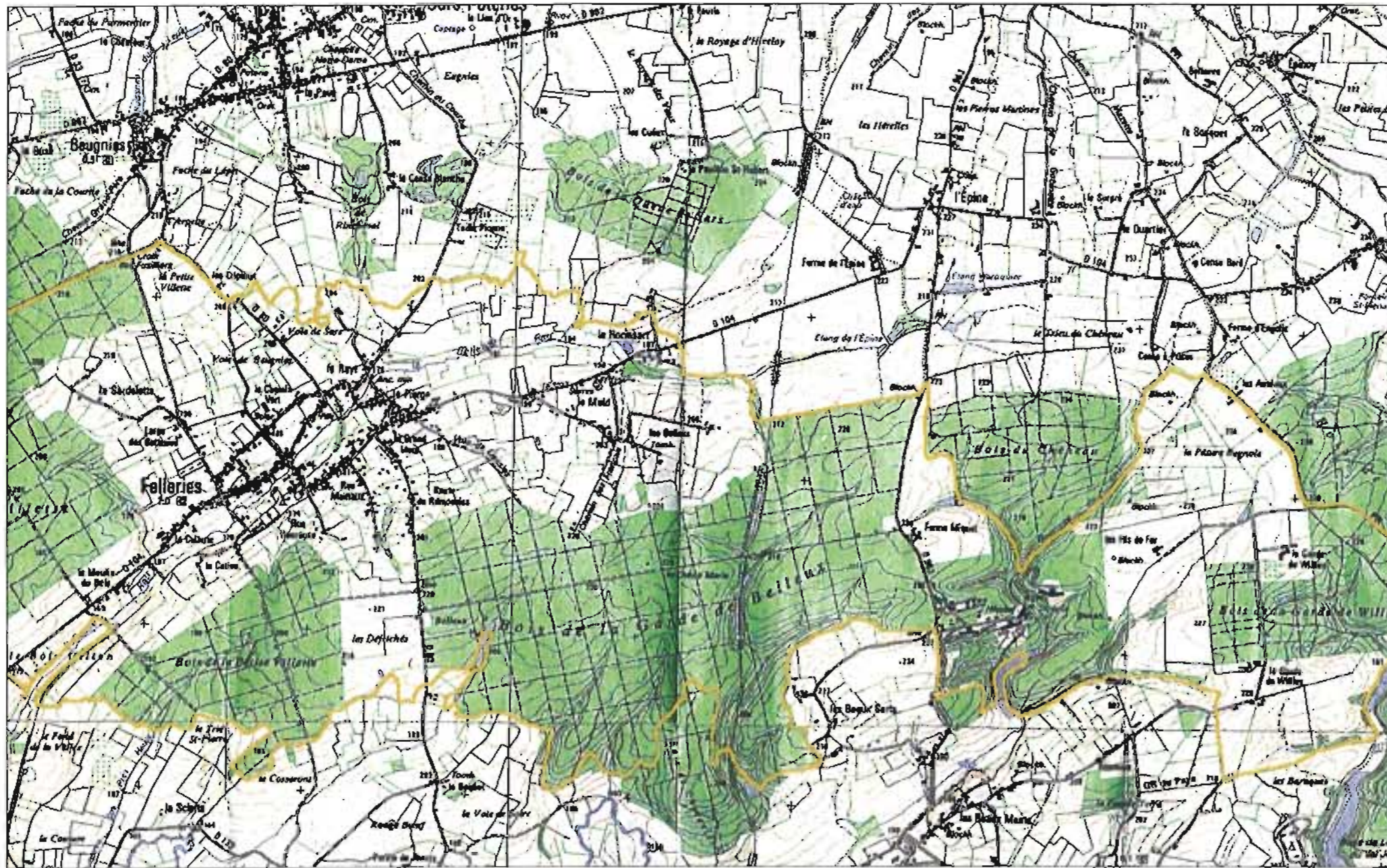
ETUDE CADRE DE VIE

GÉOGRAPHIQUES
CARACTÉRISTIQUES

La commune appartient au groupement de communes rurales de la Thiérache : on a quitté le bassin et les villes industrielles de la Sambre.

Le contexte paysager et environnemental est marqué par de vastes et de nombreuses unités boisées :

LES BOISEMENTS



Sur le territoire de la commune :

à l'Ouest : le bois de la Taquennerie
au Sud : le bois de la petite Vilette
à l'Est : le bois de la garde de Belleux.

Au total, la commune regroupe un patrimoine boisé de 969 ha, véritable ceinture boisée.

* A proximité directe, d'autres bois de dimension variable ceinturent la zone agglomérée :

- sur la commune de Sars-Poteries :

bois de Rincheval

bois de la queue de Sars.

- sur les communes avoisinantes:

bois du Chêneau

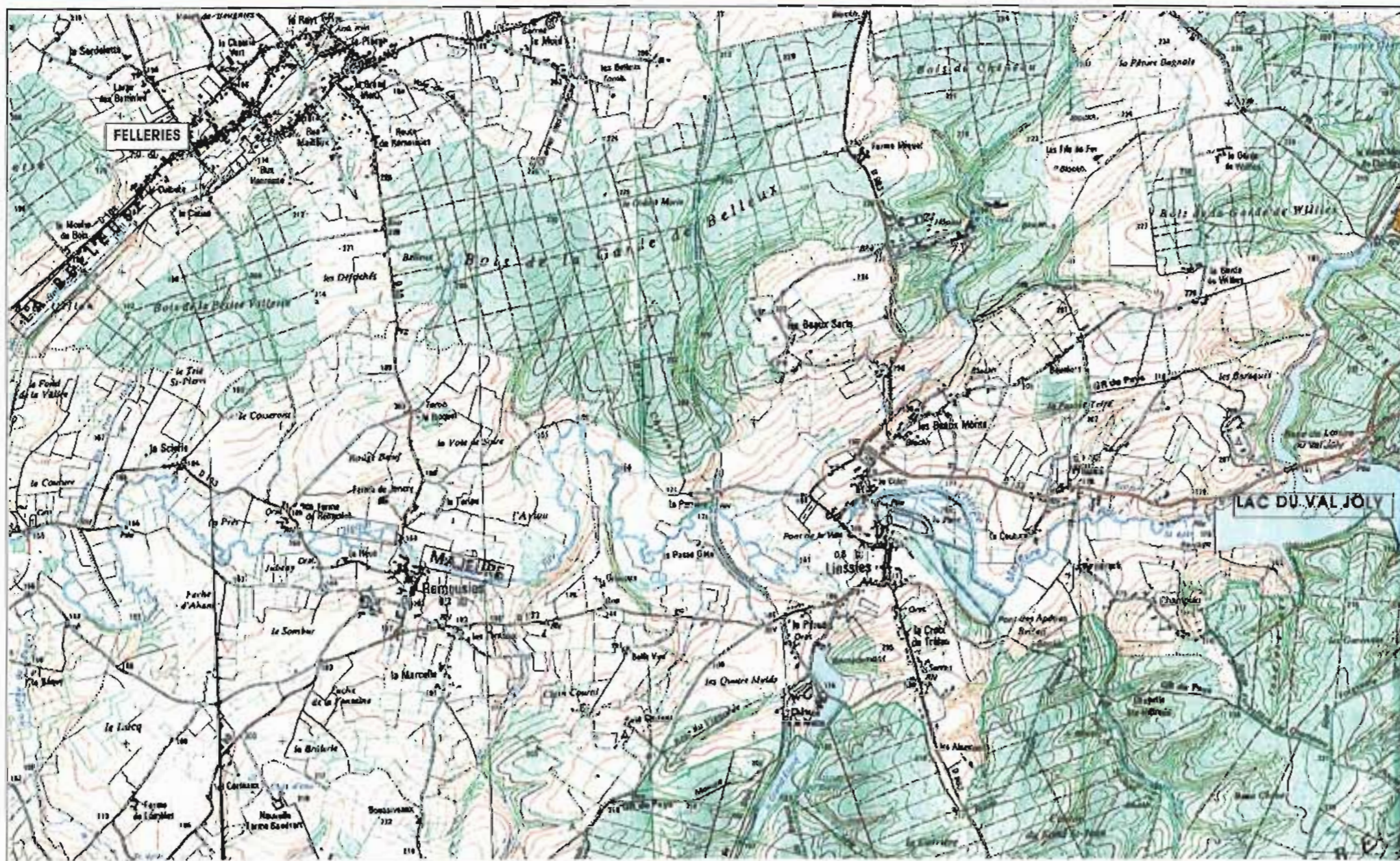
bois de la Garde de Willies

bois de Nostrimont

l'arc de cercle formé par le bois par le bois de la garde, le bois du roi, le bois du comte.



L'HYDROGRAPHIE



, autour du parc du Val Joly et de ses lacs, la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly forme un ensemble continu avec la forêt de Trélon et le bols de la Fagne de Sains.

Ce territoire est également marqué par un réseau hydrographique dense dominé par la rivière Helpe majeure dans laquelle viennent se jeter de nombreux cours d'eau.

D'importants bassins et retenues caractérisent un espace où la beauté des paysages a induit de nombreuses activités à vocation naturelle et espaces liés au tourisme :

- le lac du Val Joly et sa base de loisirs
- de nombreux étangs.

Il s'agit d'un paysage diversifié et riche de multiples facettes constituant un véritable écrin dans lequel s'insère le village de Felleries.



LE PAYSAGE BOCAGER DE L'AVESNOIS - THIERACHE

Felleries appartient à l'entité de l'Avesnois-Thiérache, pays du bocage et de l'élevage. Malgré les évolutions du monde agricole, le bocage s'est assez bien maintenu et confère au village un aspect et un cadre verdoyant.

Le bocage est un paysage fermé, aux vues limitées de toutes parts par les haies et souvent aussi par des vergers hautes-tiges. Les structures apparemment confuses se découvrent merveilleusement d'une éminence d'où le regard domine cette pseudo-forêt.

Les paysages de bocage manquent d'espaces dégagés et privent l'œil de perspectives. Ils ne manquent pas de charme ni de mystère. Les villages y sont souvent distants l'un de l'autre. Les habitations isolées ou regroupées en hameaux ou villages sont insérés dans une trame végétale dense et ne livrent donc pas directement au regard.

Dès le VII^e siècle, le développement d'implantations monastiques dans cette région, induit une période de grands défrichements et de mise en valeur des terres. La présence de premiers noyaux bocagers, souvent parsemés de fruitiers, est attestée dès le XIII^e siècle, en particulier en fonds de vallée. A l'image des abbayes, les paysans ont enclos peu à



- 1 : Charme
2 : Fusain
3 : Chêne pédonculé
4 : Merisier
5 : Erable champêtre



Facteur de biodiversité : la haie et ses essences arborescentes et arbustives principales.

Source : Le guide des plantations - Nord-Pas-de-Calais - Espace Naturel Régional.

peu leurs pâtures. L'herbage s'est donc étendu peu à peu et à la fin de l'ancien régime, il fait jeu égal avec les labours. Les paysages de l'Avesnois forment alors une mosaïque où le vert des forêts et celui des herbages s'allient au brun des labours.

Le bocage régresse depuis quelques décennies en particulier depuis la mise en place de quotas laitiers et, à la suite d'opérations de remembrement, c'est le maïs fourrager qui étend son emprise (60 000 hectares de pâture contre 79 000 en 1970 dans l'arrondissement d'Avesnes). Ce phénomène est plus sensible à l'Ouest et au Nord (secteur de Le Quesnoy-Mormal) ; le bocage tend actuellement à se resserrer autour de son noyau historique, entre Sambre et Helpes.

Les noyaux originels de bocage se situent le plus souvent sur les versants de vallées ;

Les abords du bois de la petite Vilette à Felleries



Le bocage dans le village de Felleries



Ils forment un maillage dense aux parcelles irrégulières ou se présentent sous la forme de parcelles étroites et allongées.

Les parcelles occupent aussi la place d'anciennes îles forestières. Il s'agit là des formes les plus anciennes et donc les plus variées. Ce sont des haies vives arborescentes et arbustives hautes. Les essences rencontrées sont le charme, le chêne, le merisier, l'aubépine, l'érable champêtre, le cornouiller, le fusain. Charme et saule sont souvent conduits en têtards. La proximité d'espaces boisés génère la diversité des essences.



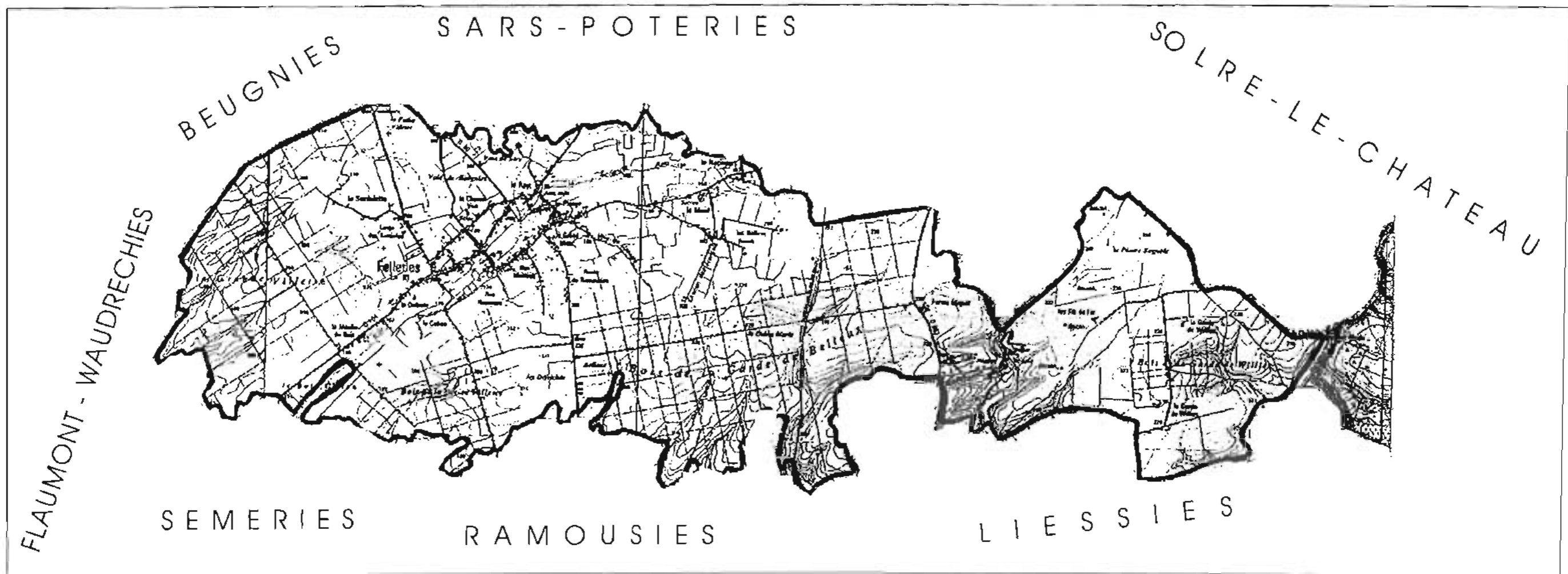
E T U D E C A D R E D E V I E



**P R E S E N T A T I O N G E N E R A L E
D U V I L L A G E D E F E L L E R I E S :
S O N H I S T O I R E , S O N P A Y S A G E , S A S T R U C T U R E**



LE VILLAGE ET SES LIMITES ADMINISTRATIVES



Le village de Fellerles s'étend sur un territoire de 1949 ha et forme une longue bande allongée depuis le bois de la Grande Vilette à l'Ouest au bois de la Garde de Willies à l'Est.



CONFIGURATION DU SITE

Felleries se niche au fond d'un vallon creusé par les eaux du ruisseau de la Belleuse.

Cet affluent de l'Helpe Majeure constitue un élément marquant du paysage communal.

Le ruisseau est sans aucun doute un point d'attrait majeur par les ambiances particulières qu'il instaure :

- percées visuelles à travers la zone agglomérée
- beauté de certains ouvrages d'art: ponts et garde-corps en ferronnerie.

Les altitudes moyennes de 205 m témoignent d'un relief modéré de collines où ce sont davantage les vallées et vallons qui donnent son caractère au paysage. Cette topographie annonce déjà les prémices du massif des Ardennes.

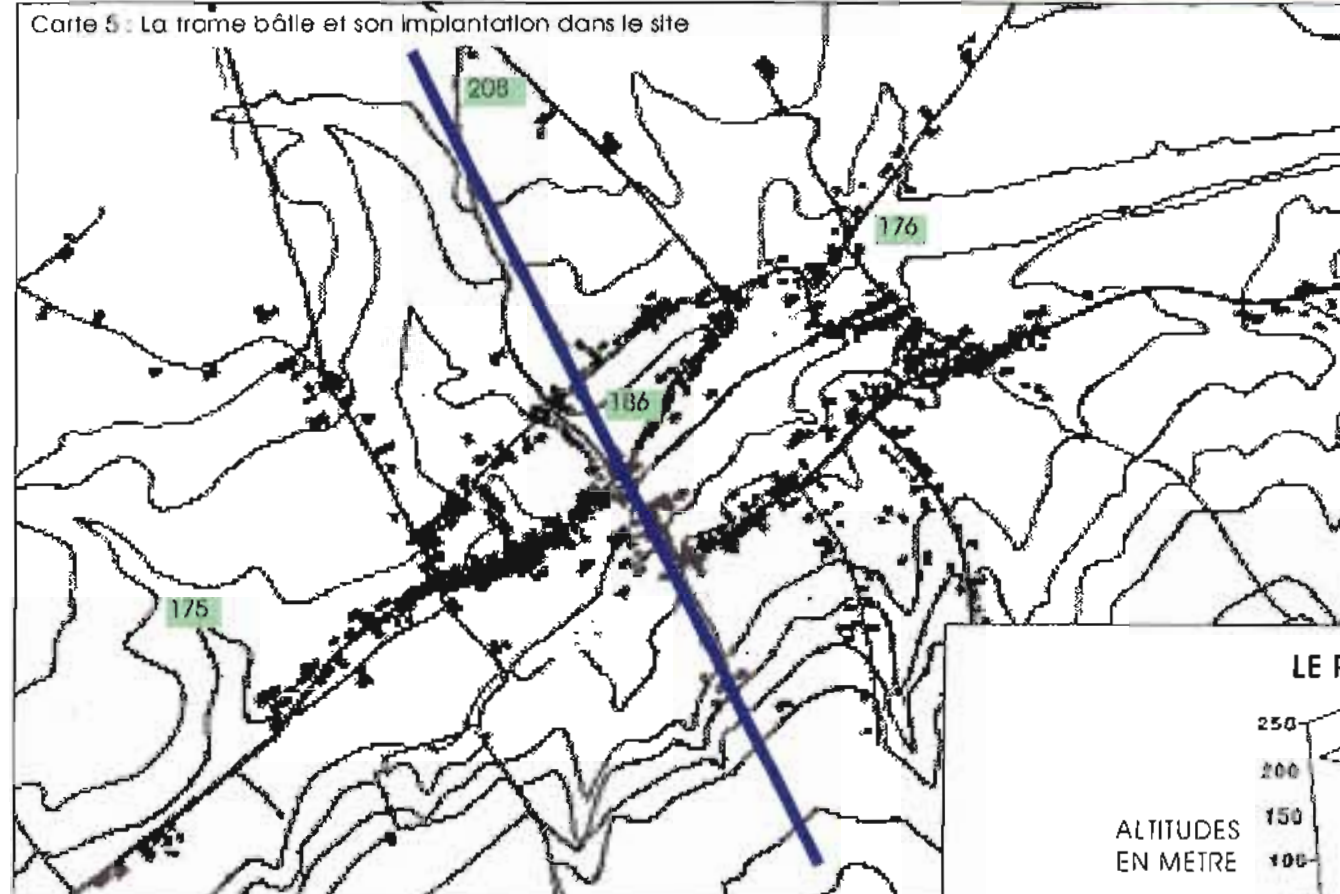
La Grade de Willies à l'Est de la commune culmine à 241 m.

La dénivellation avec le talweg n'atteint pas 100 m. Au passage du ruisseau, l'altitude est souvent de 170 m en moyenne.

L'implantation des différentes rues se calque sur les courbes de niveaux. Ceci explique les nombreux talus apparents dans la commune. La place est elle-même cernée par un talus de quelques dizaines de mètres.

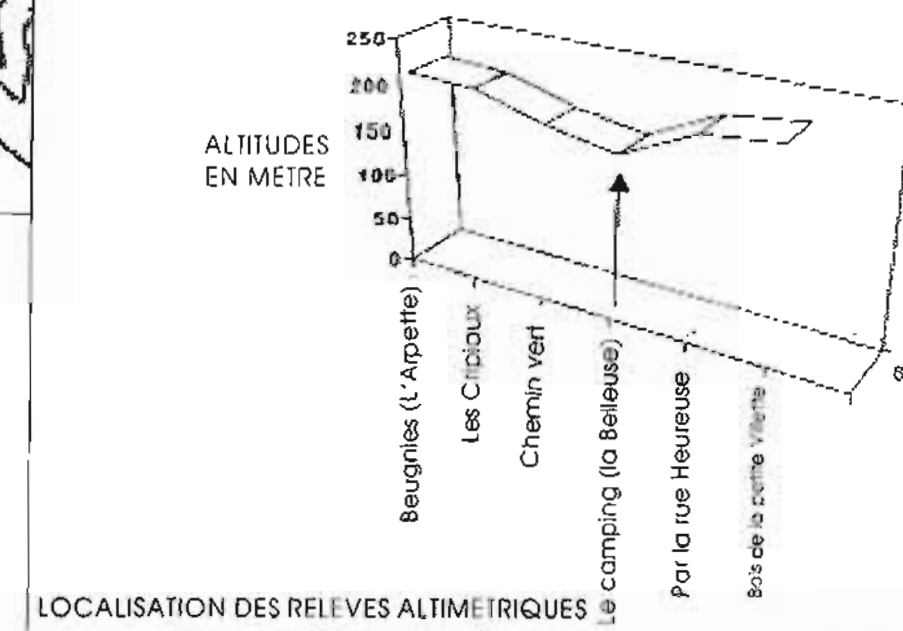
Ces micro-versants font partie intégrante du paysage de la commune et gérés de façon soignée, ils offrent des trames paysagères de qualité.

Carte 5: La trame bâtie et son implantation dans le site



— Localisation de la coupe altimétrique

LE RELIEF : UN SITE DE VALLEE





LES AMBIANCES PAYSAGERES SPECIFIQUES AU VILLAGE

Le paysage naturel

Felleries est une commune rurale dont environ 50 % de son territoire est occupé par des bois. (969 ha). Ce paysage boisé s'accompagne d'un type d'agriculture spécifique lié à l'élevage et au bocage. Les prairies complantées et la ceinture boisée constituent un paysage remarquable par sa beauté et sa richesse.

Les bois ont conditionné et structuré le village de façon déterminante :

- par le développement du réseau viaire fortement dépendant des accès aux bois
- par le morcellement de la structure urbaine : les ouvriers des bois jadis se sont localisés près des lieux de production et ont investi l'ensemble du territoire sans susciter la naissance d'un véritable centre.

Le village et son clocher. Insertion dans le site et le paysage local.



Depuis la rue heureuse en période estivale : chaleur et lumière du paysage bocager.



Le morcellement et la sectorisation de la zone agglomérée expliquent alors les nombreuses percées et ouvertures visuelles qui animent et caractérisent le paysage communal :

- talus engazonné et planté de haies
- panorama sur les zones boisées et le bocage
- un réseau viaire tertiaire qui préserve des lieux remarquables (voie de Llessles, rue Heureuse, le Belleux).

Ce patrimoine végétal est complété par quelques grands arbres (frênes) qui ont une signification profonde et constituent des points de repère visuels.



Le village et son écrin paysager



Les talus et les haies de la rue Heureuse sous leurs couleurs hivernales



LES AMBIANCES PAYSAGERES SPECIFIQUES AU VILLAGE

Ces tableaux champêtres caractéristiques de l'Avesnois sont complétés par le ruisseau de la Belleuse. Mince fillet, il parcourt le village du Sud-Est au Sud-Ouest.

Ce parcours était autrefois jalonné de nombreux moulins qui ont été conservés jusque aujourd'hui.

- le moulin des bols jolis qui abrite le musée
- le lieu-dit du moulin au bois
- le Rayt.

Sa présence au cœur du village en fait un élément attractif.

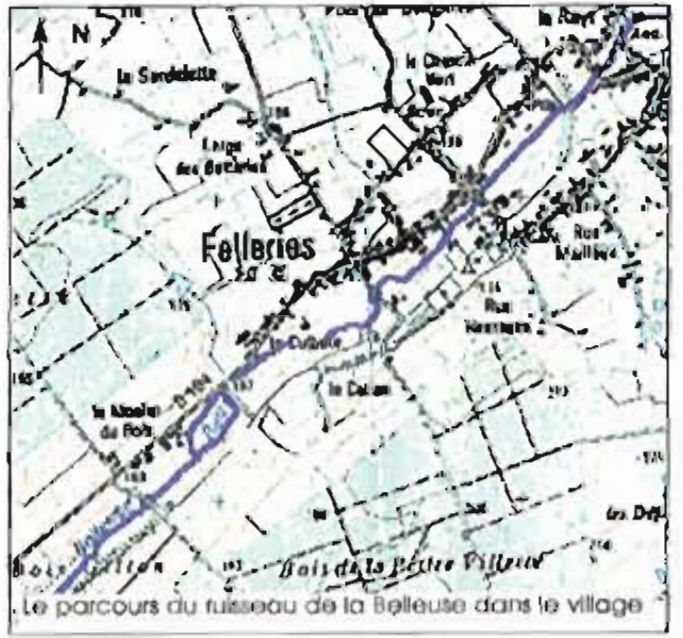


Le ruisseau de la Belleuse dans le centre du village



Le ruisseau au cœur du village

Toutefois certains aménagements hydrauliques sont peu valorisants (béton sur berge) et n'engagent pas à suivre la promenade (au bord de l'eau). La traversée de la rivière est aussi perceptible grâce au mobilier, garde-corps en ferronnerie ainsi que de nombreuses petites passerelles. Parfois elle s'accompagne d'une beauté paysagère.



Le parcours du ruisseau de la Belleuse dans le village



PETITE HISTOIRE DU VILLAGE : L'INDUSTRIE DES BOIS JOLIS



Le village de Felleries au début du siècle (1904)

«Le long des fossés, des maisons, des arbres de différentes grosseurs et de diverses essences sont couchés les uns sur les autres.

On y voit des tas de pommiers, poiriers, noyers aux troncs tordus, des monts de chênes, des monts de hêtres au fût lisse; Ici des bouleaux, des trembles, des peupliers. Là, ce sont des merisiers ou cerisiers, des aulnes. Ailleurs des frênes, des ormeaux, des platanes, des érables, etc..

Enfin, toutes les essences d'arbres, des forêts de la Thiérache et des environs».

Source : : Villa de Fullernes «Les bois Jolis» - Felleries Nord - Par l'Abbé René XOLANO, Curé Historique du Moulin des Bois Jolis.

C'est en 1122 que pour la première fois est fait mention de l'existence d'un bourg dénommé Felgeries.

Au cours des siècles, l'appellation évolue à plusieurs reprises :

- Fullernes 1250
- Feeleries XIV
- Fleury XVII-XVIII

La dénomination actuelle est utilisée depuis la révolution.

L'histoire locale et le développement même du village sont fortement liés à l'industrie des «Bois Jolis» ou de la Boisellerie.

Cette activité est un dérivé de la fabrication des sabots. Les premiers ouvriers en «Bois Jolis» ont été les sabotiers «qui baraquaient dans les bois qui entourent Felleries». Ce sont eux qui, avec les ouvriers bucherons, ont formé le premier berceau du village.

Ce cœur «originel» correspond aux lieux-dits «Du Catiau» et «A la Jonquière», situé derrière l'église.

Les nombreux bois et espaces boisés ont donné matière à travailler.

Au temps de grande prospérité de cette industrie, Felleries offrait un aspect bien particulier qui le distinguait de tous les villages périphériques. En effet, des innombrables tas de bois encombraient toutes

les rues (Cf ancienne carte postale ci-contre).

Ainsi fut décrit la commune au début du siècle par l'Abbé René Roland.

Le travail du bois n'était pas voué à la production d'un seul type de produit. Les professions étaient au contraire fort diversifiées.

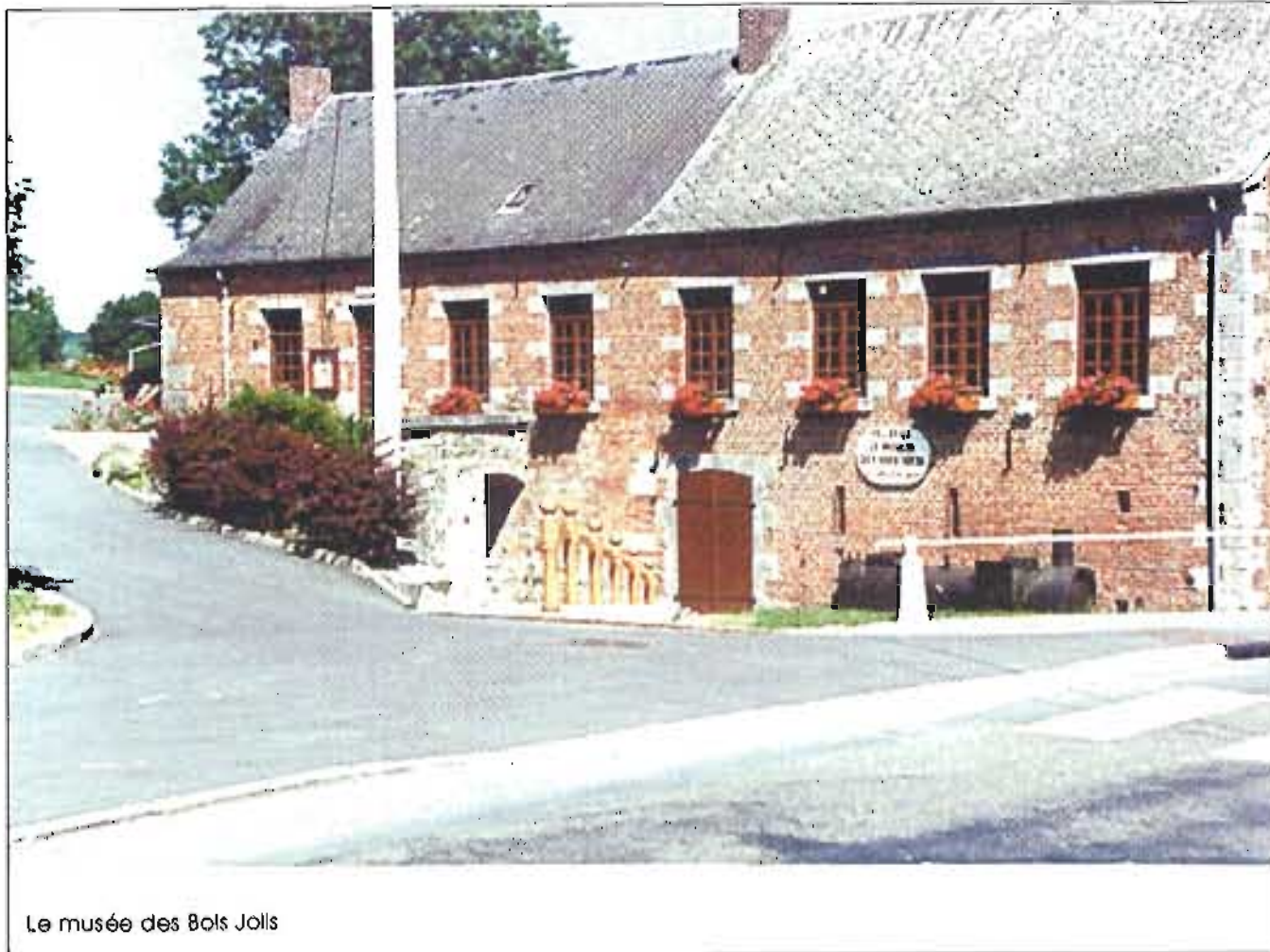
On y rencontrait entre autre :

- des marchands de cheville
- des tourneurs
- des taloniers
- des peigneurs
- des sabotiers
- des tonneliers
- des rouleurs
- des scieurs de long
- des faiseurs de sallères
- des louchetiers





PETITE HISTOIRE DU VILLAGE : LES MOULINS A EAU



Le musée des Bois Jolis

Les différentes activités témoignent d'une exploitation intense des ressources naturelles de la commune. A côté de l'industrie des Bois Jolis, les moulins faisaient partie de l'univers familier de Felleries. Encore aujourd'hui, ils sont bien représentés même s'ils n'ont plus leur fonction d'antan. Plus exactement, les archives départementales font état de l'existence de trois moulins à eau sur le territoire de la commune de Felleries.

Le plus ancien est le moulin des Bois Jolis situé sur la place et qui abrite le musée des Bois Jolis dont la fondation remonte aux environs de 1534.

Le second moulin est dénommé «Le Rayt» et a été construit en 1770. Le troisième moulin correspond au moulin de la Vilette ou Moulin du Bois aval du moulin des Bois Jolis.

Ces moulins cessèrent leur activité entre 1880 et 1900. Ils ont ensuite été utilisés à des fins résidentielles ou comme le moulin des Bois Jolis en tant qu'équipement culturel et touristique.

QUELQUES DATES IMPORTANTES	
1920-1921	: Erection du monument aux morts
1923 - 1927	: Travaux de reconstruction de l'église
1928	: Construction du kiosque



LE MUSÉE DES BOIS JOLIS

Le musée des bois jolis

Le musée est situé dans le plus ancien des moulins à eau de Fellerles. Ce bâtiment fut utilisé jusqu'aux environs de 1789 date à laquelle il devint propriété de la brasserie voisine qui s'en servait comme écurie et maison.

Son bief procurait également l'eau nécessaire pour actionner la turbine. Son activité meunière cessa probablement vers 1880.

Détail du musée : L'ancien moulin et le passage du ruisseau.



Une exposition organisée en 1975 marque les débuts d'une forte action de valorisation du patrimoine local et en particulier l'artisanat des bois tournés et ouvragés.

Elle donne lieu :

- la création d'une association des Amis de Fellerles et des Bois Jolis en 1975.
- Achat d'un ancien moulin à eau et réhabilitation du bâtiment grâce à l'aide de l'ARAM NPC
- Avril 1976, fabrication et mise en place d'une roue réalisée par les Compagnons menuisiers et les élèves du Lycée d'Etat de Maubeuge
- Mars 1982, pose de la deuxième roue ainsi que des sugtes et la goulotte d'amenée d'eau (LEP de Tourcoing et lycée Mixte d'Etat de Maubeuge) grâce aux subventions accordées par l'ARAM et du concours de l'association RÊMEART, aux ministères du temps libre, jeunesse et sport, de l'environnement, du Conseil Général et du Conseil Régional.
- Réouverture en avril 1982 : le moulin des Bois Jolis devient l'unique exemple dans la Région Nord-Pas-de-Calais d'une usine à deux tournants.

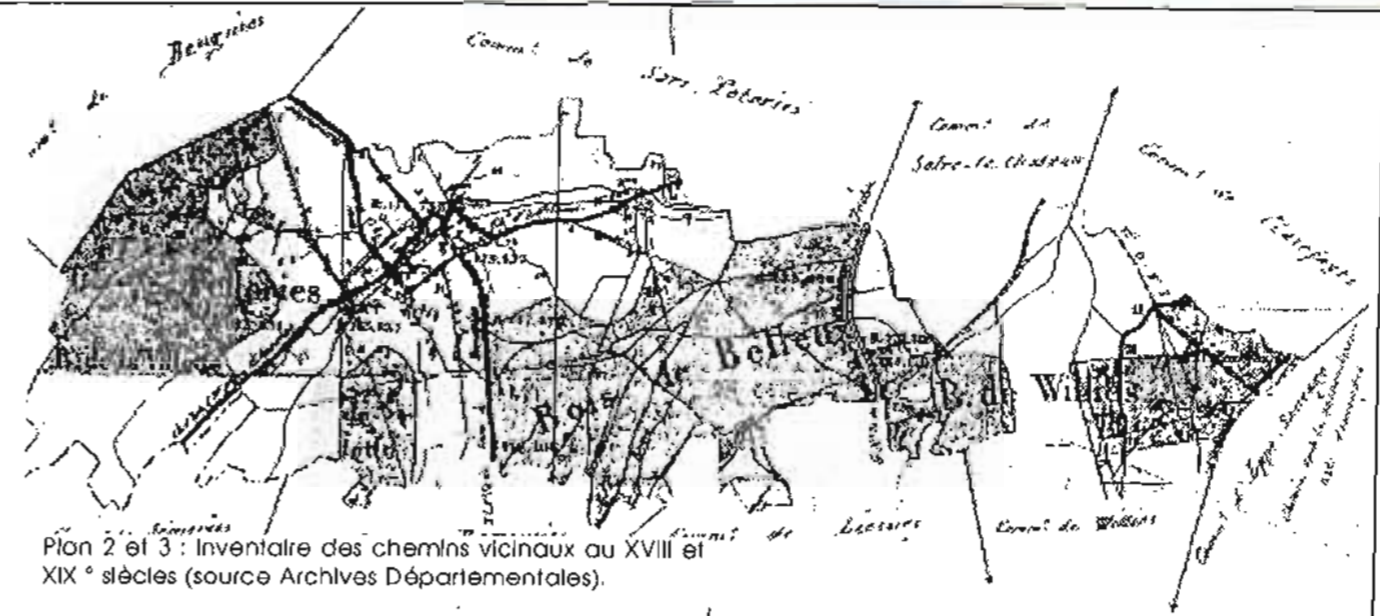
Le musée est aujourd'hui un élément majeur de la vie de Fellerles. Il bénéficie d'une situation privilégiée dans la commune : la place. Cet ancien moulin est sans doute un des points d'attraction principal par son activité culturelle et touristique mais également par son atmosphère pittoresque.



LE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE

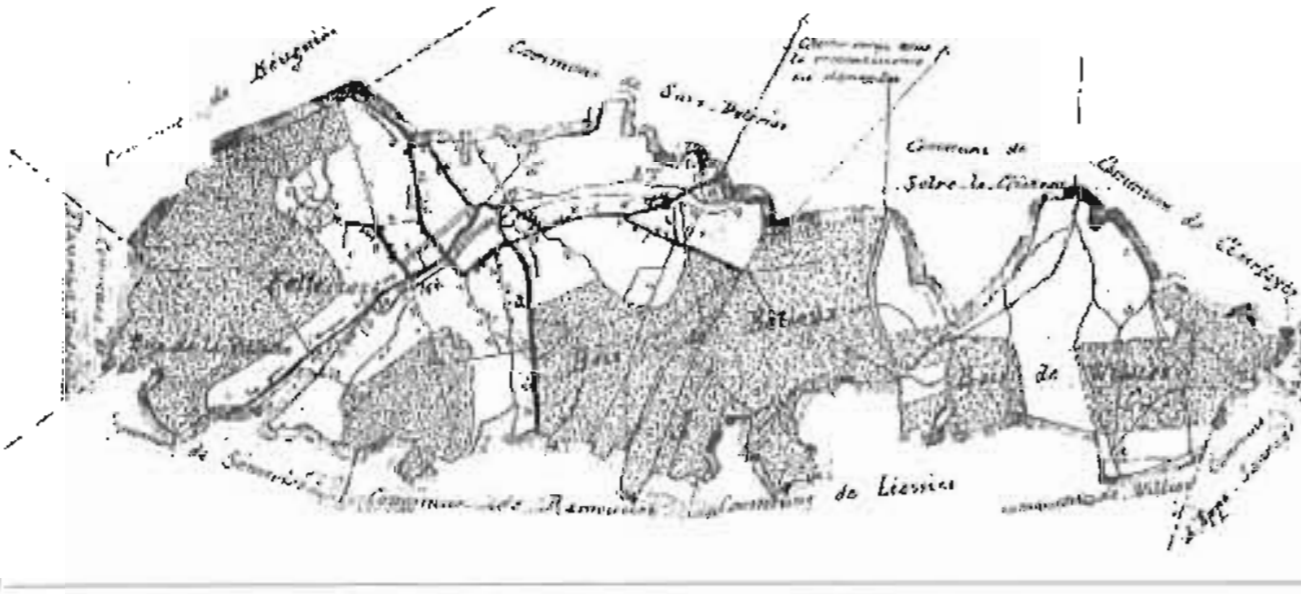


Plan 1 : Felleries au XVII^e siècle (source Archives Départementales).



Plan 2 et 3 : Inventaire des chemins vicinaux au XVIII^e et XIX^e siècles (source Archives Départementales).

Ces plans témoignent d'un développement et d'une évolution faible du village au travers des siècles. On remarquera notamment le maintien des boisements.



Plan 4 : le village aujourd'hui. (Extrait carte IGN)

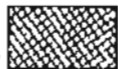

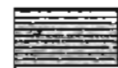



URBANISME RÉGLEMENTAIRE



Source : Extrait de la carte communale. Mise à jour 1978.

LEGENDE

- U** Limite de zone urbaine où sont autorisés l'habitat et les activités.
- N** Limite de zone agricole protégée où sont autorisées uniquement les constructions liées à l'activité agricole.
-  Zone réservée aux équipements publics.
-  Protection des paysages naturels : art. R 111.21 du RNU.
-  Terrain constructible sous réserve de réalisation de lotissements ou d'opérations groupées.
-  Espace boisé classé à protéger.

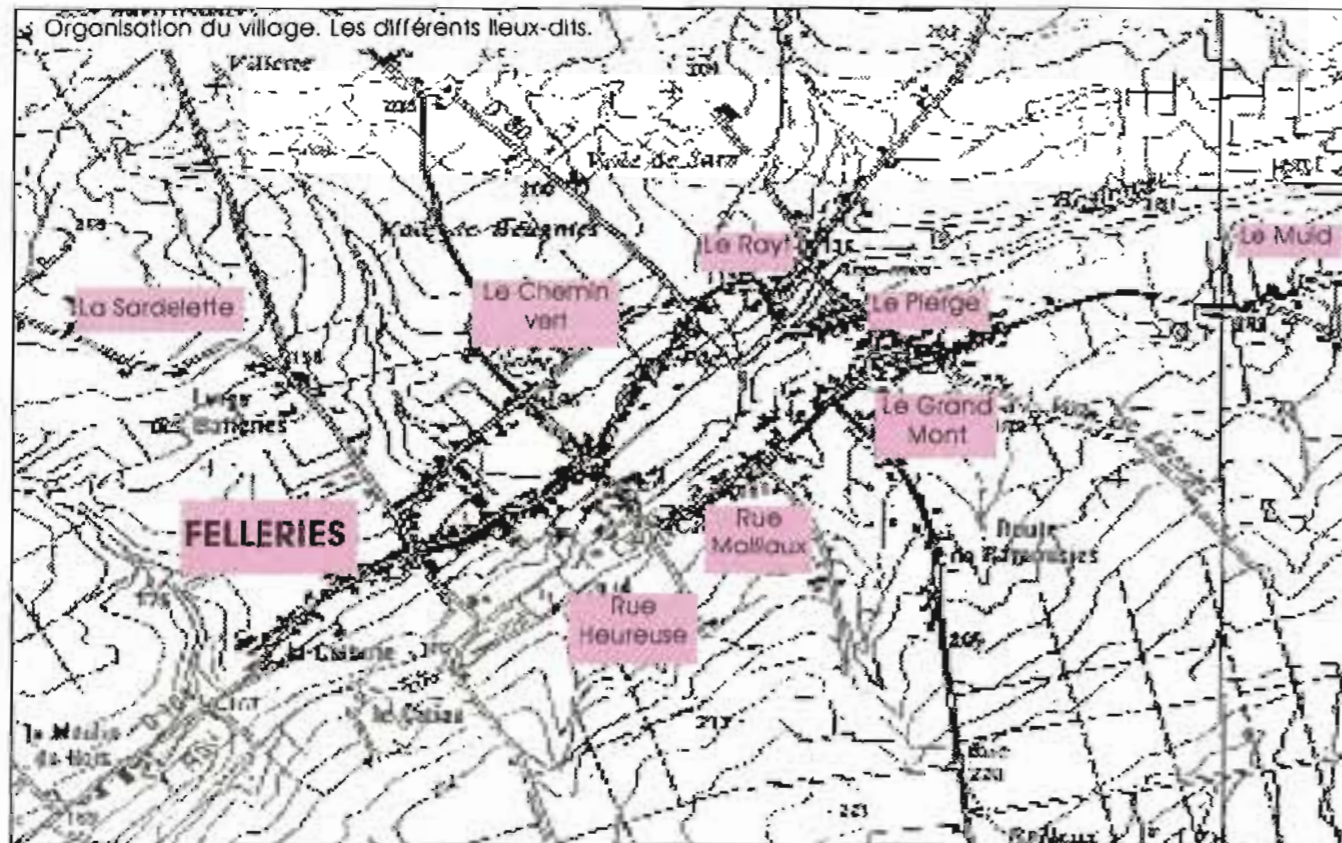
A la lecture de la carte communale, plusieurs points semblent remarquables et identifient particulièrement le village par rapport aux schémas de développement de bien d'autres villages :

- une bande très marquée s'étend d'Est en Ouest et délimite l'ensemble du fond de la vallée du ruisseau de la Belleuse : ces terrains naturels sont classés et protégés. Le règlement assure ainsi la pérennité de la structure bocagère au cœur du village. Cette bande n'est interrompue qu'en deux points : rue de la Place et rue de la Jonquière. Le ruisseau représente donc l'axe majeur le long duquel s'est développé le village.
- Importance des zones boisées qui elles aussi font l'objet d'un classement.
- Le faible nombre de zones d'extension en frange du village.
- Un urbanisme qui préserve la structure en hameau : ainsi le Muid (zone U) se détache nettement du reste de la zone urbanisée.

Fellerles apparaît donc comme une structure urbaine peu évolutive fortement conditionnée par son site et la protection de ses paysages.



ORGANISATION SPATIALE



Les hameaux caractérisent un village aux multiples facettes. La structure urbaine multipolaire explique une diversité des paysages et des ambiances qui exclue toute forme de monotonie.

La commune couvre un territoire de 1949 ha. Le tissu bâti s'étire parallèlement au ruisseau de la Belleuse. Une bande continue regroupe les rues :

- de l'église,
 - rue de la mairie
 - rue des écoles
- et occupe le talweg.

Les autres rues occupent le versant Nord (rue du chemin vert, rue de la poste) et le versant Sud (rue du Docteur Cayet, rue de la place).

La structure urbaine est marquée par la persistance de nombreux hameaux et lieux-dits dont la connotation est encore forte :

- le moulin du bois
- la culbute
- le catiau
- le chemin vert
- le Royt
- le Pierge
- le grand Mont
- le Muid
- le Rocinsart
- la Garde de Willies
- l'hôpital départemental

Felleries regroupe une multitude de petits secteurs bâtis séparés par des distances parfois importantes.

Cette caractéristique explique le problème de perception du centre de la commune.

De plus, la répartition des services observe un fort éparpillement ce qui accentue la sectorisation.

Cette organisation est très lisible sur le cadastre. En effet, chaque dénomination de rue réfère à sa fonction spécifique :

- rue de l'église
- rue des écoles
- rue de la place
- rue de la mairie
- rue de la poste.

Toutefois, cette structure est difficilement appréhendable à l'échelle du piéton du fait des distances importantes entre ces noyaux.



ORGANISATION SPATIALE : LES MULTIPLES FACETTES DU VILLAGE



LE CHEMIN VERT :

Situé au Nord du territoire communal, le secteur dénommé «Le chemin vert» correspond à une structure «urbaine» lâche à l'intérieur de laquelle s'intercale des séquences ouvertes (talus végétal, fenêtre sur le bocage ou les bois,...).



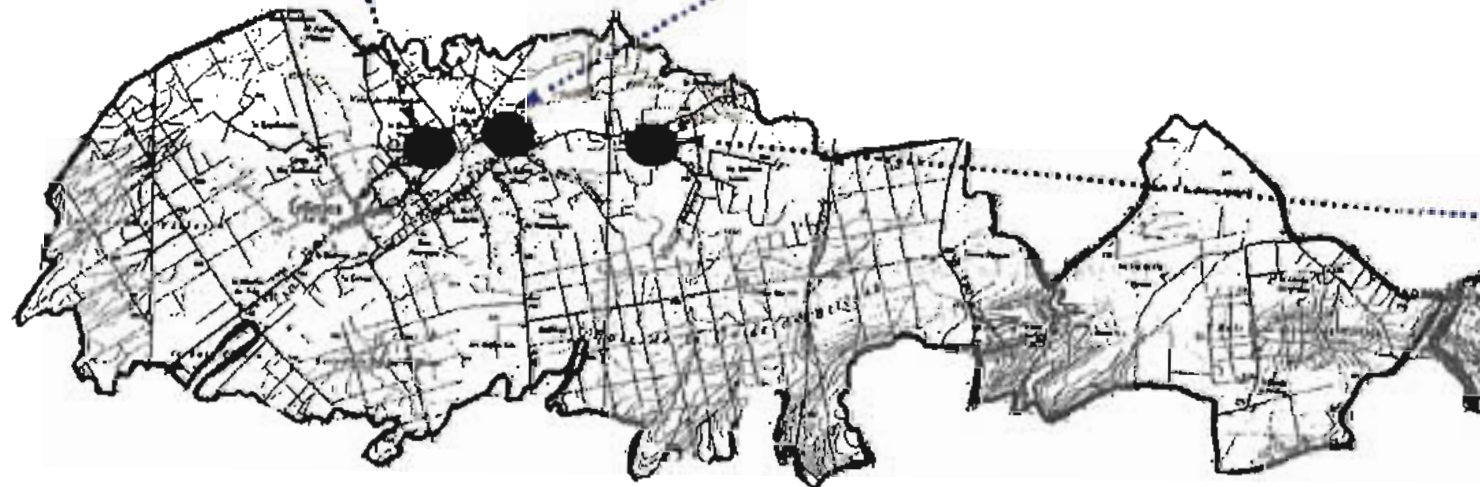
LE RAYT :

Ce noyau regroupe plusieurs activités et services essentiels de la commune (poste, épicerie, ébénisterie, menuiserie,...). Il s'agit d'un habitat relativement ancien parmi lequel on remarque quelques éléments de référence en matière architecturale et de richesse patrimoniale (anciennes pompes notamment).



LE MUID :

Même si la naissance du hameau est ancienne, ce secteur retiré à l'Est du centre est original. La rue du Plerge et notamment une grande séquence ouverte opère une rupture importante au sein de la trame bâtie et isole le Muid du reste du village. Sa vocation résidentielle est évidente : les pavillons récents exogènes à l'architecture traditionnelle lui donne l'apparence et la structure d'un lotissement moderne.





ORGANISATION SPATIALE : LES MULTIPLES FACETTES DU VILLAGE



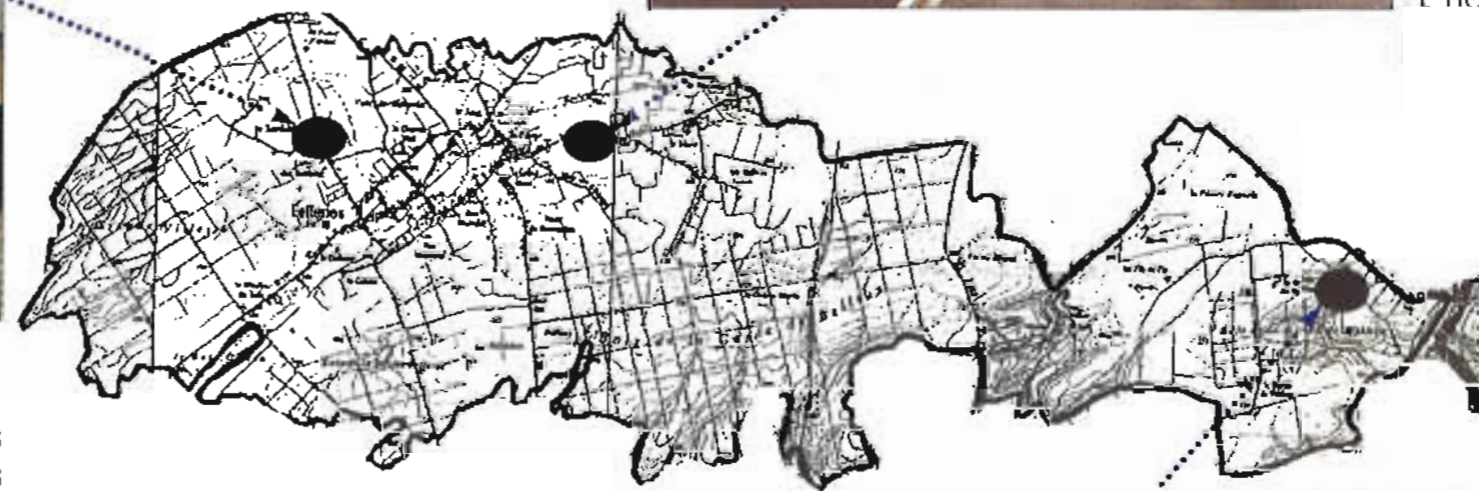
LA SARDELETTE :

Un habitat traditionnel regroupant parfois des fermettes réhabilitées remarquables s'est aligné le long de la rue du cimetière puis de la Sardelette. Cette structure linéaire se poursuit en impasse jusqu'aux abords du bols de la Sardelette.



LE PIERGE :

Après le Muid, la rue du Pierge constitue vraisemblablement l'entrée dans le cœur du village par l'Est. La réfection récente de la chaussée et de ses abords caractérise aujourd'hui une artère «urbaine» organisée. L'habitat y est relativement récent.



LA GARDE DE WILLIES :

Ces quelques fermes ne sont rattachées au village de Felleries que par les règlements administratifs. Les distances et le manque évident de communication avec le reste du village en font un îlot totalement à part entière. Le paysage bocager y domine de toute sa splendeur et de toutes ses lumières.





STRUCTURE ET IMPLANTATION DU BÂTI

C'est l'exploitation des bols environnants qui a déterminé l'organisation urbaine du village : pas de centre véritable mais une urbanisation en plusieurs hameaux plus ou moins éloignés et reliés entre eux. Cet espace urbain éclaté n'est pas caractéristique des villages de l'Avesnois, ceux-ci s'étant souvent développés autour de leur église.

A Fellerles, c'est la rue consécutivement de l'église, de la mairie puis de la place qui peut être qualifié d'espace central.

Le long de cette voie le front bâti est quasiment continu, l'espace public est matérialisé principalement par les trottoirs. Dans les rues perpendiculaires, le tissu s'élargit et perd de sa continuité, les trottoirs ne sont pas toujours présents.

ça peut se dire !

Rue de l'église : continuité du front bâti.



Rue des crosseurs : les habitations sont plus espacées, les abords de voie ne sont pas aménagés.



Rue de la place, face au moulin des Bois Jolis : juxtaposition d'un habitat traditionnel de l'Avesnois et de logements du début du XX^e siècle.

Le relief est un élément très présent dans l'image générale de Fellerles. A l'intérieur même du village, les dénivellations sont importantes et le tracé des rues est plus ou moins établi en fonction des courbes de niveau. **Les constructions ont donc du s'adapter aux différents accidents du terrain (nombreux talus). Ainsi, les habitations ne sont quasiment jamais en front à rue, mais sont séparées de l'espace public par un petit jardin ou une cour ; ceux-ci permettant d'accéder au rez-de-chaussée souvent surélevé par rapport au niveau de la voie.** Ce retrait du bâti s'est généralisé à l'ensemble de la commune, même aux endroits où la dénivellation ne la nécessitait pas.

Rue de la mairie (ci-contre) : des escaliers permettent d'accéder au rez-de-chaussée. Un petit jardin fait la transition entre espace public et logements.

Il arrive aussi parfois que l'on trouve un double alignement d'habitations sur un même côté rue. Suivant le relief du terrain, les constructions les plus en retrait par rapport à la voie sont implantées à une hauteur plus élevée que les premières, un chemin piétonnier plus ou moins aménagé permet d'y accéder.

Rue de la mairie : (ci-dessous) le côté gauche de la rue est bordé d'un talus. Les habitations sont en retrait par rapport à la voie. L'accès s'y fait par un sentier.

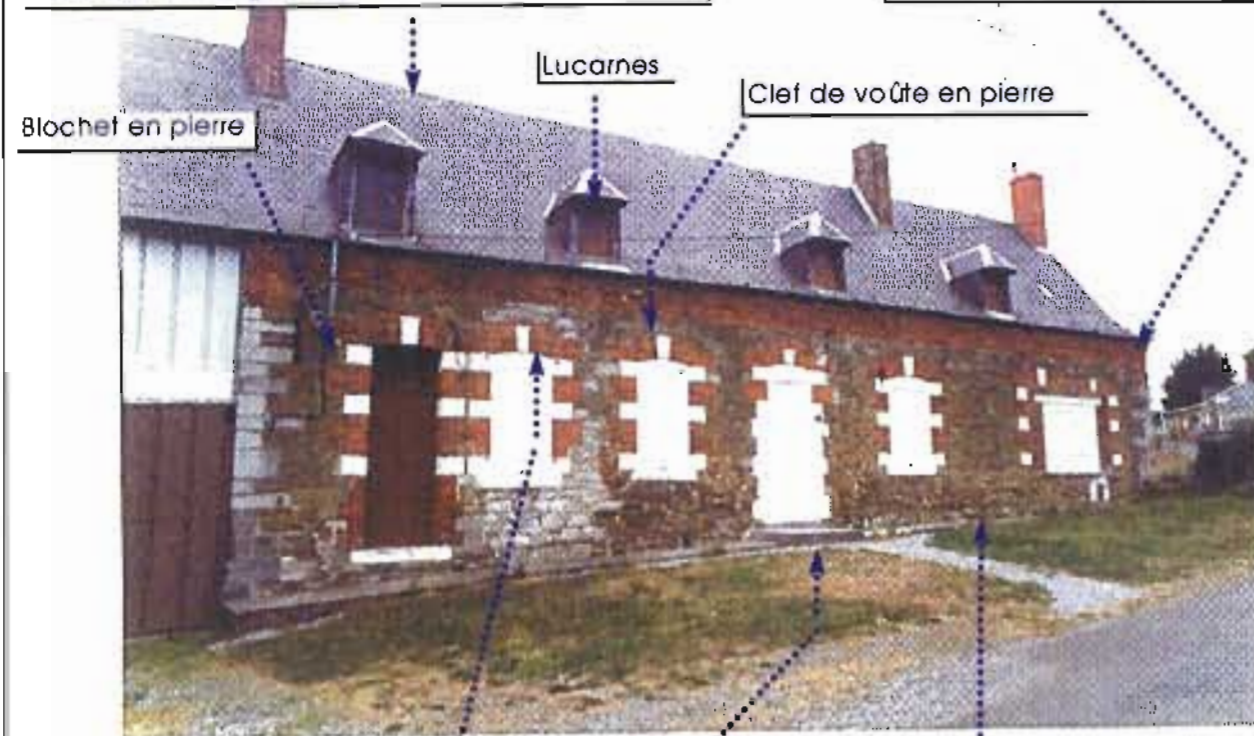




LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DE L'HABITAT A FELLERIES

Toiture à deux versants avec appareillage horizontal d'ardoises rectangulaires

Frise en appareillage de briques



Inteau en arc surbaissé en brique

Seuil en pierre

Mur en appareillage de pierre naturelle

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE DE L'AVESNOIS

C'est le type d'habitat que l'on rencontre le plus souvent dans la commune, la majorité des constructions a été réhabilitée tout en essayant de retrouver les éléments architecturaux caractéristiques de cette région. **Cette préservation d'un habitat traditionnel confère à certaines rues de Felleries l'aspect pittoresque des villages de l'Avesnois.**

Les trois matériaux clés de cette architecture sont: la pierre, la brique et l'ardoise, dont les couleurs, outre le vert des végétaux, dominent dans le village.

Sur ces bâtiments de forme rectangulaire auxquels est souvent accolée une grange, le jeu des assemblages pierres-briques constitue la caractéristique majeure des façades. En général, les habitations sont de plein-pled avec comble aménageables. Les murs, en maçonnerie de pierre naturelle jusqu'au plancher bas de l'étage, sont couronnés d'une frise en brique. Les fers d'ancrage des poutres soulignent eux aussi l'étage. Les pignons, pour la plupart, étalent entièrement en pierre, mais lors des réhabilitations, certaines parties ont été reconstruites en brique.

C'est au niveau des encadrements de baies que le mélange des deux matériaux est le plus significatif. Ceux-ci sont constitués d'un jambage en maçonnerie de brique avec blochet de pierre, d'un linteau en arc surbaissé en brique avec clef de voûte en pierre et d'un seuil de fenêtre (ou de porte) en pierre bleue.

Les toitures, quant à elles, sont de deux types : à deux versants ou avec croupe sur pignon (les débords sont inexistant). Le matériel ardoise est utilisé de deux manières distinctes. En effet, soit la couverture est appareillée avec des gabarits français à losange, soit elle est horizontale avec des ardoises rectangulaires.

Les petites lucarnes que l'on trouve sur certaines toitures sont caractéristiques de l'architecture de l'Avesnois. Elles sont entièrement recouvertes d'ardoises et fermées par un battant de bois. Le positionnement des cheminées en toiture est identique pour chaque habitation ; elles sont toutes alignées sur un des côtés du faîtage (en général, celui de la façade principale).



Rue du cimetière : toiture avec croupe, appareillage horizontal, ici, la configuration de l'étage est différente, d'où une maçonnerie de brique plus importante.



Rue des Crosseurs : toiture avec croupe, appareillée avec des gabarits français.



LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DE L'HABITAT A FELLERIES

LES AUTRES TYPES D'ARCHITECTURE

Le XIX^e et le XX^e siècle ont doté Felleries d'une architecture très diversifiée et parfois surprenante dans un village de l'Avesnois.

La plupart des habitations, type maison de ville de la moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, présente une façade en maçonnerie de brique plus ou moins agrémentée d'éléments colorés en mosaïque ou de briques vitrifiées.

La date de construction ou le nom donné à la maison apparaissent souvent. Ces ornements permettent de souligner une frise, de marquer des linteaux ou le niveau d'un plancher.



Rue de la Place : (ci-dessous) Maisons à l'architecture très particulière. On n'y retrouve aucun des éléments constructifs propres aux habitations de l'Avesnois.

Dans la rue du Docteur Cayet, on rencontre un autre type de construction : de grosses habitations ressemblant à des manoirs et entourées d'un parc assez étendu. Elles restent quand même peu nombreuses dans le village.



Rue du Docteur Cayet : (ci-dessus) On retrouve les lucarnes et les linteaux courbes avec pierre de chef.



Rue du Plerge : (ci-dessus) Maison de 1908 avec ornementation en mosaïque, juxtaposée à un habitat plus traditionnel.

La diversité de l'habitat ne nuit pas à l'image de Felleries car la plupart des constructions se sont bien intégrées. Malheureusement, certains bâtiments dénotent complétement.

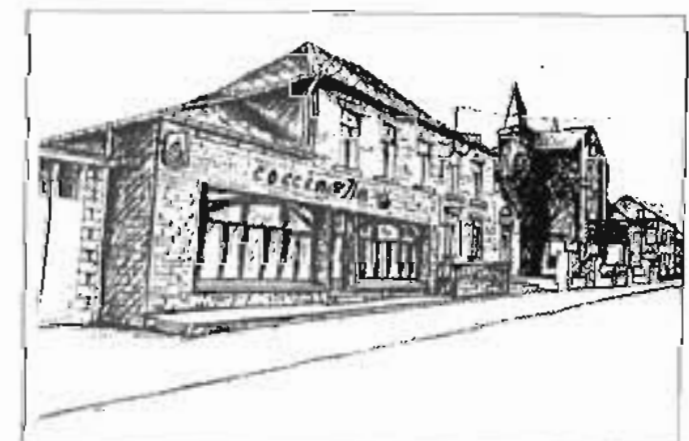


La poste (ci-dessus).

C'est le cas notamment de la poste et du magasin d'alimentation Coccinelle.



Le magasin Coccinelle : Etat actuel (ci-dessous à gauche) et esquisse de proposition pour le traitement de la façade (ci-dessous).

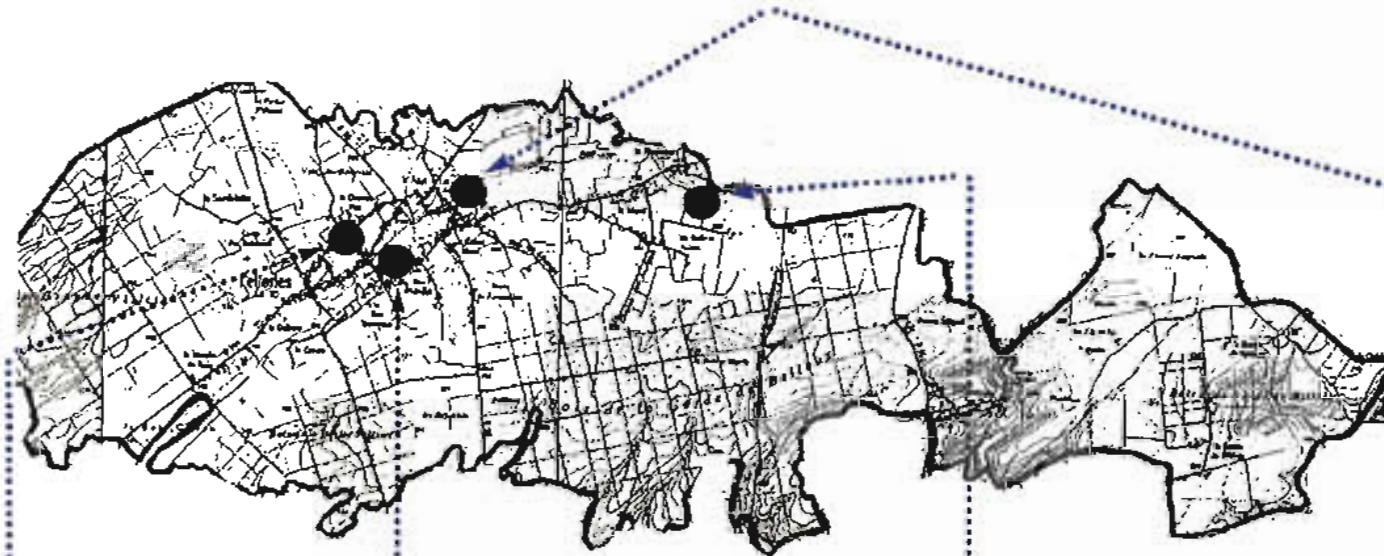




LE PATRIMOINE : SYMBOLE ET MEMOIRE DE LA COMMUNE



Signalisation ancienne : cette signalisation a été maintenue sur certaines maisons et indique les distances jusque les hameaux et villages voisins. Il s'agit d'une des originalités du village.



La chapelle au Pierae : un exemple de valorisation du patrimoine religieux.

Le monument aux morts au débouché de la rue du monument



Le calvaire est situé au débouché de la rue de la place à un nœud de communication, rôle qui par l'abondance de la signalisation routière, domine largement.



La chapelle : hameau des Belleux. Un patrimoine « à la dérive » qu'il est urgent de sauver.

Les chapelles, les différents monuments, les outils et éléments de la vie ancienne font partie intégrante du patrimoine du village. Ils sont les symboles et les témoignages de la mémoire collective.

Ainsi, ils sont souvent des points de repère situés à des endroits stratégiques, de manière à être correctement perçus.

Parfois, ils sont plus discrets et se noyent parmi les constructions.

Tout aménagement ou orientation à long terme du développement de la commune doit tenir compte de ces éléments caractéristiques de l'identité communale.



LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

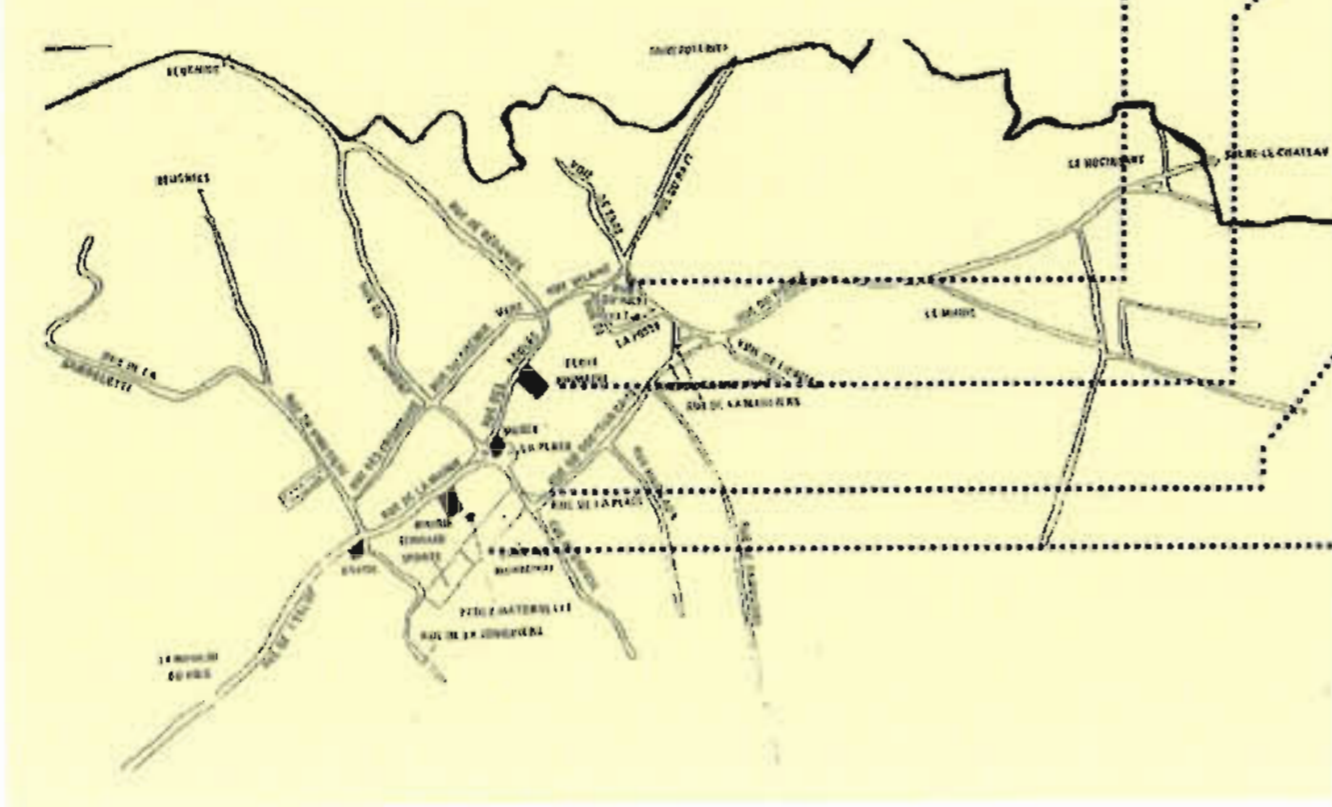


Le Rayl : la poste, l'épicerie «La Fleurisienne»



L'école primaire, rue des écoles.

Carte 7 : Organisation de la trame viaire et implantation des principaux équipements.



Une petite surface en commerce alimentaire



La caserne des pompiers et l'entrée du camping

Felleries est une commune rurale où l'économie agricole représente une part importante de l'utilisation des sols. Les exploitations couvrent en moyenne une superficie de 30 ha mais on y trouve une palette de 3 à 79 ha. Les bois couvrent la moitié du territoire de la commune (49%). Ce sont pour la plupart des bois privés.

Aujourd'hui, la population active atteint 41,3 % de la population totale.

La commune a depuis le début du siècle vu sa population progressivement diminuer:

La population était composée en 1992 de 1626 habitants.

La commune dispose d'un niveau de service comprenant les équipements suivants :

COMMERCES :

- une boulangerie
- une boucherie
- 2 magasins d'alimentation générale
- un magasin de vêtements
- un coiffeur pour dames
- un café tabac journaux essence
- une brasserie (des trois cantons)
- un garage

LES ENTREPRISES :

- S.A Luc BERNAERT : jouets en gros et fleurs tergal
- ETS DEFROIDMONT
- Entreprise DANAX

La structure commerciale et de service permet le maintien de la population actuelle. Felleries voit également sa population grossir durant la saison estivale grâce à la qualité de son site et à ses lieux d'attractivité : le camping, le musée,...



E T U D E C A D R E D E V I E

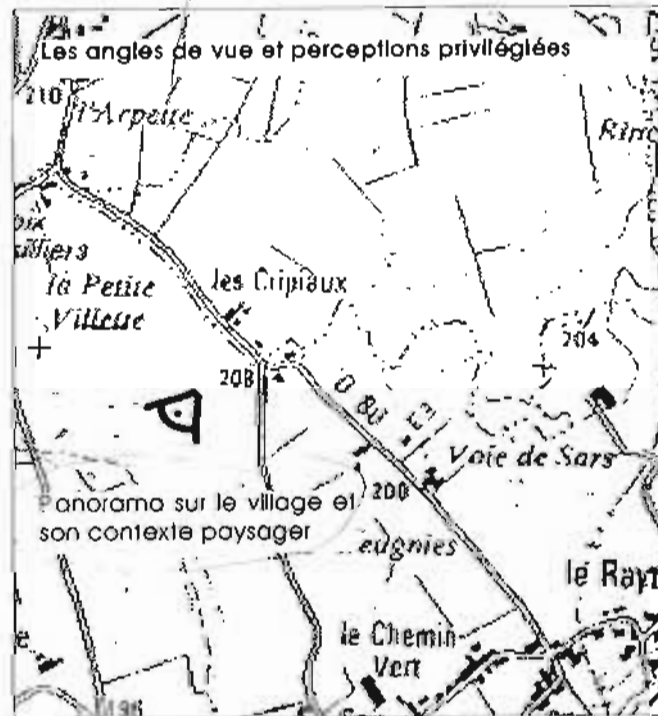
PAYSAGERE
ANALYSE

ANALYSE PAYSAGERE DE LA COMMUNE:
IMAGE ACTUELLE DU VILLAGE,
A T O U T S , H A N D I C A P S



PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES: DEPUIS BEUGNIES

Les villages de ce secteur se détachent puis se découvrent au hasard des détours de routes et chemins.



Le village depuis Beugnies en été : les constructions se trouvent masquées par un écran végétal. Les volumes sont complètement différents. L'église reste un point de référence majeur.

Le tracé sinueux de la route laisse découvrir, derrière une succession d'écrans boisés, le village. La partie agglomérée du territoire de la commune ne se livre pas à des distances lointaines.

Depuis Beugnies s'étend le paysage typique de l'Avesnois-Thiérache rythmé par le bocage et le maillage parfait des haies.

La topographie et l'aspect sinueux du tracé de la route fait découvrir par clichés successifs la commune et le vallon. Les pentes et accidents topographiques laissent découvrir des panoramas de qualité.

Quelques constructions individuelles se mêlent à des masses végétales et annoncent l'agglomération.

Des éléments forts du paysage ponctuent cette approche :

- certains arbres (chênes)
- le clocher de l'église qui se dresse selon les différents angles de vision.

L'entrée est marquée par un vaste panorama sur le cœur du village et l'espace regroupé autour de l'église.

Cette vue permet de découvrir le village dans son site. La distance permet de saisir la totalité du paysage d'un regard et d'apprécier l'alternance des masses bâties du village autour de l'église, des zones boisées, des champs de cultures ainsi que l'importance du relief.

Les premières constructions le long de la rue du monument témoignent d'une architecture récente signe d'une extension de la commune.

La vue est canalisée par la perspective en direction du monument aux morts et le paysage sur le versant Sud.

Le gabarit de la voie s'élargit et laisse place à une voirie de type rue.

Les réseaux ont un impact important (transformateur EDF).



Depuis Beugnies, le cœur du village dans son contexte environnemental.



PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES: DEPUIS BEUGNIES

Le paysage se modifie progressivement et laisse apparaître les premiers signes de la zone agglomérée :

- les clôtures se multiplient (barbelés ou béton)
- les mats et les réseaux sont plus fréquents
- les plantations d'origine exotique



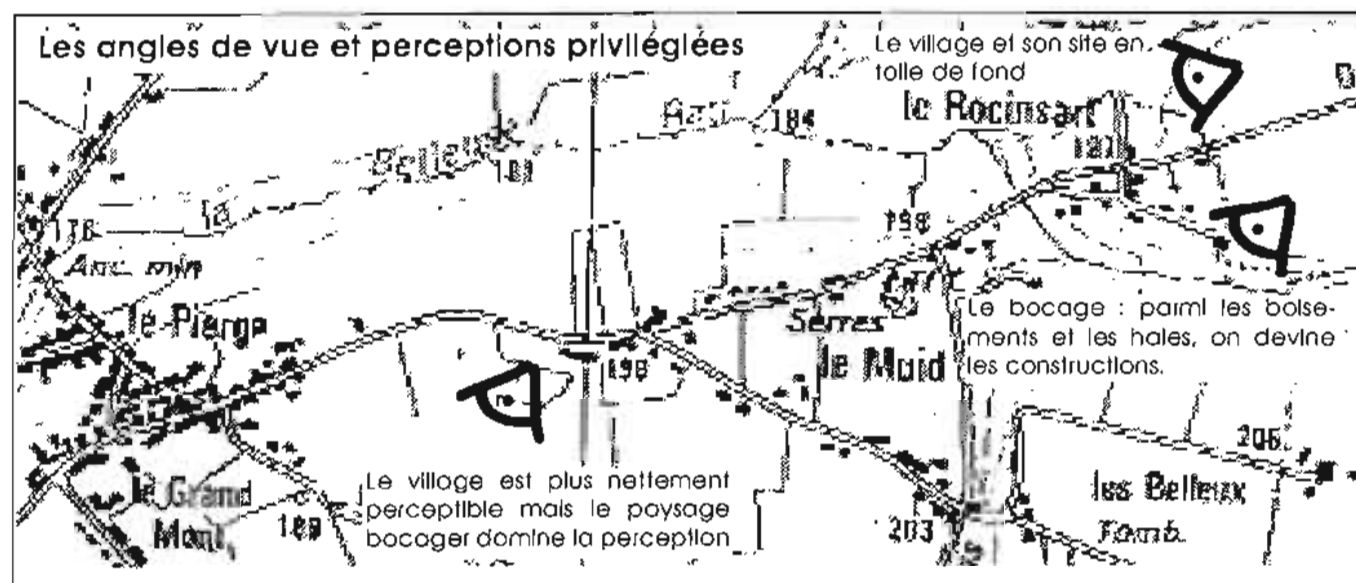
Débouché de la rue du monument et panorama sur le versant Sud de la vallée



La rue du monument aux morts.



PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES: DEPUIS LE HAMEAU DE L'EPINE



- vers le Rocinsart :

- * une voirie de type secondaire ou tertiaire (chemin départemental) au gabarit étroit
- * un tapis d'enrobé vieillissant
- * des accotements herbeux et délimités par les haies bocagères
- * un paysage attrayant

La transition entre le paysage ouvert et verdoyant du bocage et la zone agglomérée est franche.

Deux images contrastées s'affrontent :



- rue du Pierge :

- * un front à rue continu d'habitat mixte (habitat traditionnel qui se mêle à des constructions plus récentes).
- * un gabarit de voie important redimensionné par la pose d'un nouveau tapis d'enrobé et délimité par deux trottoirs
- * un aspect de rue sans animation et sans caractère particulier. Un espace public soigné mais trop standard.

PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES: DEPUIS SEMERIES



Perspective en direction de l'église

L'entrée dans la commune s'effectue par le lieu dit «Le moulin du Bois». Comme sa dénomination l'indique, il s'agit du lieu d'implantation d'un ancien moulin. Le ruisseau de la Belleuse s'écoule parallèlement à la voie et rejoint une belle demeure. L'ambiance et l'atmosphère sont particulièrement harmonieuses assez remarquable entre les bois, le ruisseau et les prairies bocagères. → WAOU !

Un chemin permet d'accéder au bois. Il emprunte une passerelle sur le ruisseau. Ce secteur bénéficie d'un charme spécifique qui doit être préservé à l'approche de la zone agglomérée. La progression vers le centre est marquée par la perspective sur l'église. Toutefois plusieurs points d'impact visuel sont à noter :

- les réseaux qui strient l'espace
- les abords de voie : rambardes de sécurité
- hangars, zones de dépôt et construction qui gâchent la perspective sur l'église.

Les angles de vue et perceptions privilégiés

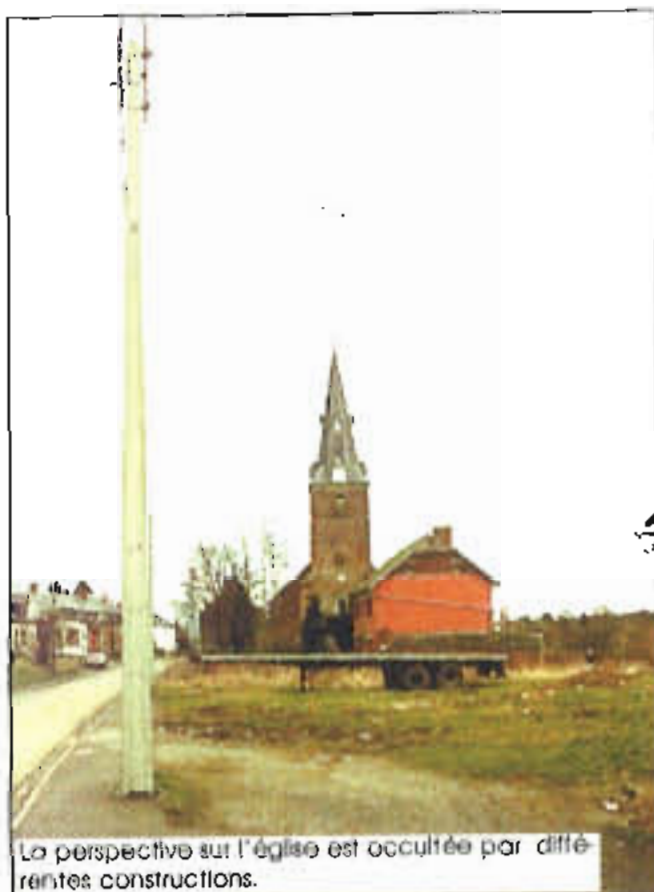


Vers Sémeries : Panorama sur l'ancien moulin et le bois de la petite Vilette.





PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES: DEPUIS SEMERIES



La perspective sur l'église est occultée par différentes constructions.

Ces implantations mal réfléchies ont modifiées les données qui faisaient l'intérêt du village. Aujourd'hui, la maison et une habitation luttent d'échelle avec l'église. La rue de l'église, bordée d'un front bâti continu marque l'entrée effective dans la zone agglomérée. La voie change d'affectation : on pénètre dans une rue organisée (trottoirs,...).

Vue de l'église en arrivant de Semousies.





PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES: DEPUIS RAMOUSIES



La vue sur le bois de la Garde de Belleux et la perspective sur le versant Nord du vallon caractérisent le paysage depuis Ramousies. L'entrée dans la commune se fait progressivement : un habitat ponctuel annonce le village.

Cette ambiance champêtre est renforcée par :

- abords de voie engazonnés
- des réseaux rares qui ne gâchent pas l'impression générale.



L'entrée dans le village depuis Ramousies : Perception du rythme des saisons et variations (volumes de végétation, couleurs, lumières,...).



L'entrée dans le cœur du village est marquée par un habitat collectif à un niveau.

Ce type de construction sans créer d'impact majeur, contraste avec l'habitat traditionnel. La voie s'organise progressivement en rue. Toutefois, le stationnement est peu maîtrisé.

On perçoit sensiblement l'entrée dans la commune. Les jardins privés verdoyants font le relais avec le paysage bocager.



PERCEPTION DU VILLAGE DEPUIS LES PRINCIPAUX ACCES

RESUME :

- **un village inséré dans un écrin paysager**, des ambiances particulières à préserver à l'approche de la zone agglomérée : la perception du village (perspectives, panoramas,...) est souvent fortement conditionnée par les volumes ou vides générés par la végétation qui a sans aucun doute une place à part entière dans la structure et la composition du village.
- **une approche toujours différente du village selon la provenance en raison :**
 - * de l'étendue de la commune
 - * de la topographie (panoramas ou paysage canalisé)
 - * des contraintes urbanistiques : limites d'extension de la zone urbanisables (selon la carte communale)
 - * une donnée constante : impact des réseaux aériens dès l'entrée dans la commune.



LES ESPACES CLES DU VILLAGE

La caractéristique majeure de l'organisation urbaine de Fellerles réside dans le morcellement et la sectorisation des espaces.

Cette répartition nuit à la perception des équipements et espaces «stratégiques» de la commune. En effet, certains lieux ou édifices constituent par leur fonction ou leur symbolique des éléments de référence dans le village. Leur localisation, leur signalisation et l'aménagement de leurs abords conditionnent une partie de la vie locale.

Fellerles apportent un démenti à la configuration traditionnelle des villages de ce territoire. (développement d'une urbanisation autour d'un noyau originel fort constitué souvent de l'église).

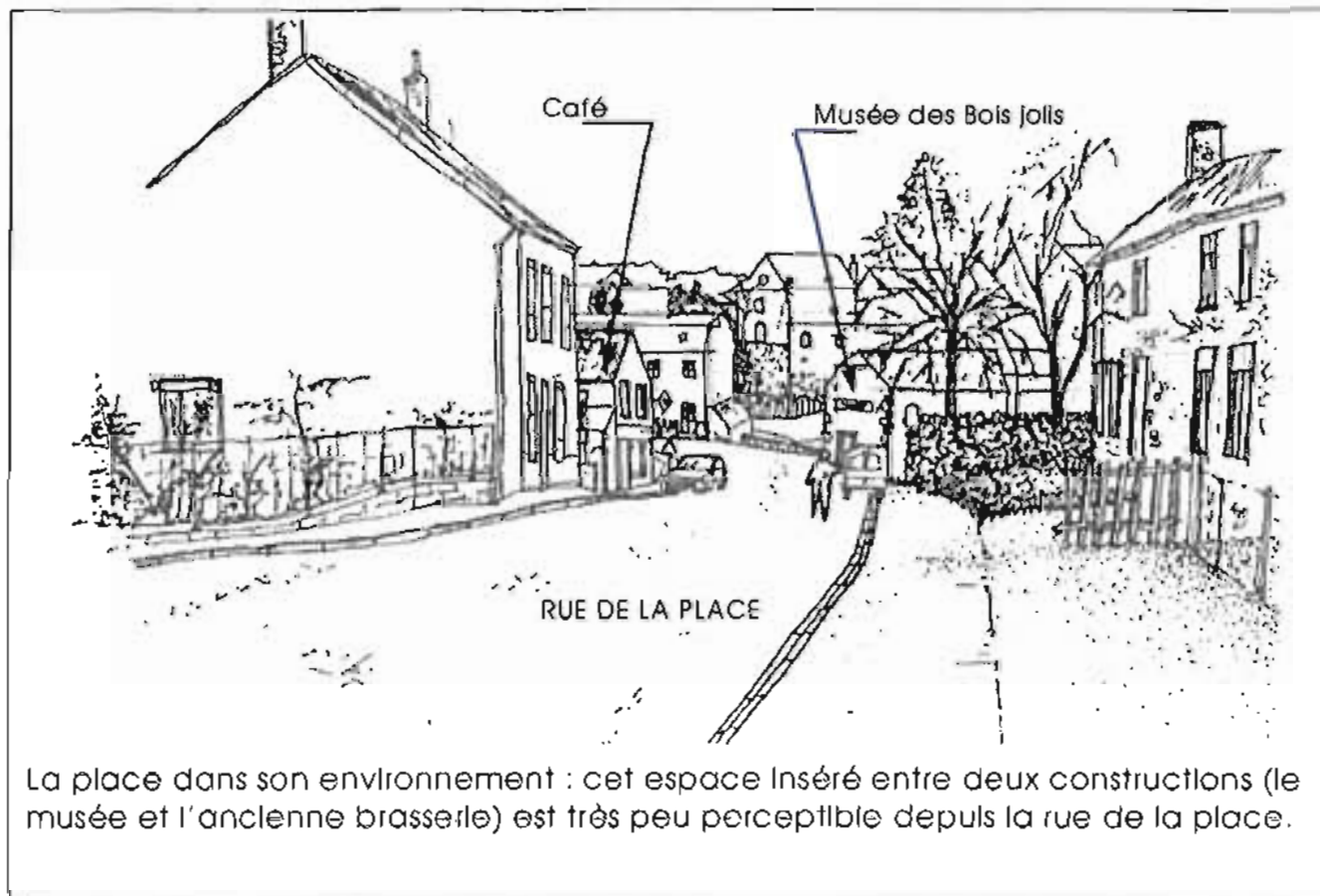


Cette organisation est le témoin d'une pratique des lieux spécifique (exploitation des bois). A-t-elle encore aujourd'hui une signification profonde ?
N'y-a-t-il pas nécessité à retrouver des points d'appel dans le paysage ?

Encadrée par deux bâtiments de dimension considérable, le musée des bois jolis et l'ancienne Brasserie, la place apparaît davantage comme un espace accolé à la voie plutôt qu'un lieu qui exprime une véritable centralité. L'absence de centre de la commune joue en sa défaveur.



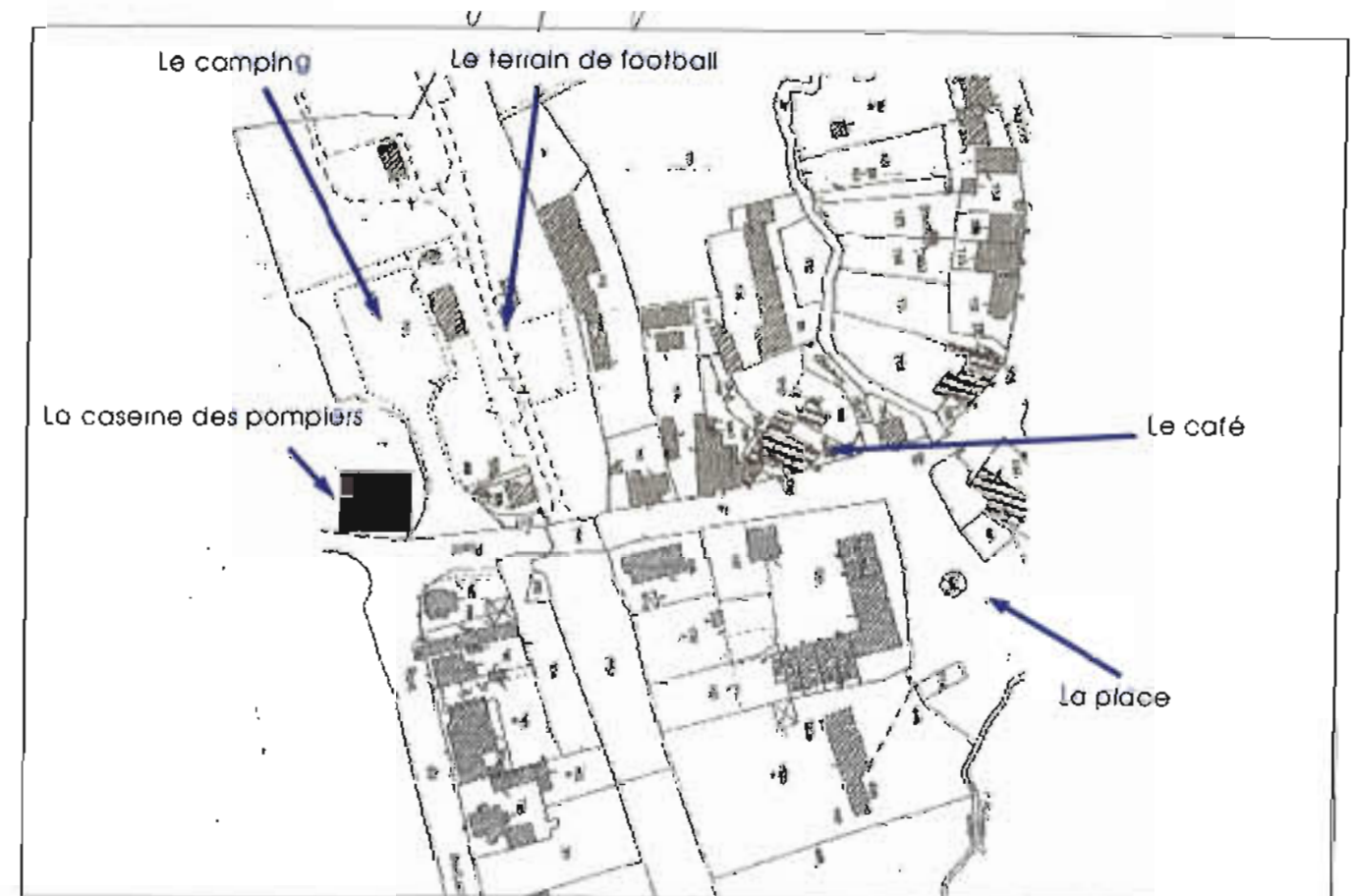
LES ESPACES CLES DU VILLAGE : LA PLACE ET SES ABORDS



Au lieu d'un espace de rassemblement et de convivialité, on observe un espace sans accroche et sans organisation.

Son implantation ne favorise pas une pratique quotidienne des lieux :

- disposition en impasse
- aménagement peu attrayant
- espace dénudé ponctué par un kiosque sans véritable attrait



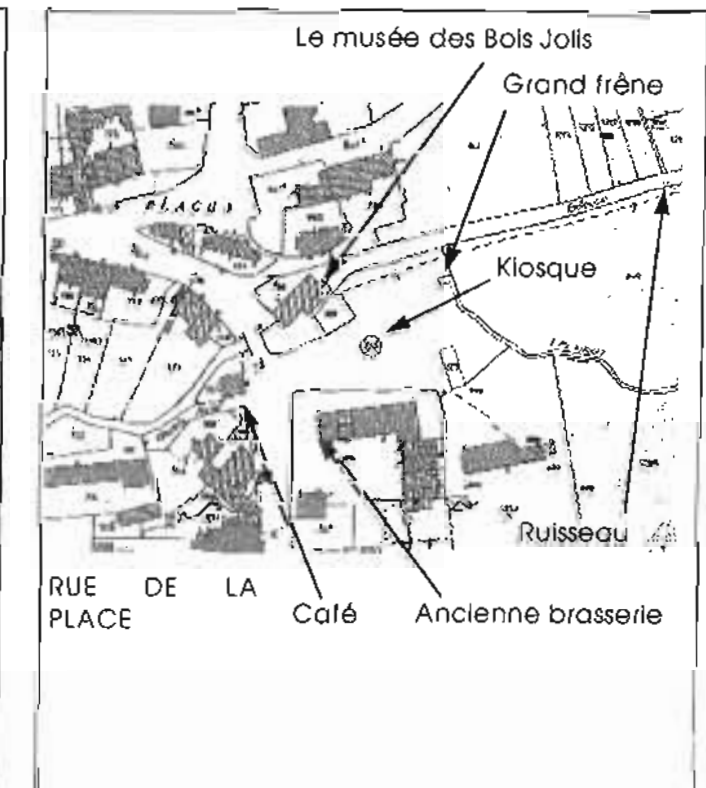
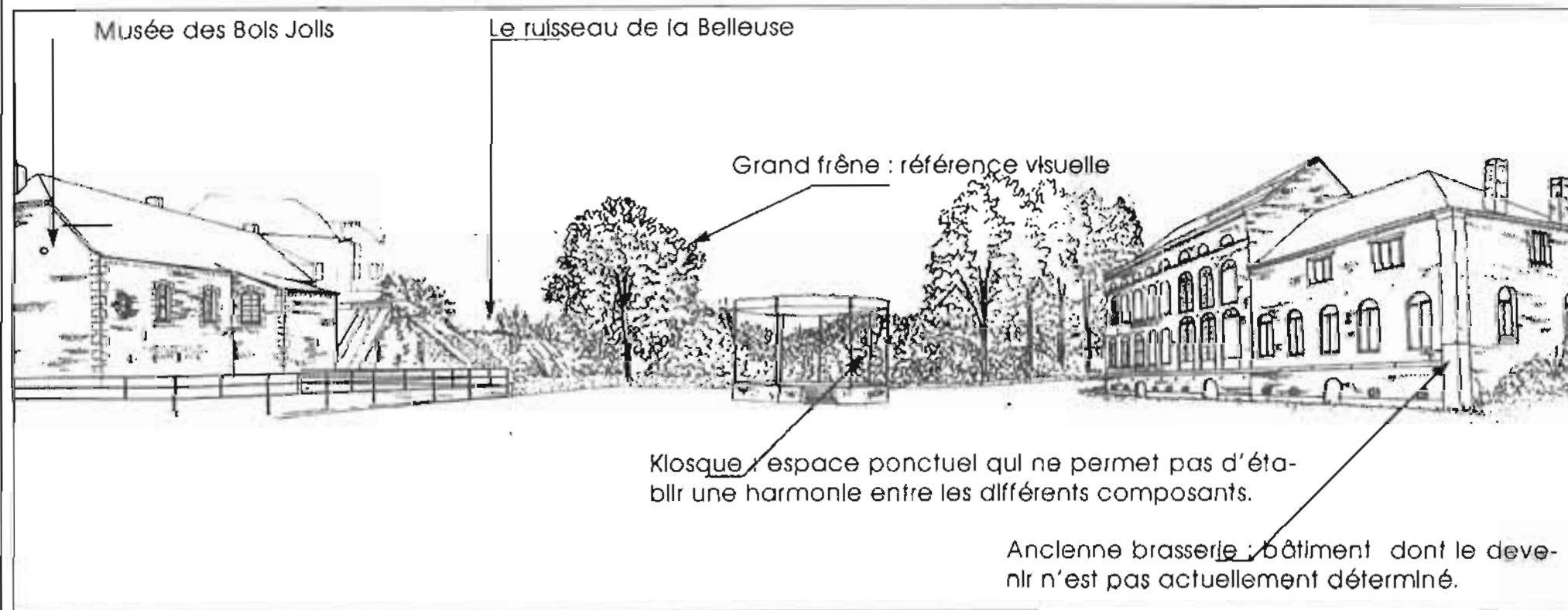


LES ESPACES CLES DU VILLAGE : LA PLACE

La place de la commune

- le revêtement en enrobé ne permet pas de signaler la place par rapport à la voirie et souffre de dégradation
- les réseaux occultent la perception de cet espace.

L'espace n'exprime pas sa véritable vocation.



Toutefois, elle se joute à des espaces et édifices remarquables de la commune :

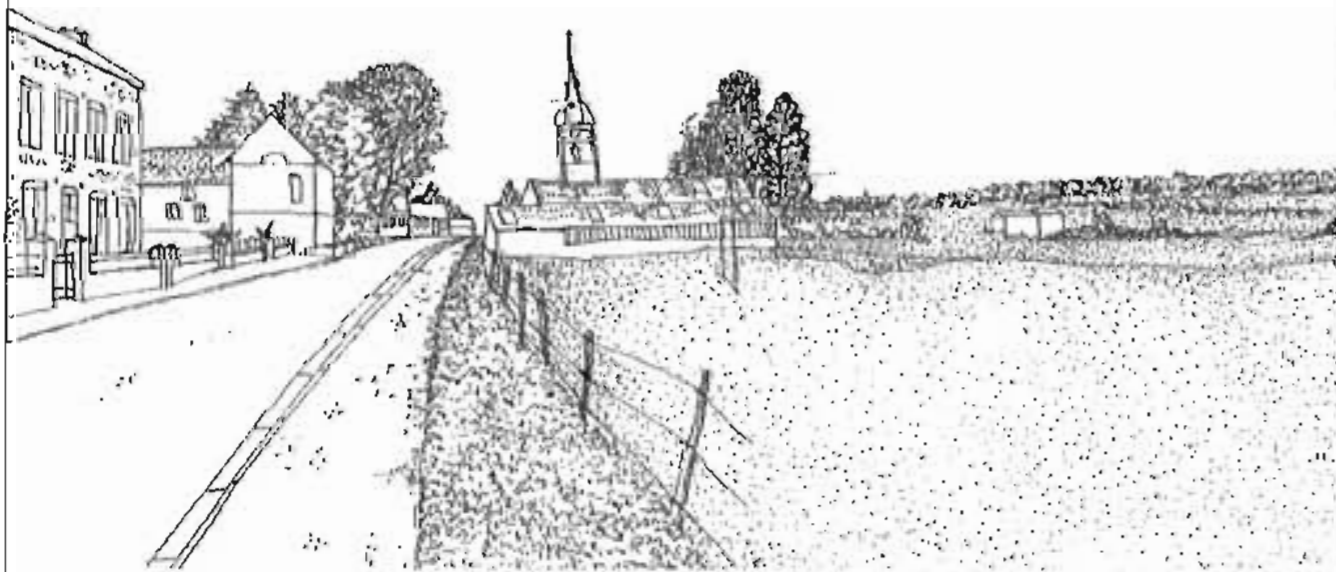
- le passage du ruisseau de la Belleuse
- le musée des bois jolls installé dans un des plus anciens moulins de Fellerles
- l'ancienne brasserie qui illustre l'habitat traditionnel de la commune
- quelques commerces et services.

Cependant, certains espaces semblent cloisonnés. On remarque une surabondance de garde-corps (en bordure du musée) qui ferment l'espace.



LES ESPACES CLES DU VILLAGE : L'EGLISE ET SES ABORDS

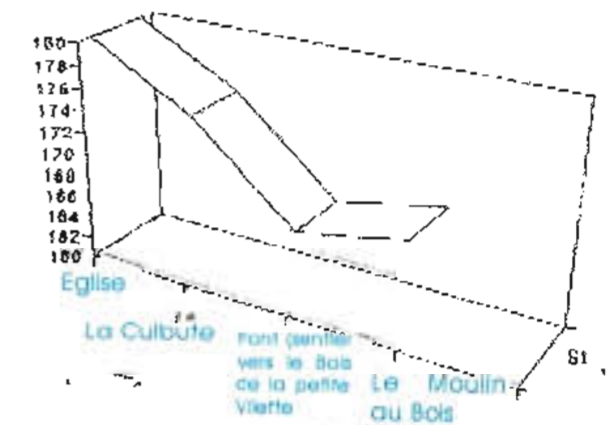
En venant de Sémeries, la perspective sur l'église est gâchée par des constructions qui contrastent par leur style et leur fonction avec l'édifice.



L'édifice s'intercale dans un front bâti dense (maisons mitoyennes). L'église est disposée parallèlement à la voie et son entrée est tournée vers l'extérieur de la commune.



Altitude en mètres



Analyse schématique de la topographie : mise en évidence de la perspective en direction de l'église depuis l'entrée Sud.

Toutefois, cette implantation n'est pas toujours paradoxale : elle tire judicieusement parti de la topographie. Ainsi, l'édifice est perceptible à moyenne et longue distance.



LES ESPACES CLES DU VILLAGE : L'EGLISE ET SES ABORDS

Il est souvent le point d'appel *et All.* ge à l'entrée dans le village.

On remarque :

- l'absence de parvis : le portail d'entrée fait directement face au pignon de la maison suivante. L'espace est restreint et peu perceptible dans la traversée.
- le côté perceptible depuis la rue de l'église a peu d'impact et est masqué par une série de barrières visuelles :
 - * les réseaux et les mats
 - * les garde-corps qui ont un effet restrictif de la pratique des lieux
 - * un mobilier urbain (abri-bus) dégradé qui gâche le paysage.

Cette association de diverses fonctions n'est pas heureuse et ne valorise pas l'édifice dans son style et dans son rôle d'édifice public.



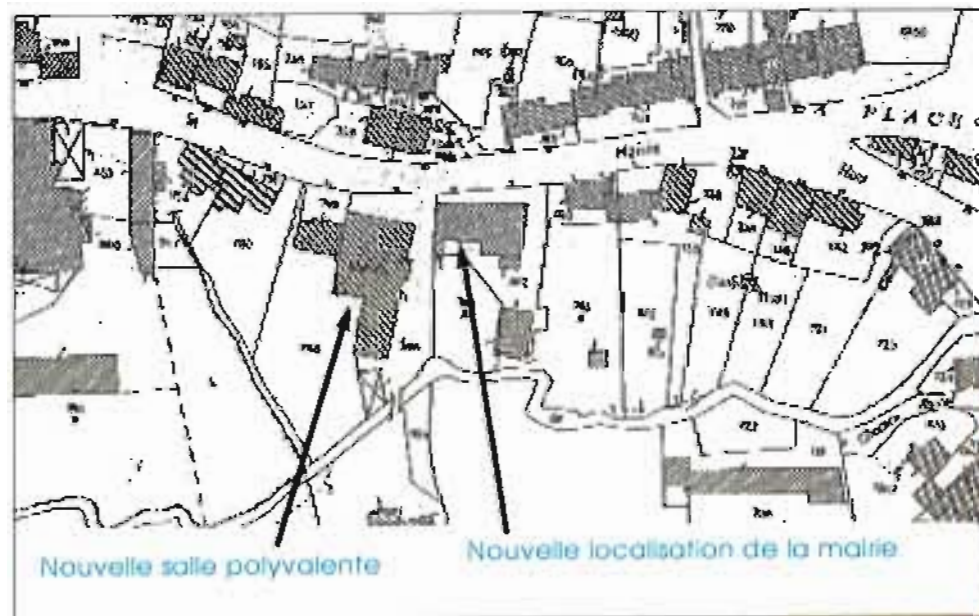
les abords de l'église



le parvis de l'église



LES ESPACES CLES DU VILLAGE : LA RUE DE LA MAIRIE



Avant le début des travaux, la mairie et ses abords présentaient l'organisation suivante :

L'édifice se distingue peu du front bâti dans lequel il est inséré :

- l'absence de parvis : l'édifice est en léger retrait par rapport à l'alignement et l'espace à l'avant est utilisé comme parking
- un revêtement de sol qui ne se distingue pas des espaces adjacents
- un environnement immédiat parfois peu valorisant : dent creuse et espace délaissé.

Cette absence totale de mise en scène nuit à la perception de l'édifice.

Le nouveau projet de la salle polyvalente doit être l'occasion de signaler l'édifice dans la commune.

(Diagnostic à compléter avec une description de la nouvelle situation de la mairie).



LES ESPACES CLES DU VILLAGE : LE CIMETIERE ET SES ABORDS

L'implantation du cimetière ne dément la caractéristique majeure de Felleries : l'éparpillement des différents services et équipements sur le territoire de la commune.

Situé rue du cimetière, en direction de la Sardelette, le cimetière ne fait l'objet d'aucun aménagement spécifique.

Les haies végétales délimitent en profondeur l'emprise et adoucissent la perception.

Les réseaux et un transformateur EDF surchargent l'espace et complètent une vision peu valorisante.

Cette ensemble minéral est surchargé par une aire d'accueil où le stationnement n'est pas limité et le revêtement pratique d'utilisation ne valorise pas l'aspect esthétique.

La rue du cimetière et la rue de la Sardelette caractérisent un espace périphérique hors du cœur du village. L'habitat est moins dense et les grandes propriétés isolées se multiplient. On y remarque un habitat traditionnel de grande qualité architecturale souvent réhabilité et préservé.

La rue perd son caractère urbain et le gabarit de la voie est plus modeste. Les trottoirs disparaissent. Toutefois la surabondance des réseaux est ici particulièrement bien marquée.



Le cimetière et ses abords



LES ESPACES CLES DU VILLAGE : L'HOPITAL DEPARTEMENTAL ET SES ABORDS

L'hôpital Départemental constitue une enclave à l'Est du territoire de la commune.

Ce caractère enclavé est consécutif à l'absence de liaison directe entre le «cœur» du village et l'hôpital. La liaison s'effectue par le hameau de l'Epine puis par la D 963.

Cet équipement s'insère dans un véritable écrin paysager constitué par le bois du Chêneau.

L'établissement a dès le début de son fonctionnement mis l'accent sur la qualité de son environnement proche : qualité de l'air grâce à la création d'un micro-climat généré par la plantation en masse de conifères.



Les abords de l'Hôpital Départemental

Depuis la D 963, la perception est marquée par un vaste panorama laissant découvrir un parc paysager et d'imposants bâtiments. Il s'agit toutefois d'une atmosphère assez austère qui est consécutive aux volumes importants des bâtiments et à l'échelle verticale des sujets arborescents.

Le traitement chromatique d'un seul ton laisse peu de variété et témoigne d'une ambiance monotone.

L'espace d'accueil ne bénéficie pas d'un

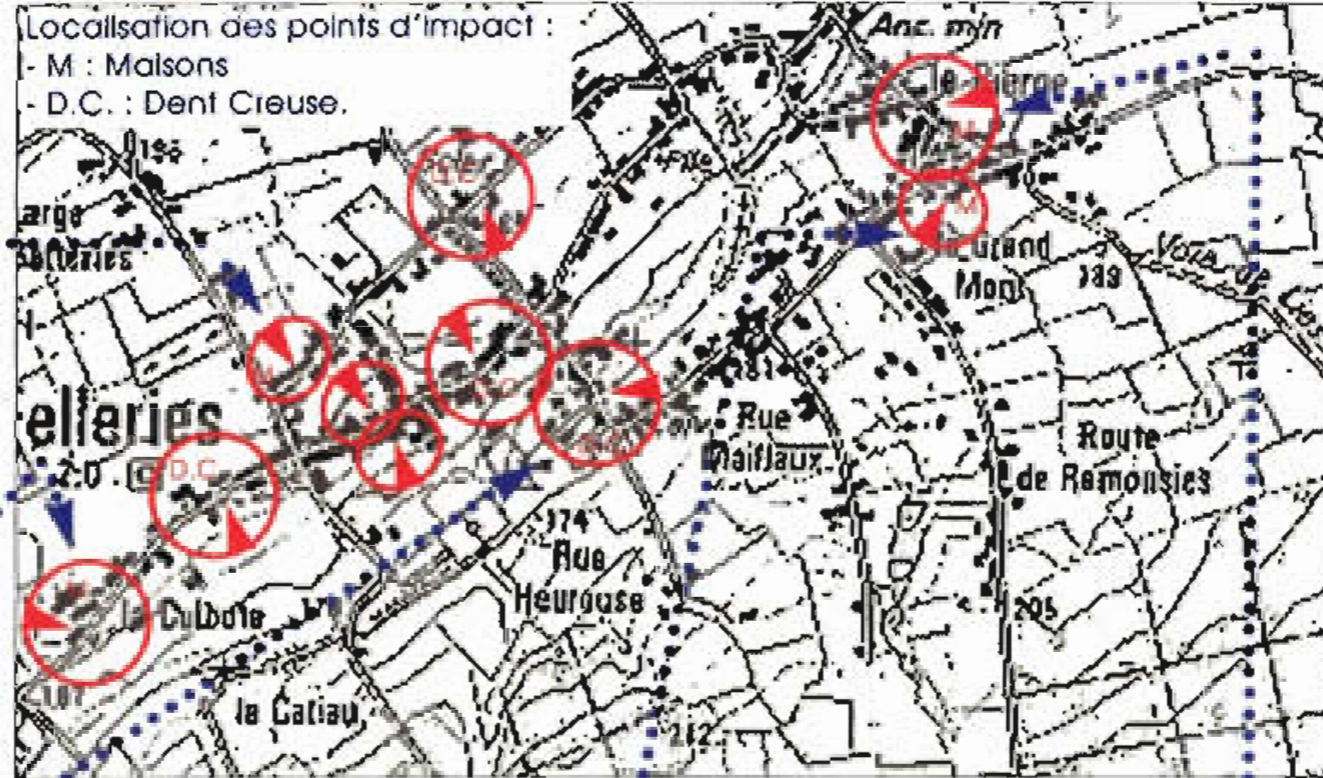


LES ESPACES ET ELEMENTS D'IMPACT VISUEL



Localisation des points d'impact :

- M : Maisons
- D.C. : Dent Creuse.



Malgré un effort marqué sur tout le territoire de la commune pour la réhabilitation d'un patrimoine bâti traditionnel, la commune de Felleries compte de nombreux points d'impact et points noirs.

Ceux-ci sont de plusieurs natures :

- parcelles délaissées et aspect de filche
- constructions abandonnées et dégradées.

Ces éléments sont parfois très perceptibles et offrent des images peu valorisantes de la commune.

- abords des espaces et édifices publics (en bordure de voie, aux abords de la mairie et de l'église)
- espace privatif : parcelle en filche, zones de stockage
- maison dégradée et non réappropriée

Ceci est consécutif à :

- un problème d'entretien
- un problème foncier et de vente du patrimoine bâti
- un problème d'urbanisme : construction de hangars qui « défigurent le paysage ».

On assiste à la naissance de petits espaces « déclassés » qui disqualifient l'espace et constituent un véritable milage du paysage communal. Les réseaux ont un impact considérable sur l'ensemble de la commune.





RESUME :

- Il s'agit d'une commune dont la structure urbaine est très étlrée.

A la lecture du plan d'ensemble, plusieurs éléments caractérisent le village :

une dépendance vis-à-vis des bois : cette dépendance est perceptible dans l'organisation du réseau viaire qui apparaît aujourd'hui comme aberrant (multiplication des voies en impasse)

persistance de **nombreux hameaux et lieux-dits** : l'évolution et le temps n'ont pas effacé ce caractère morcelé . L'urbanisation n'a pas rapproché les différents hameaux . Cette caractéristique est parfois renforcée par les règlements d'urbanisme. (le Muid est classé en zone U mais la zone est interrompue entre le Muid et l'autre partie du village).

* **Absence de véritable coeur du village** : les différents édifices et espaces dit «centraux» observent une grande dispersion. Les distances sont considérables entre les commerces (rue du docteur Cayet), la poste (rue de la Poste) et la mairie (aujourd'hui

déplacée)(rue de la mairie).

La persistance d'une zone N en plein centre du territoire communal est un élément à ne pas négliger.

- **un problème d'identité des fonctions par rapport à leur territoire :**

Le noyau originel mentionné dans les archives se situerait aux lieux-dits du Catiau et de la Jonquière . Cet espace voit l'implantation de l'église.

Toutefois, l'église actuelle a été reconstruite entre 1923 et 1927. Le développement de l'urbanisation ne s'est vraisemblablement pas fait à partir de ce noyau.

* **la mairie a cherché une implantation favorable** : le service fut déplacé à plusieurs reprises.

* **l'église tourne son parvis vers l'extérieur du village** . Cette disposition pose des questions de fond. Toutefois, on peut remarquer une bonne perception de l'édifice sur toute la commune et également quelques belles perspectives. L'absence de parvis est un réel handicap et ne permet pas de structurer un point fort autour de ce symbole.

* **la place a également une situation ambiguë** : les concessions de terrain datent de 1925. Elle rassemble des composantes fortes sans trouver l'élément d'harmonie qui permet de construire un lien fort et fédérateur et d'y créer «le véritable centre». On a plutôt «un vide» sans accroche et sans vocation définie.

- **des éléments d'impact visuel sur l'ensemble du territoire** qui mettent le paysage urbain. (Par exemple les réseaux aériens).



E T U D E C A D R E D E V I E

LE PARTI D'AMENAGEMENT

PROPOSITIONS POUR
UN PARTI D'AMENAGEMENT



LES PRINCIPAUX ENJEUX

LE PAYSAGE :

Le village de Fellerles s'insère au sein d'un véritable écran paysager caractérisé principalement par le bocage de l'avesnois. Il s'agit d'une empreinte forte dans le paysage qui parfois constitue une contrainte (classement et préservation du talweg du ruisseau de la Belleuse).

Toutefois, on assiste davantage à une juxtaposition des secteurs construits et des secteurs agricoles (bocage) et l'imbriication entre les deux se fait plus rarement (sauf par exemple Le Chemin Vert).

Les transitions sont parfois très franches entre le bocage et la trame bâtie.

La présence et la préservation de l'habitat traditionnel sont également des caractéristiques majeures qui marquent le paysage.

Cette harmonie bocage / habitat est parfois brisée : dents creuses, habitations vacantes, constructions exogènes sont particulièrement bien identifiables tant ils offrent un contraste et s'opposent à l'image homogène.

Identité à un territoire, à un site, à son mode d'exploitation (agriculture et artisanat), à un type de construction sont des éléments forts à intégrer dans les aménagements futurs.

PATRIMOINE :

Fellerles doit son développement grâce à l'exploitation des nombreux bois qui l'entourent.

Un artisanat spécifique s'y est développé : l'industrie des Bols Jolis. Aujourd'hui, le musée est le témoin de ce savoir-faire particulier qui se perpétue.

Les moulins qui ont exploité l'énergie produite par le ruisseau de la Belleuse, les pompes, les chapelles, les autres monuments moins typiques (calvaire, monument aux morts) font partie intégrante du patrimoine communal et participent à l'image du village.

Ces éléments sont souvent de potentiels points d'accroche et ils ne bénéficient d'aucune mise en valeur spécifique.

ORGANISATION SPATIALE :

La trame bâtie linéaire et étreinte présente de nombreux handicaps :

- une zone constructible limitée (cf carte communale) qui réserve peu de vastes parcelles. Les activités et services se sont souvent implantés en alignement par rapport à la voie. Certains édifices, l'église par exemple, est totalement coincée entre deux habitations et n'a donc pas de parvis.
- des déplacements parfois pénibles surtout pour les piétons qui sont parfois réduits à faire de longs parcours pour se rendre à certains commerces ou services.

La centralité même si elle s'exprime par les différentes fonctions, ne se «matérialise» pas. La place mal structurée ne ressent pas comme un espace de vie.

Disfonctionnements, absence d'un véritable cœur sont des éléments marquants de la structure du village. Cette voie locale apparaît donc «dissolue» le long de ces nombreuses artères. Le parti d'aménagement proposé s'attachera à retrouver un espace central, lieu et expression de la vie communale.

IMAGE :

Le paysage bocager et le caractère rural n'empêche pas les caractères urbains d'être parfois prédominants : les réseaux aériens sont les témoins imposants de cette urbanité. Véritables infrastructures, ils dénaturent parfois complètement une vue, un paysage.

Leur disparition permet souvent d'embellir et de transformer ce paysage.



PAYSAGE ET IMAGE : LES GRANDES ORIENTATIONS



CARTE DES PRINCIPALES INTENTIONS :

Le périmètre ci-dessus retenu ne couvre pas le territoire complet de la commune de Felleries. Il reprend essentiellement les secteurs représentatifs de la vie locale (édifices, commerces, services publics et privés). Il omet une grande partie des secteurs à vocation résidentielle.

LEGENDE :

Monuments et bâtiments majeurs :

L'église, la mairie, le musée des Bois Jolis, le monument aux morts, le calvaire mais également certains bâtiments remarquables de par leur style architectural ou leur localisation sont à mettre en valeur.



Protection d'éléments majeurs du paysage

Le ruisseau de la Belleuse et son faisceau représente un des points forts du paysage de la commune. Cet espace est préservé et strictement délimité sur la carte communale. Cette bande réservée en plein cœur du territoire communal explique à la fois la structure du tissu urbain et l'omniprésence du bocage.



Espaces à dominante vergers et prairies bocagères :

Les versants de la vallée du ruisseau de la Belleuse sont pour une grande part occupés par des prairies bocagères.



Espaces libres à préserver :

La place est par excellence un espace réservé à la vie locale (détente, manifestations, ducasses...). Il faut montrer dans la conception de l'espace et dans son organisation ce rôle primordial d'expression de la vie communale.



Fonction centrale :

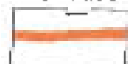
La centralité n'est pas clairement exprimée à Felleries. Le trame bâtie presque exclusivement linéaire, n'offre pas de cœur. Toutefois, l'organisation de la voirie, les commerces et services publics et privés ainsi que les édifices sont des éléments attractifs essentiels à la vie de la commune. Ainsi, la rue de l'église, la rue de la mairie, la rue de la place et la rue des postes sont des artères « vitales ».



Sentiers existants à aménager - liaisons à renforcer :

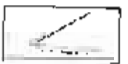
L'organisation spatiale de la commune de Felleries est peu adaptée pour les déplacements des piétons. Les distances sont parfois très importantes.

Certains parcours permettent en partie de pallier à ce problème. Ainsi le sentier de Féron dit également « de la Digue » établit une liaison entre la place et la rue de la poste en longeant le ruisseau. De même, un sentier permet un accès direct depuis la mairie jusqu'au terrain de football et évite ainsi toute la rue de la place. Ces liaisons outre leur avantage fonctionnel, permettent de profiter de la beauté du site : par exemple, le ruisseau de la Belleuse.



Cônes de vue à préserver :

Certaines perspectives (en direction de l'église par exemple) sont particulièrement intéressantes à conserver. Elles participent à la valorisation des paysages et éléments majeurs.



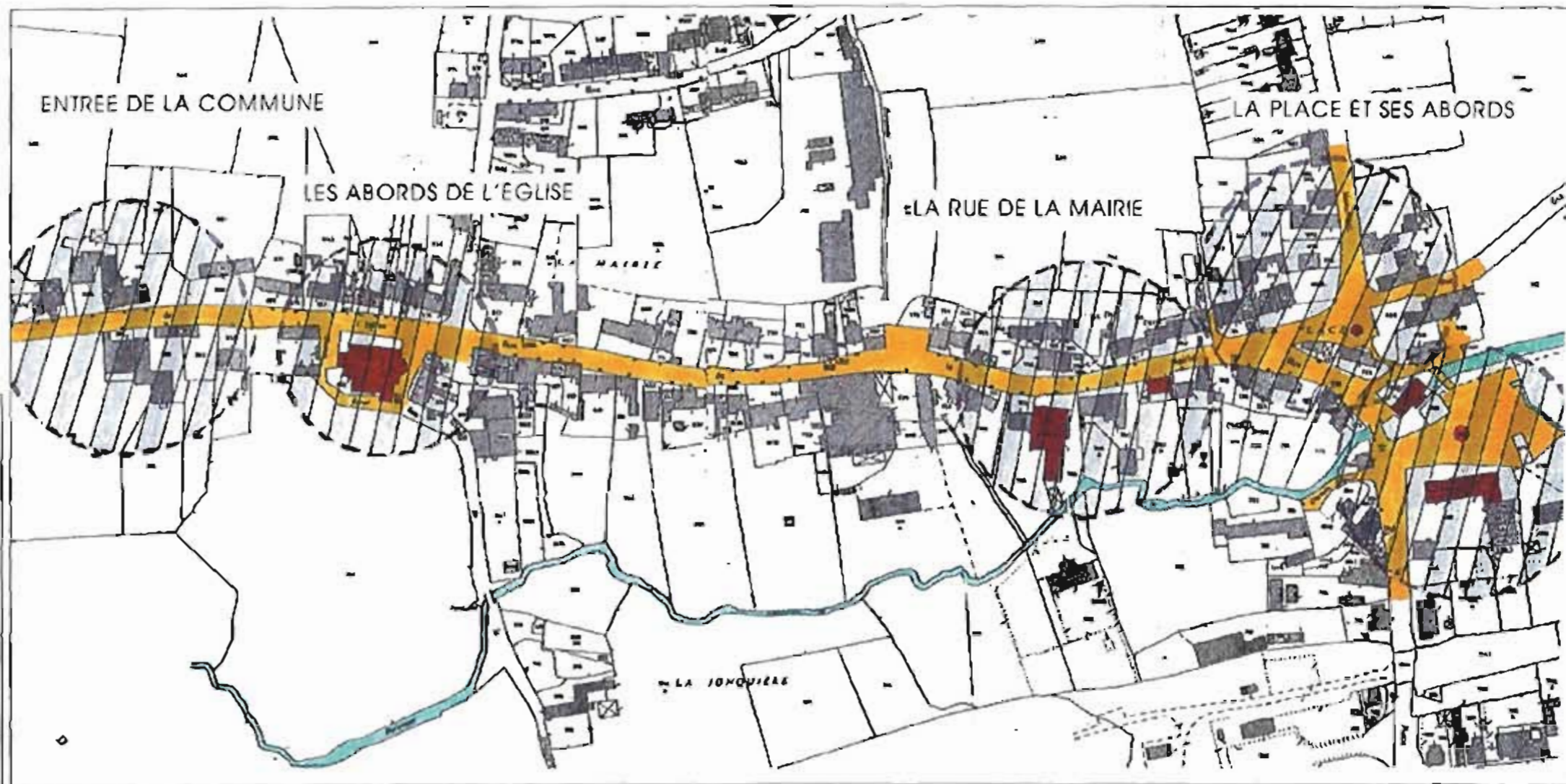


TAB LEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS

	PAYSAGE	ARCHITECTURE PATRIMOINE	ESPACES PUBLICS	ORGANISATION SPATIALE DEVELOPPEMENT
IMAGE ET IDENTITE	<p>Préserver le paysage traditionnel : LE BOCAGE par la diversité des ambiances (haies, vergers,...).</p> <p>RETROUVER DES POINTS FORTS: points de repère dans le paysage de la commune.</p> <p>Animer la traversée de la commune : jouer sur la diversité des séquences (ruisseau, bocage, boisements,...).</p>	<p>Conserver et enrichir le patrimoine bâti .</p> <p>Contrôler l'aspect esthétique des nouvelles constructions et favoriser la réhabilitation de bâtiments majeurs (la brasserie).</p> <p>Mettre en place une CHARTE POUR LA VALORISATION DES FACADES.</p> <p>Mettre en valeur des éléments particuliers (calvaire, pompe,...)</p>	<p>Maintien des espaces libres autour des édifices majeurs (église, mairie, anciens moulins,...)</p> <p>Dégager et préserver les cônes de vue sur ces éléments et sur les fenêtres paysagères.</p> <p>Favoriser l'effacement des réseaux.</p>	<p>Résorber les dents creuses et aménager les espaces délaissés.</p> <p>Conserver un regard sur les nouvelles constructions : aspect et implantation (permis de construire).</p>
QUALITE ET ESPACE DE VIE	<p>Créer une véritable TRAME PAYSAGERE au sein de la structure urbanisée (plantations de haies arbustives, mettre en valeur le ruisseau,...).</p> <p>Valoriser la création d'espaces de récréation de proximité.</p>	<p>Favoriser la vie locale :</p> <p>Réhabilitation d'anciens bâtiments à des fins locatives (ancienne brasserie ...).</p> <p>Résorption ou démolition de certains bâtiments vacants.</p>	<p>Revaloriser LA NOTION DE PLACE en retrouvant une nouvelle centralité : lieu d'expression de la vie locale.</p>	<p>Récréer des liaisons fonctionnelles entre les principaux pôles attractifs (place - rue de la poste).</p> <p>Favoriser certains parcours piétons (le long du ruisseau,...).</p> <p>Favoriser les logements locatifs par la proposition de programme respectueux du site.</p>



LES PRINCIPALES ZONES D'INTERVENTION



LEGENDE :



Zones d'intervention



Espace de liaison



Bât dominant



DEFINITION D'UN PROGRAMME

L'ESPACE PUBLIC ET SON RÔLE DANS LA COMMUNE

Le terme d'espace public réfère à l'ensemble des lieux ouverts à tous. Ils sont généralement sous la responsabilité de collectivités publiques ou parfois de droit privé.

Par opposition aux bâtiments et constructions qui les bordent et les entourent, ce sont souvent des espaces «en creux». Mais ils sont surtout le lien physique qui les réunit.

Toutefois, la définition des espaces publics est souvent difficile à donner puisque leur nature est fortement dépendante des activités qui s'y déroulent :

- activités commerciales
- déplacements
- échanges sociaux,...

Si la structure bâtie s'apparente aux organes vitaux de la commune, les espaces publics en sont les vaisseaux, les veines dans lesquelles s'insufflent les flux vitaux.

« Ils sont des lieux de vies les plus diverses offrant le plus grand choix d'activités donc de liberté, des lieux de sociabilisation que la meilleure cellule d'habitation ne remplacera jamais.

Prolongements de la vie d'intérieur, les espaces publics servent de réceptacle, plus encore de vecteurs de multiples aspirations contradictoires de citoyens qui cherchent toujours plus ou moins consciemment à être en osmose avec leur unité de voisinage, leur quartier, leur ville. »

(Source : Des espaces urbains agréables à vivre. Les Éditions du Moniteur.)

A l'échelle du village, l'espace public remplit les mêmes fonctions. Les différentes caractéristiques de l'espace et de la vie en milieu rural (isolement, cellule villageoise modérée, rythme...) y tissent parfois des liens plus solides qu'en milieu urbain.

L'analyse spatiale a mis en évidence toute la spécificité de Fellerles où le hameau est à l'image du quartier, cellule autonome. Ainsi, les échanges entre les différents hameaux sont davantage d'ordre économique (commerces) ou liés aux différents services (écoles, ...) Les échanges sociaux sont alors peu développés.

Les aléas de l'histoire, l'évolution des comportements, des activités et des déplacements expliquent aussi le caractère diffus et la désertion de certains espaces tels que la place.

Le programme d'aménagement proposé n'a pas l'ambition de recréer «un centre du village». Il lui donne toutefois au travers d'espaces organisés, de lieux conviviaux, de points de repère, des vecteurs, des tremplins vers une nouvelle vie des espaces publics.

L'analyse paysagère a permis de dégager une typologie de ces espaces publics :

- les entrées
- la place
- les axes privilégiés :
 - . la rue de l'église
 - . la rue de la place
 - . la rue de la mairie
 - . la rue du cimetière
- des éléments plus ponctuels (monuments,...)

Il s'agissait de comprendre le fonctionnement général des différents espaces et notamment d'exprimer les différents rôles et échanges. En hiérarchisant ces différentes fonctions, il fut alors possible de dégager une ou plusieurs orientations à donner à l'aménagement des lieux.

La valorisation des éléments en place (espaces, bâti dominant, composante naturelle ou paysagère) et la création d'espaces de liaison ont été des axes forts dans l'élaboration des différentes propositions d'aménagement.

Afin de bien cerner les différents enjeux, chaque proposition a fait l'objet d'un argumentaire schématisé retranscrit sur un fond cartographique.



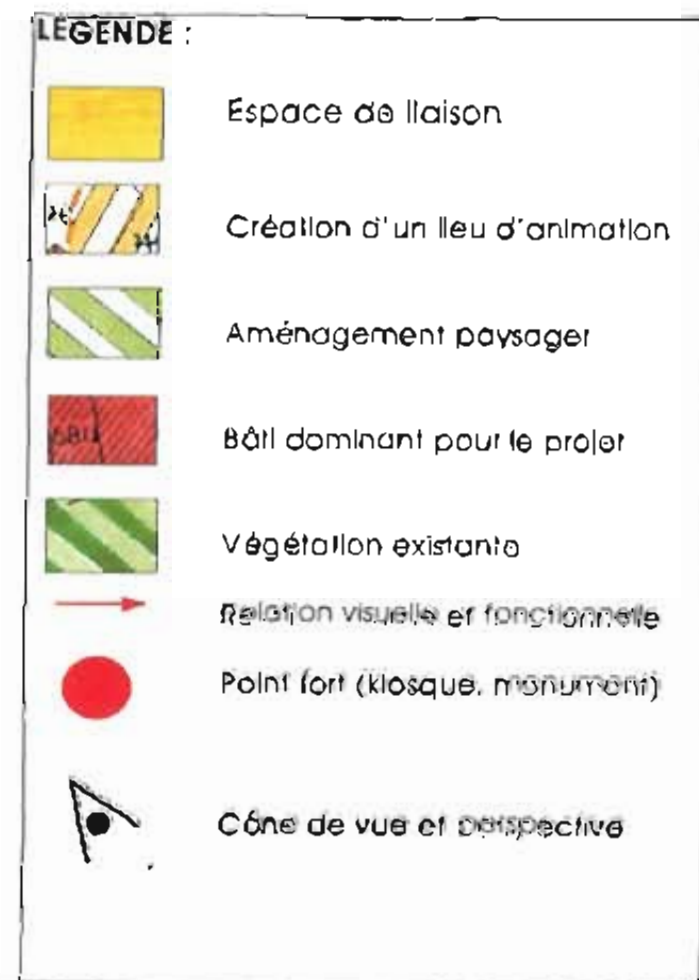
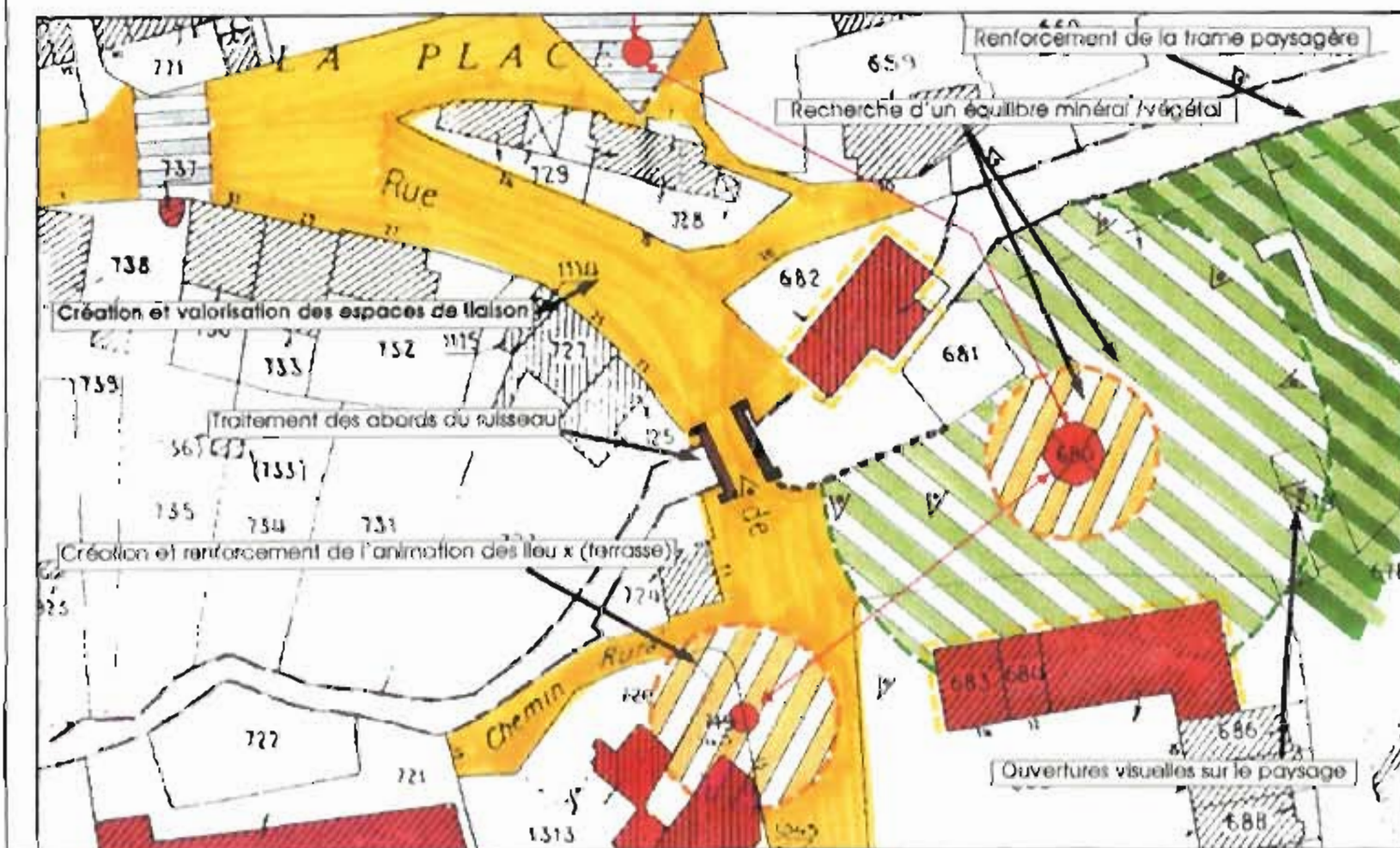
AMENAGEMENT DE LA PLACE : LES GRANDS PRINCIPES

L'analyse a démontré l'aspect contradictoire de la place dans sa conception actuelle avec les différents rôles et images que l'on associe généralement à cet espace multifonctions.

Aujourd'hui, la place de Fellerles est un lieu sans véritable vocation.

L'absence de flux à forte fréquentation quotidienne (commerces de premier nécessité, équipements scolaires, services administratifs,...) à proximité directe explique la désertion du site.

A l'issue de ce constat, le parti d'aménagement aurait pu s'orienter vers un espace spécialisé (détente ou stationnement par exemple) définitivement fermé sur lui-même.





AMENAGEMENT DE LA PLACE : LES GRANDS PRINCIPES

A l'opposé, le programme d'aménagement de la place s'appuie sur la création d'espaces de liaison :
Comment redonner vie à la place en y créant un lieu d'interaction et de mise en relation des différents éléments qui l'entourent ?

Comment ouvrir l'espace sur son contexte ?

Comment y générer des échanges, des dynamiques sans modifier la structure des lieux ?

Il s'agit de créer un schéma d'organisation et de fonctionnement permettant de :

- Préserver et de valoriser le bâti de qualité et le patrimoine
- Mettre en évidence certains équipements (café, musée des Bols Jolis) en leur offrant de nouvelles potentialités
- Maîtriser certains aspects liés à la fréquentation (circulation, transit) tout en favorisant l'individu et son mode de déplacement.

Ensuite, une fois les grands principes déterminés, l'aménagement même s'est appuyé sur des éléments de composition s'alliant avec l'existant et susceptibles de moduler :

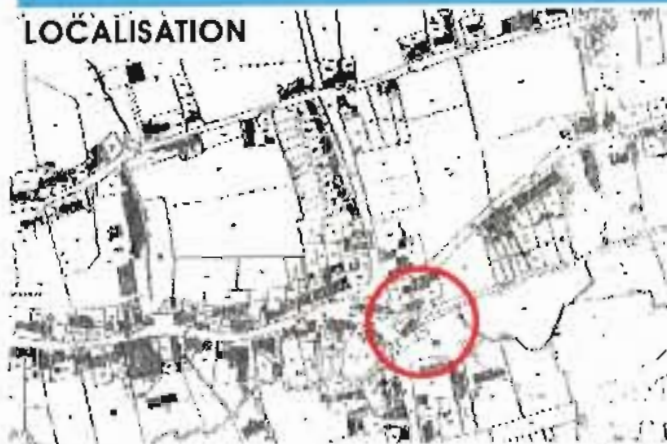
- une place vivante et attractive
- un lieu symbolique par une mise en scène particulière
- un lieu qui suscite créativité et imaginaire en jouant sur l'esthétique.

Plusieurs critères interviennent :

- **l'échelle et les rapports de grandeur** : une sculpture ou une fontaine doit tenir compte pour son dimensionnement de la surface et des volumes de la place
- **la matière** : elle correspond à l'effet visuel que produit la surface des matériaux. Ainsi, selon la grosseur, la couleur des grains, le traitement poli ou éclaté, les effets sont différents
- **les couleurs et leurs relations** : les couleurs agissent sur les volumes. Le noir réduit les volumes. Une couleur chaude aura tendance à rapprocher un bâtiment, une couleur froide, à l'éloigner. A cela s'ajoute les valeurs d'intensité
- **les rapports de style** : les coloriments des styles affectent les bâtiments et leurs abords (sol, mobilier). Un mélange est possible à condition d'en étudier soigneusement les implantations, les masses, les couleurs.

PROPOSITIONS DETAILLEES : AMENAGEMENT DE LA PLACE

LOCALISATION



La place constitue un des pôles majeurs de la commune. Ce lieu doit être perçu comme le lieu d'expression de la vie communale.

Le parti d'aménagement proposé a donc pour objectif de redonner son statut de place à un espace qui aujourd'hui épouse difficilement cette fonction.

La qualité du patrimoine architectural appelle un respect de l'échelle urbaine et une grande sobriété du traitement.

Le principe général retenu cherche à retrouver une harmonie d'ensemble entre la place et ses abords (musée des Bols Jolis, rue de la place).

Les principales interventions concernent :

- les revêtements de sol :

afin de bien marquer cette continuité entre la place et ses abords, un revêtement homogène sera mis en oeuvre à la fois sur la place et sur la voirie. Les bordures seront effacées au profit de caniveaux pavés permettant l'évacuation des eaux pluviales. Des bornes organiseront et hiérarchiseront les circulations (véhicules et piétons).

La voirie, d'emprise plus modeste, favorisera la réduction de la vitesse à l'approche de l'espace public.

- organisation et structure de la place :

Les aménagements paysagers viseront à redonner une nouvelle dimension paysagère à la place. L'objectif principal est de retrouver un nouvel équilibre végétal/minéral.

Dans ce but, les végétaux et notamment les plans arborescents seront déjà formés et marqueront l'espace par leur forme et leur volume. Ainsi, ils composeront les lieux en soulignant les axes et les principaux éléments (architecture, point attractif...).

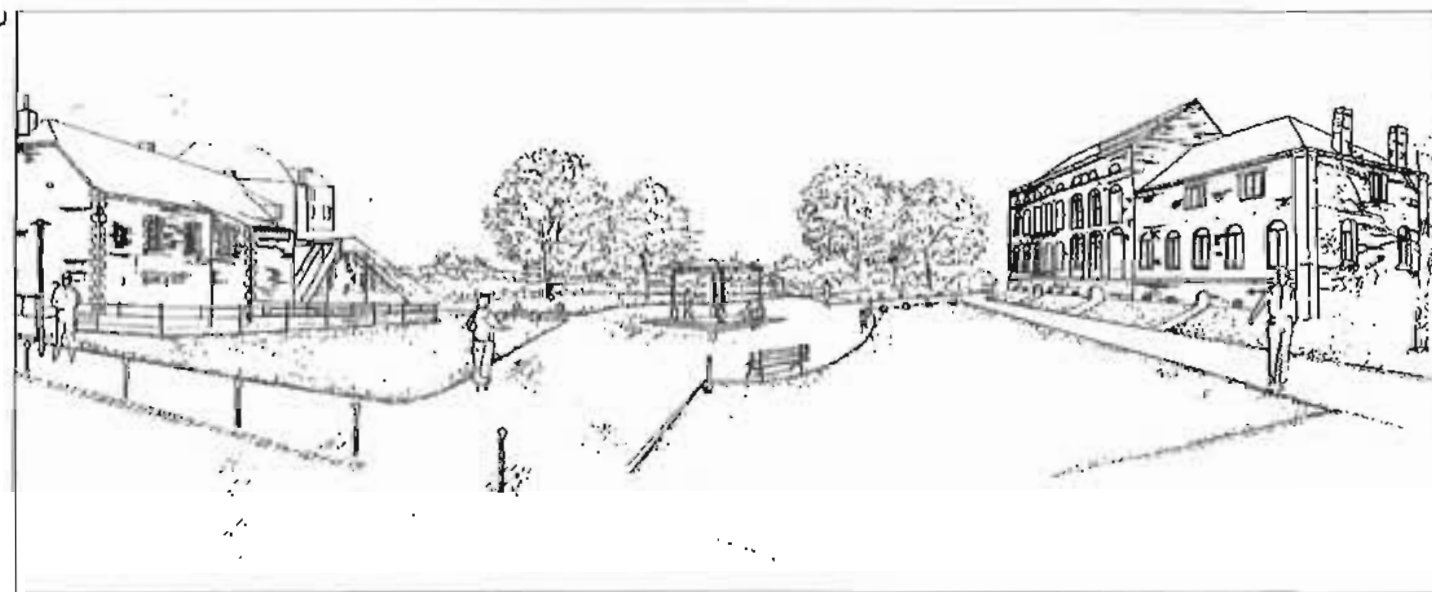
- ambiance :

La touche complémentaire sera donnée par les éléments constituant le mobilier urbain.

L'effacement des réseaux qui occultent actuellement les visions permettra de libérer le paysage et d'envisager une valorisation du patrimoine naturel et architectural par le choix d'un éclairage particulier. Des projecteurs pourront mettre l'accent sur certains éléments spécifiques tels que le musée.

Le kiosque pourra être démoli au profit d'une structure plus légère et mieux adaptée au contexte.

SITUATION ACTUELLE





LES ABORDS DE L'ÉGLISE : LES PRINCIPAUX ENJEUX



LEGENDE :



Espace de liaison



Point de vue sur le paysage existant



Cône de vue et perspective

Le lieu de culte était autrefois un lieu privilégié de rassemblement et de vie.

Malgré les changements de comportements, il est encore aujourd'hui un point de référence dans le paysage communal. Le style architectural fait aussi de l'édifice un élément fondamental et partie intégrante du patrimoine du village.

L'analyse paysagère a démontré que ce caractère unique et singulier est peu marqué.

Il s'agit alors de montrer à nouveau l'édifice à la fois par la suppression des différentes barrières visuelles mais également en replaçant l'édifice par rapport à son contexte :

- la rue de l'église
- le vallon de la Belleuse.

En lui réservant de nouvelles liaisons visuelles avec son environnement, on permet à l'édifice de retrouver de nouvelles «façades» et donc des potentialités de s'imposer à nouveau comme espace majeur de la vie communale.



PROPOSITIONS DETAILLEES : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE



L'orientation générale et les abords immédiats ne permettent pas une valorisation de l'église.

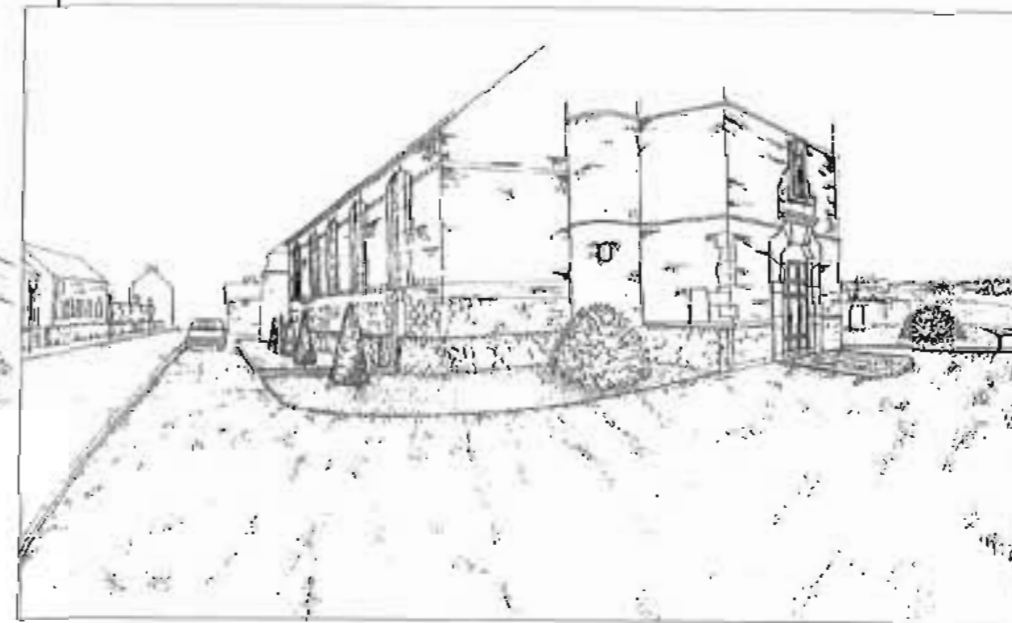
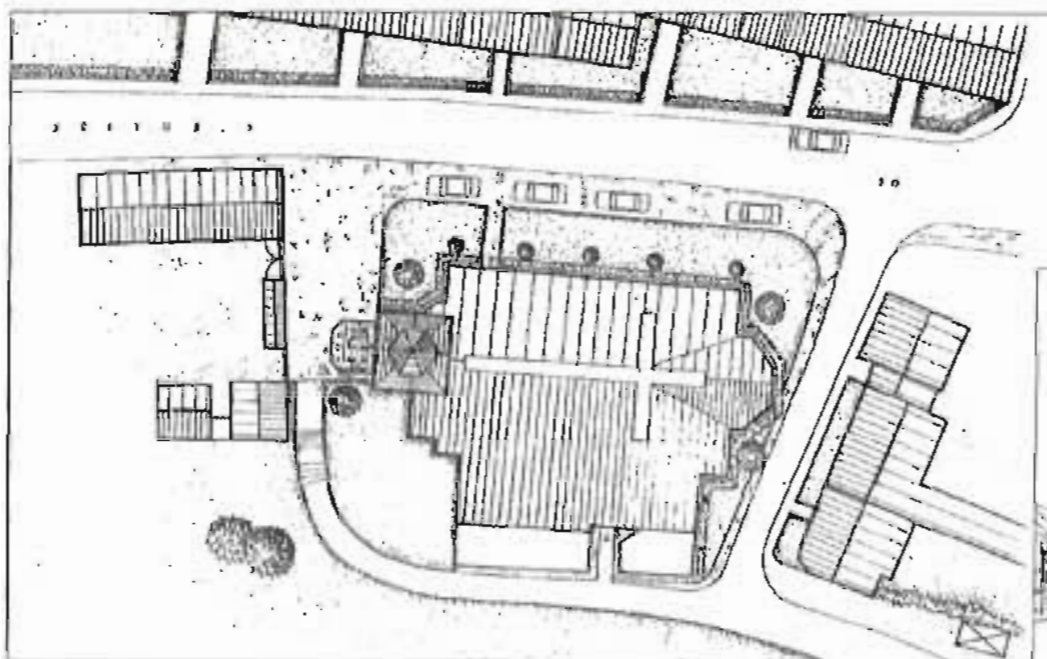
La proposition consiste à souligner l'édifice par un traitement de sol particulier qui marquera symboliquement le parvis.

Les aménagements paysagers viseront à :

- préserver la perspective sur la campagne environnante
- marquer et souligner le porche
- dégager le pourtour de l'église et valoriser le caractère architectural de l'église.

L'effacement des réseaux et la mise en oeuvre d'un éclairage de qualité compléteront l'ambiance.

SITUATION ACTUELLE



PROGRAMME DE LOGEMENT : LES PRINCIPAUX EN JEUX

La description des différentes perceptions lorsque l'on pénètre dans la commune depuis Semeries a permis de mettre l'accent sur certains points noirs.

Les éléments d'atouts sont cependant considérables :





- la perspective en direction de l'église
- le contexte paysager dominé par le vallon du ruisseau de la Belleuse et le bocage.

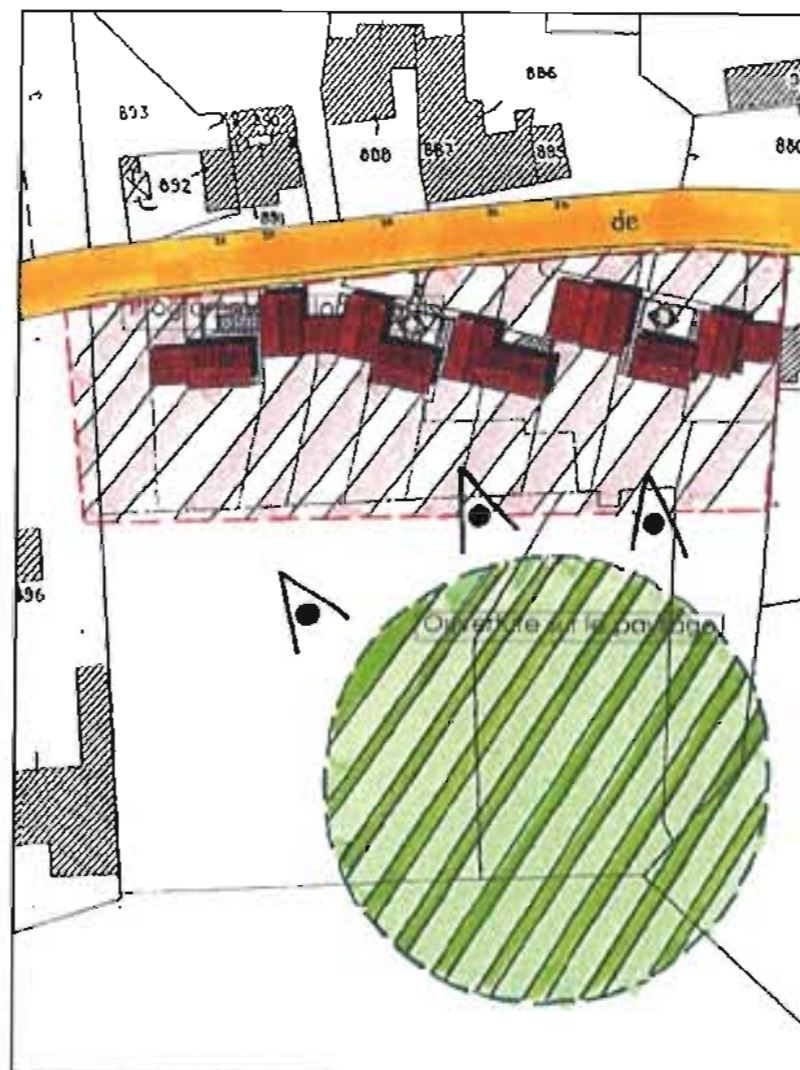
Toutefois certaines erreurs ont tendance à annuler ou à gâcher certains de ces caractères.

Retrouver, et dans la mesure du possible, tenter d'élargir la perspective sur l'église nous apparaît primordial :

- valorisation de l'édifice par lui-même
- agrément de l'entrée de ville
- équilibre de la structure urbaine.

LEGENDE :

-  Espace de liaison
-  Point de vue sur le paysage: existant
-  Programme de logement
-  Cône de vue et perspective

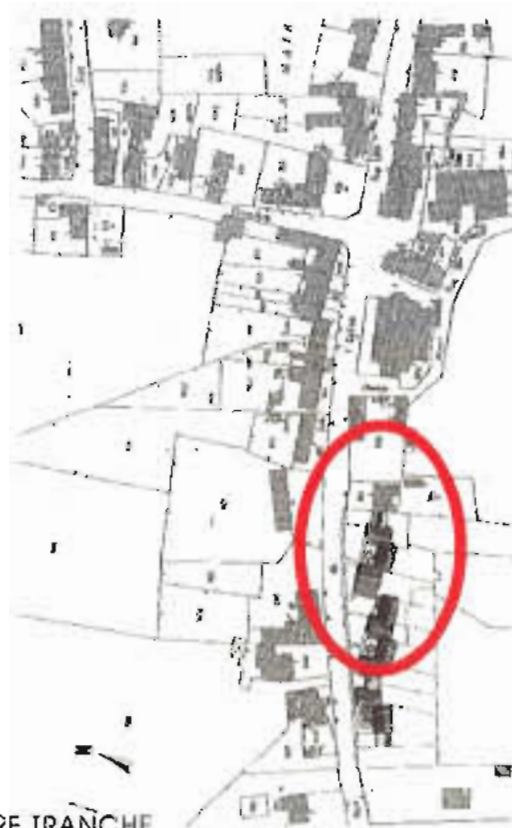


La démolition d'un hangar délaissé et qui aujourd'hui masque en partie l'église, nous permettrait d'envisager une affectation nouvelle de ces parcelles en tenant compte des contraintes liées aux cônes de vue, au paysage et à l'identité communale (respect du contexte architectural).

Un projet de construction de maisons individuelles locatives est proposé. Son implantation et sa configuration générale se conforment au schéma de construction type de la commune. A un alignement droit, on respecte la disposition en diagonale par rapport à la voie. Outre le fait de se calquer sur les types de construction du village, cette disposition permet à la fois de retrouver une perspective sur l'église et de conserver des cônes de vue sur le vallon et l'ensemble des prairies bocagères qui le jalonnent.



PROPOSITIONS DETAILLEES : PROGRAMME LOGEMENT ENTREE DU VILLAGE (DEPUIS SEMERIES)



PREMIERE TRANCHE



DEUXIEME TRANCHE

DESCRIPTION DU SITE PROPOSITION :

ACTUEL :

L'étude porte sur un espace actuellement sans affectation, situé en front à rue, à une centaine de mètres de l'église. Il est constitué de quatre parcelles en friche de type industriel. L'une d'elles forme le terrain d'assiette d'un bâtiment inutilisé à usage de garage-atelier dont les murs sont en brique et la toiture en fibro-ciment.

Le fond des parcelles est en déclivité et encombré d'amas de terre, de gravats et de déchets, ce qui offre une image peu valorisante dans un endroit du village aussi stratégique. De plus, la présence de ce garage aux airs de hangar, gâche complètement la perspective sur l'église. Par contre, l'un des atouts de ce site, outre sa localisation, est qu'il bénéficie d'un panorama étendu sur le paysage vallonné qui entoure Felleries.

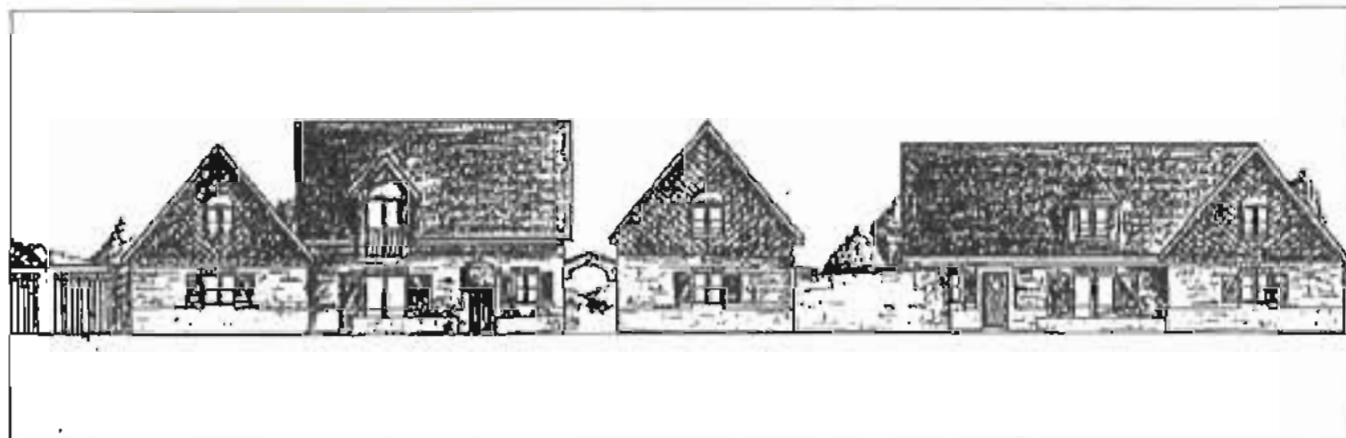
L'aménagement proposé consiste en la construction d'une ou deux tranches de logements individuels locaux HLM, la deuxième tranche étant implantée sur une parcelle actuellement de pâture et située à côté du garage-atelier.

L'implantation des bâtiments permet de retrouver la densité de construction de la rue de l'église. Le front bâti quasiment continu et parallèle à la voie devient blanc pour créer une ouverture de la perspective vers le clocher de l'église. Des fenêtres sont aménagées dans le front bâti afin d'appréhender le paysage de qualité situé derrière. De plus, comme dans l'ensemble du village, les logements sont séparés de la voie par un espace vert qui fait la transition entre espace public et espace privé.

Les maisons, enfin, reprennent certains des éléments architecturaux caractéristiques de Felleries, tels que les lucarnes très nombreuses dans cette rue, les lises d'un matériau différent du reste du mur ou les arcs au niveau de certaines fenêtres.



PROPOSITIONS : Dominique JUMÉZ
Architecte DESL





VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL : LES PRINCIPAUX EN JEUX

L'analyse a permis d'établir un inventaire non-exhaustif des petits éléments (hors édifices et bâtiments) qui sont partie intégrante du patrimoine communal.

Certains sont plus ou moins communs à l'ensemble des communes :

- le monument aux morts
- le calvaire.

D'autres sont plus spécifiques. Ils sont liés :

- aux pratiques et usages anciens : les pompes dont il ne subsiste que quelques spécimens
- aux lieux de culte privés telle que les petites chapelles.

Ces petites richesses ont tendance à disparaître du paysage communal du fait de leur abandon progressif.

Le parti d'aménagement propose de les remettre en valeur par des aménagements simples à dominante paysagère :

- réfection de l'édifice
- aménagement des abords : encadrer l'édifice par des plantations structurantes qui par leur volume et leur coloris constitueront un écran végétal.



LEGENDE :



Espace de liaison



Aménagement des abords du ruisseau



Renforcement des points forts



Cône de vue ou perspective

Il s'agit d'une double démarche :

- la valorisation du patrimoine et donc un enrichissement de l'image de la commune
- marquer de façon significative l'espace en offrant des points de repère dans la traversée de la commune ainsi que des points d'animation qui brisent les parcours monotones et souvent trop minéraux.

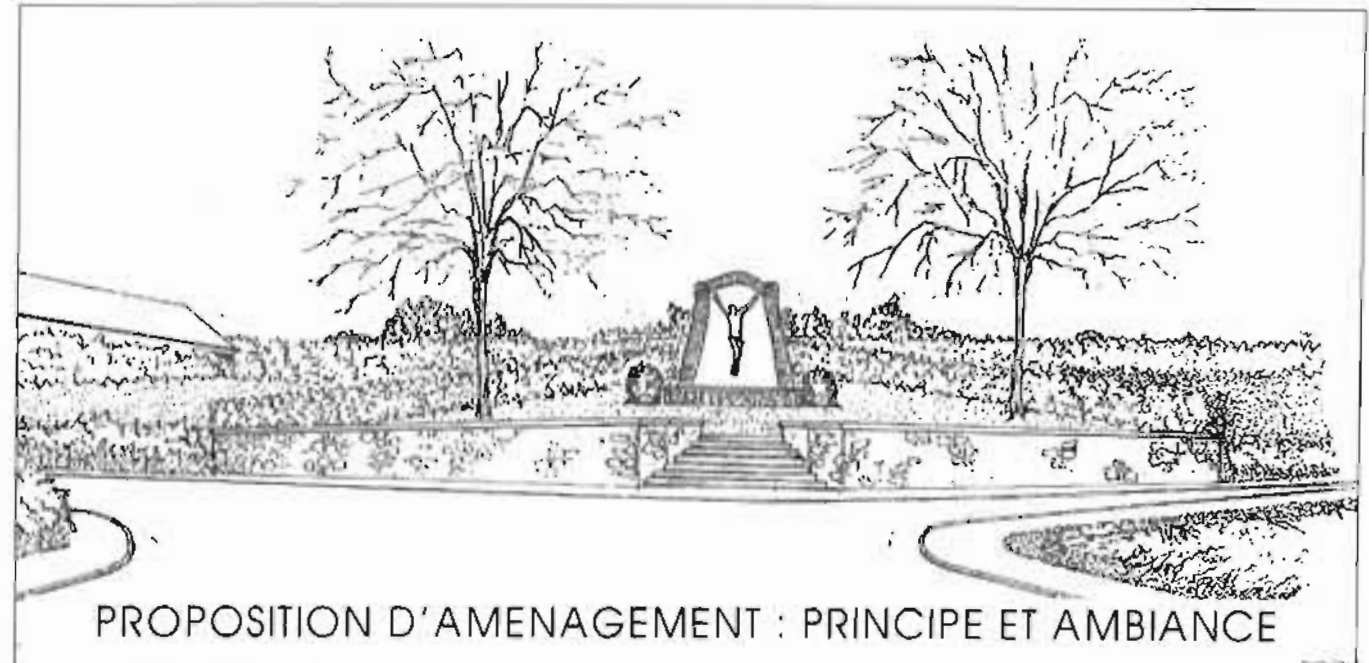
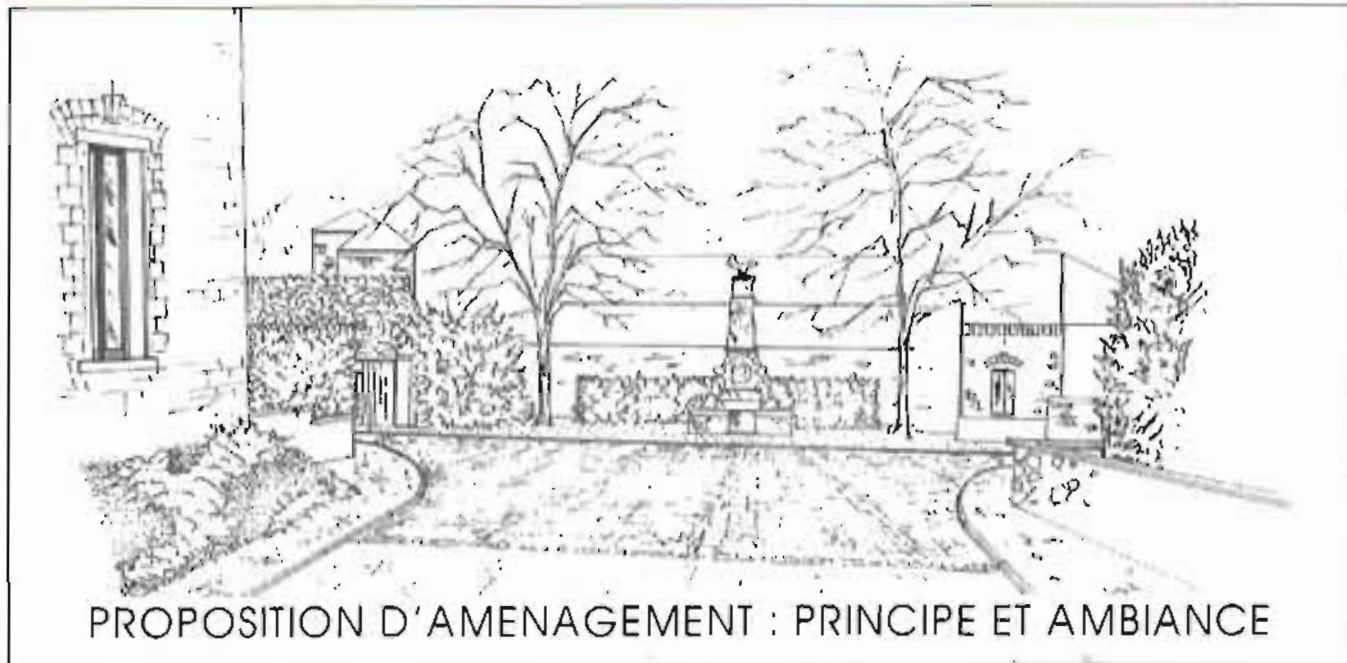


PROPOSITIONS DETAILLEES : VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL



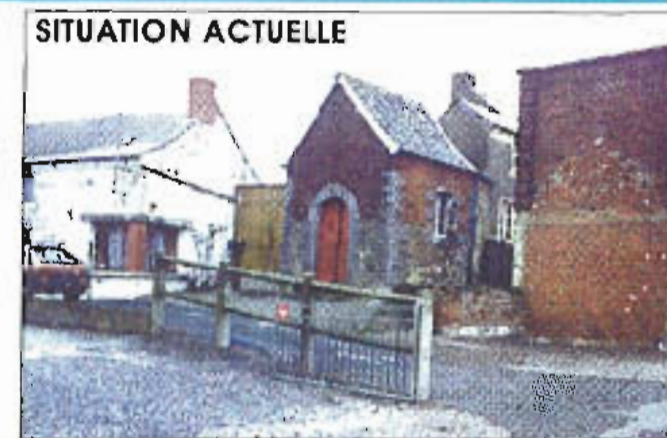
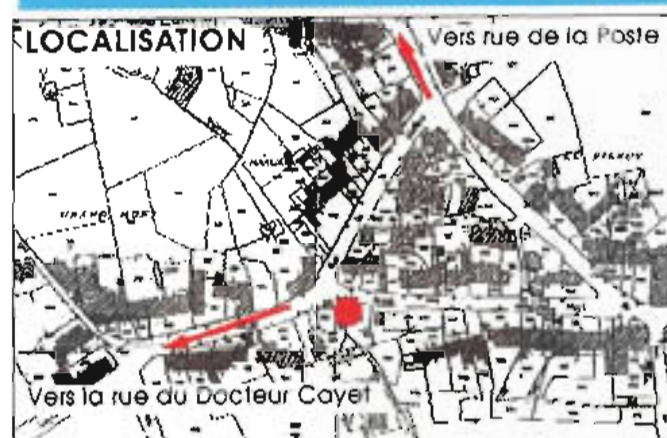
AMENAGEMENT DES ABORDS DU MONUMENT AUX MORTS

AMENAGEMENT DES ABORDS DU CALVAIRE



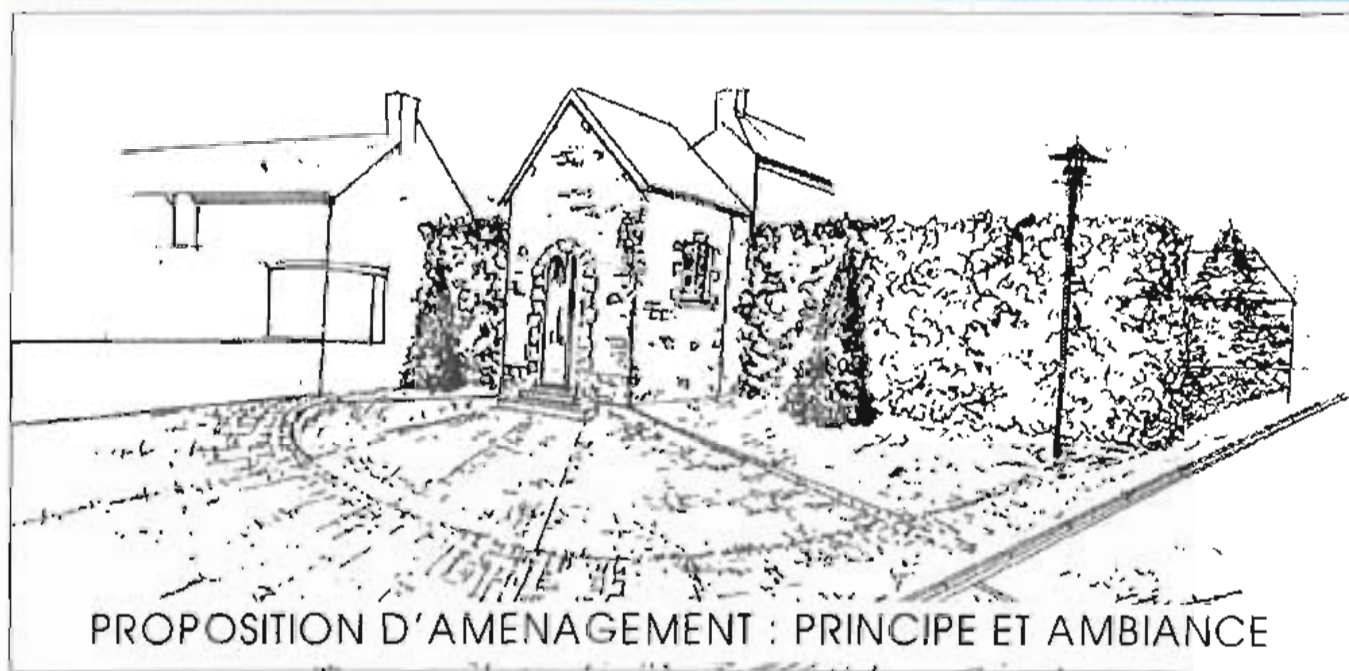
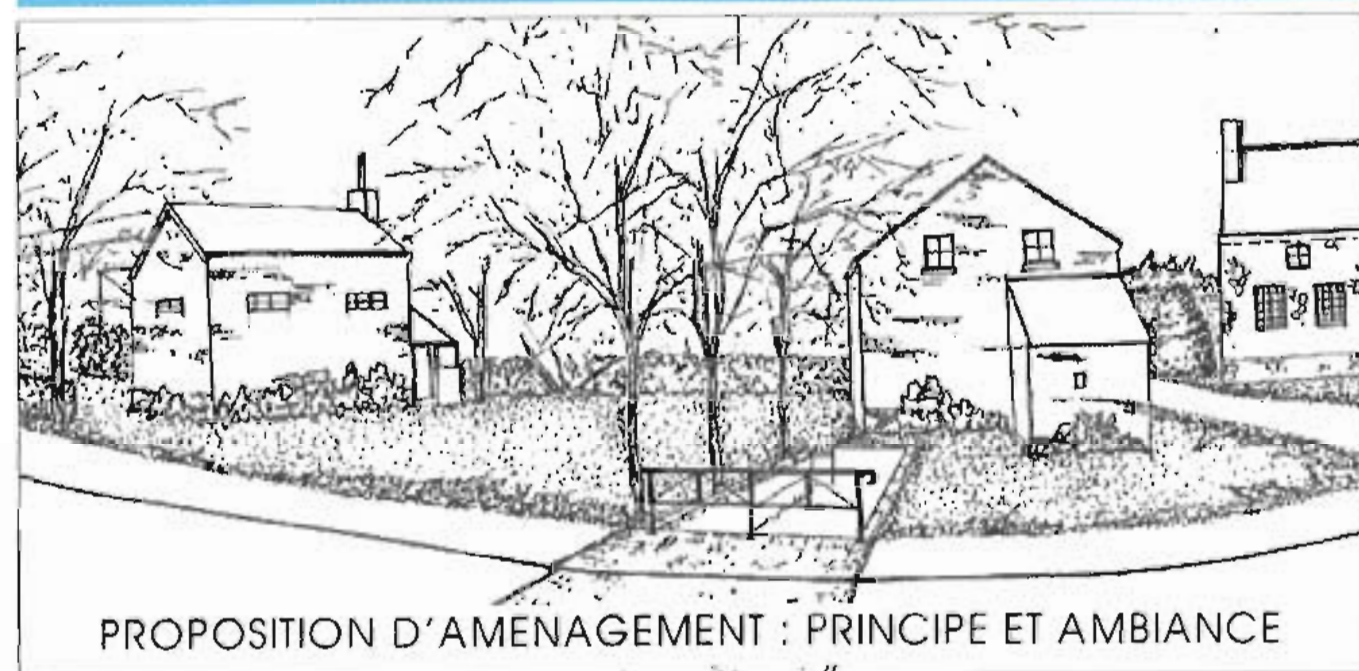


PROPOSITIONS DETAILLEES : VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL



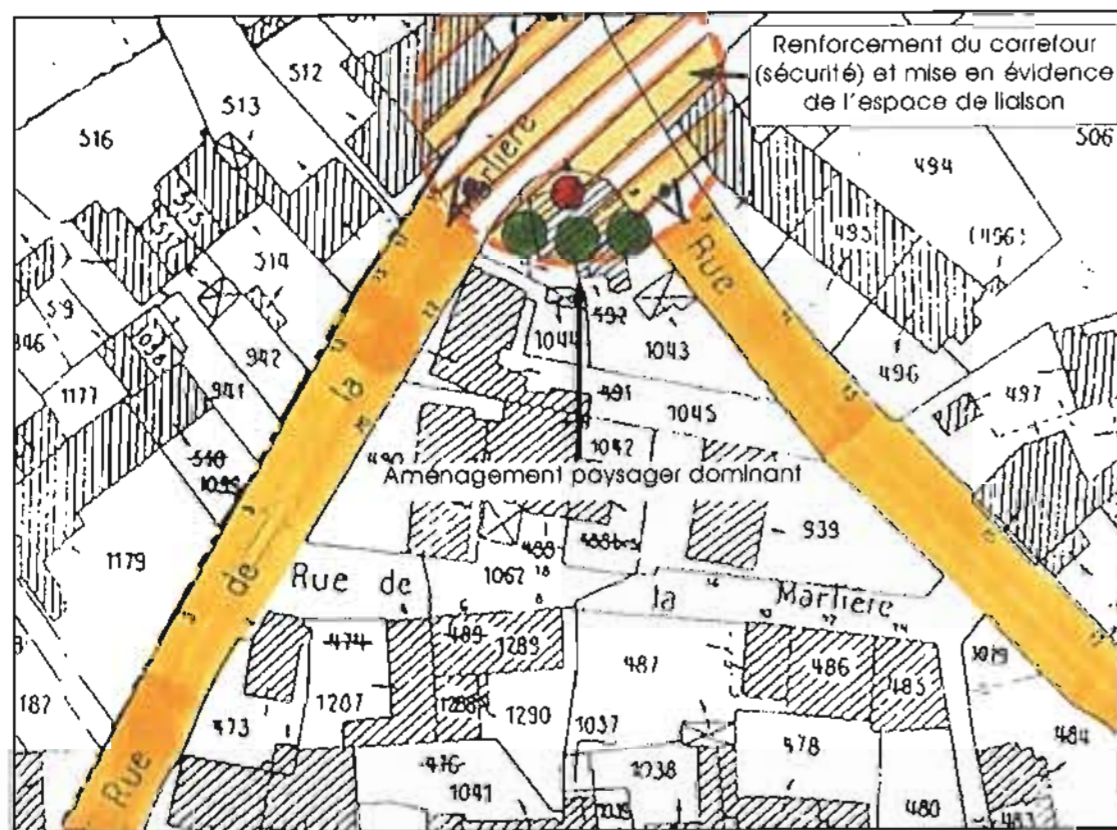
AMENAGEMENT DES ABORDS D'UNE FONTAINE RUE DU GRAND MONT

AMENAGEMENT DES ABORDS D'UNE CHAPELLE RUE DU GRAND MONT

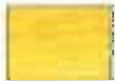








AMENAGEMENT DES ESPACES DELAISSES : LES PRINCIPAUX ENJEUX



LEGENDE :

	Espace de liaison		Renforcement du carrefour
	Aménagement végétal		Cône de vue et perspective
	Élément symbolique (sculpture)		

Certains abords de voie ou certaines parcelles privées peu entretenus ou abandonnées constituent des points noirs dans la commune.

La construction située au carrefour de la rue Martière et de la rue du Pierge en est un exemple frappant. Son impact est particulièrement fort puisqu'elle est perceptible depuis trois directions.

Le parti d'aménagement propose de supprimer cette nuisance visuelle forte par :

- la démolition de la construction
- le retraitement du carrefour.

L'objectif est de proposer aux habitants un nouvel espace public par l'acquisition de ce parcellaire. En effet, le retraitement projeté du carrefour (D.D.E) réduit l'emprise et ne permet pas de reconstruire.

Sa localisation en fait un site plurifonctionnel :

- Situé à l'interface de trois cônes de vue, il s'agit d'un point de référence potentiel majeur dans la commune.

La mise en place d'un élément monumental de type sculpture ou

fontaine est envisageable complétée avec un arrière plan paysager, véritable écran.

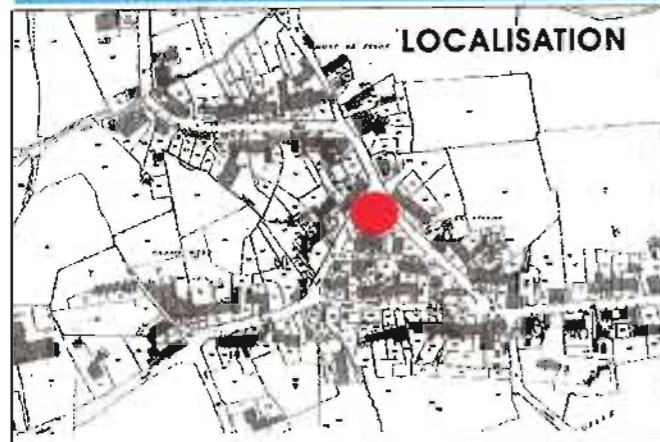
- Son insertion au sein d'un îlot résidentiel en fait par ailleurs un lieu d'étape et de détente potentiel pour les populations.

- sa qualification primaire de carrefour lui confère un rôle d'échanges et de gestion des flux principalement automobiles.

Un traitement de sol particulier permettra de marquer ce pôle tout en renforçant la sécurité et en mettant en évidence cet espace de liaison dans la commune.



PROPOSITIONS DETAILLEES : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DELAISSE (PIERGE) : HYPOTHESE 1



LOCALISATION



ETAT ACTUEL DU SITE

SITUATION ACTUELLE :

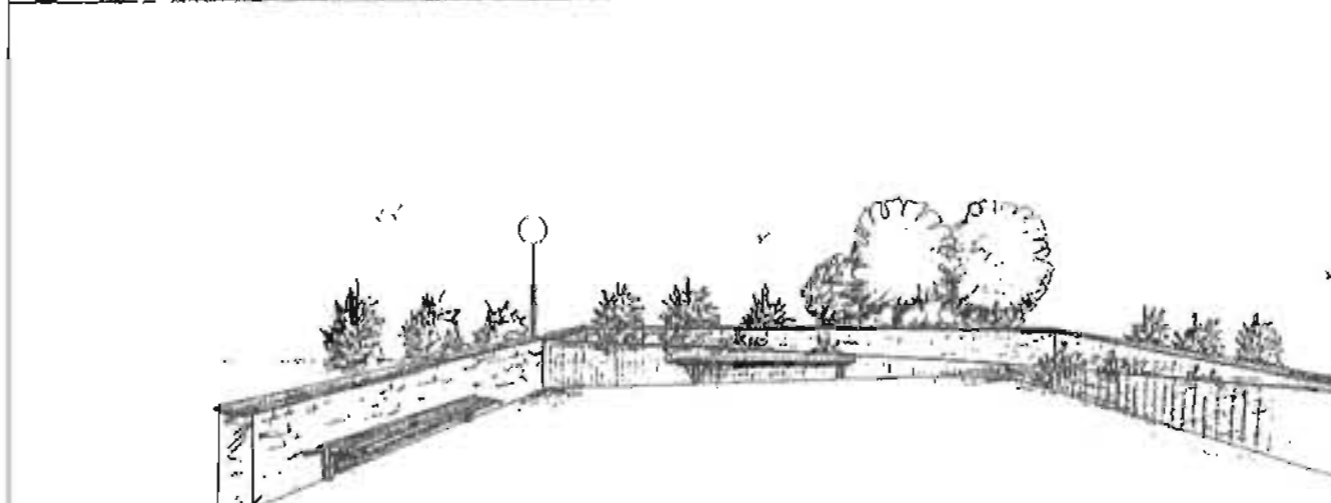
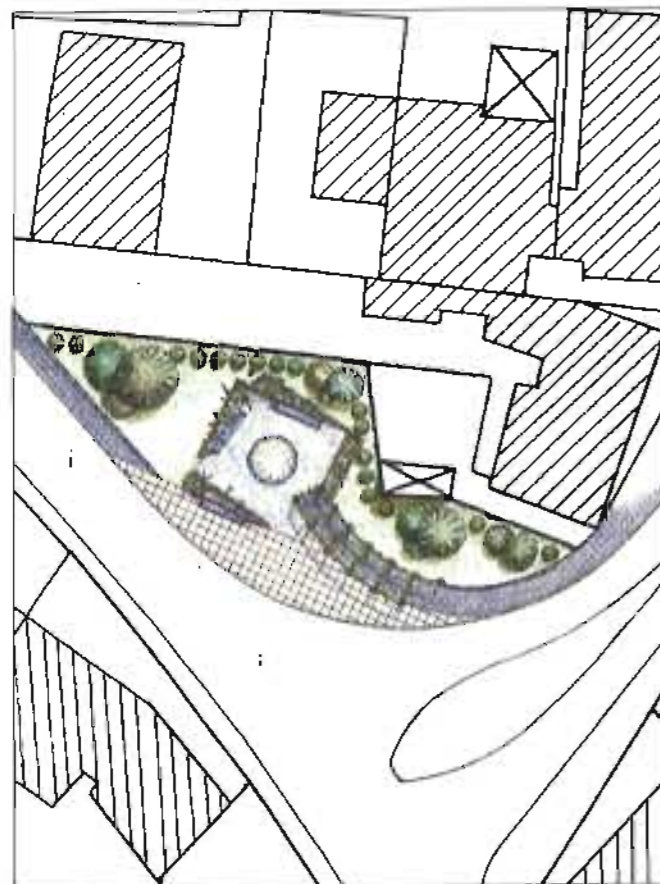
La parcelle, située à l'angle des rues du Pierge et de la Marllère est un exemple significatif du problème des «délaisés» à Felleries. En effet, cet espace visible d'assez loin depuis la rue du Pierge, constitue le terrain d'assiette d'une maison en état d'abandon.

Pour gommer cette image de décrépitude et, par la même occasion, régler des problèmes de visibilité et de circulation, la municipalité a fait appel aux services de la Direction Départementale de l'Équipement qui a exécuté un projet de modification du carrefour. Ce changement entraîne la démolition du bâtiment abandonné et il semble nécessaire de penser à la mise en valeur de cette parcelle très irrégulière par un aménagement paysager.

PROPOSITION :

Afin de bloquer la rue sur les constructions et les jardins mitoyens, le fond du terrain est planté d'une masse végétale. Depuis la rue Marllère, le trottoir se retourne pour passer sous une pergola servant de support à des plantes grimpantes. Ce chemin amène le piéton au cœur de la parcelle occupé par une petite placette de forme géométrique. Cet espace, aménagé de bancs et de bacs pour de petites plantations, constitue un lieu de convivialité. Un traitement de sol au niveau de l'angle définit un parvis à cette placette.

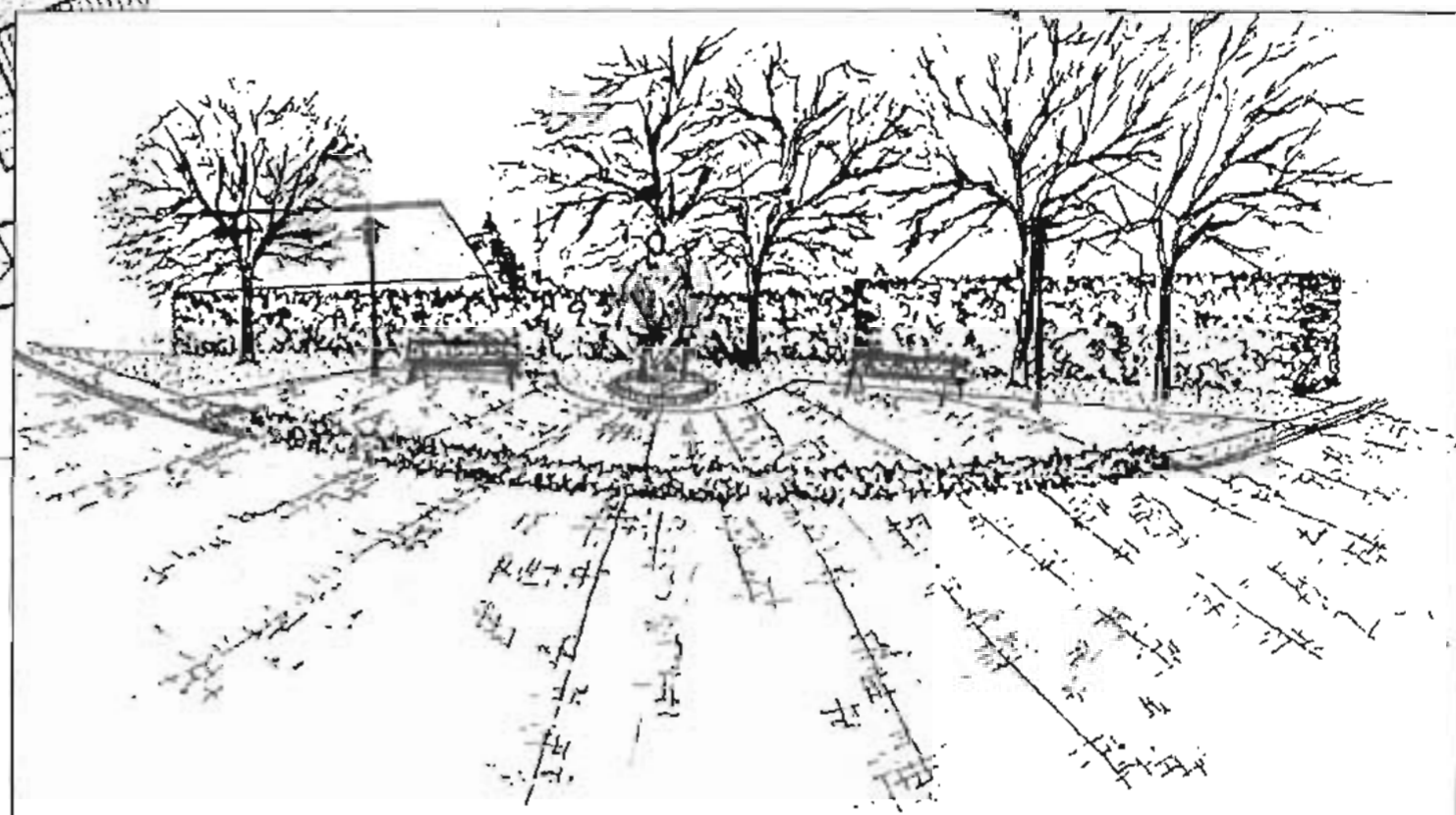
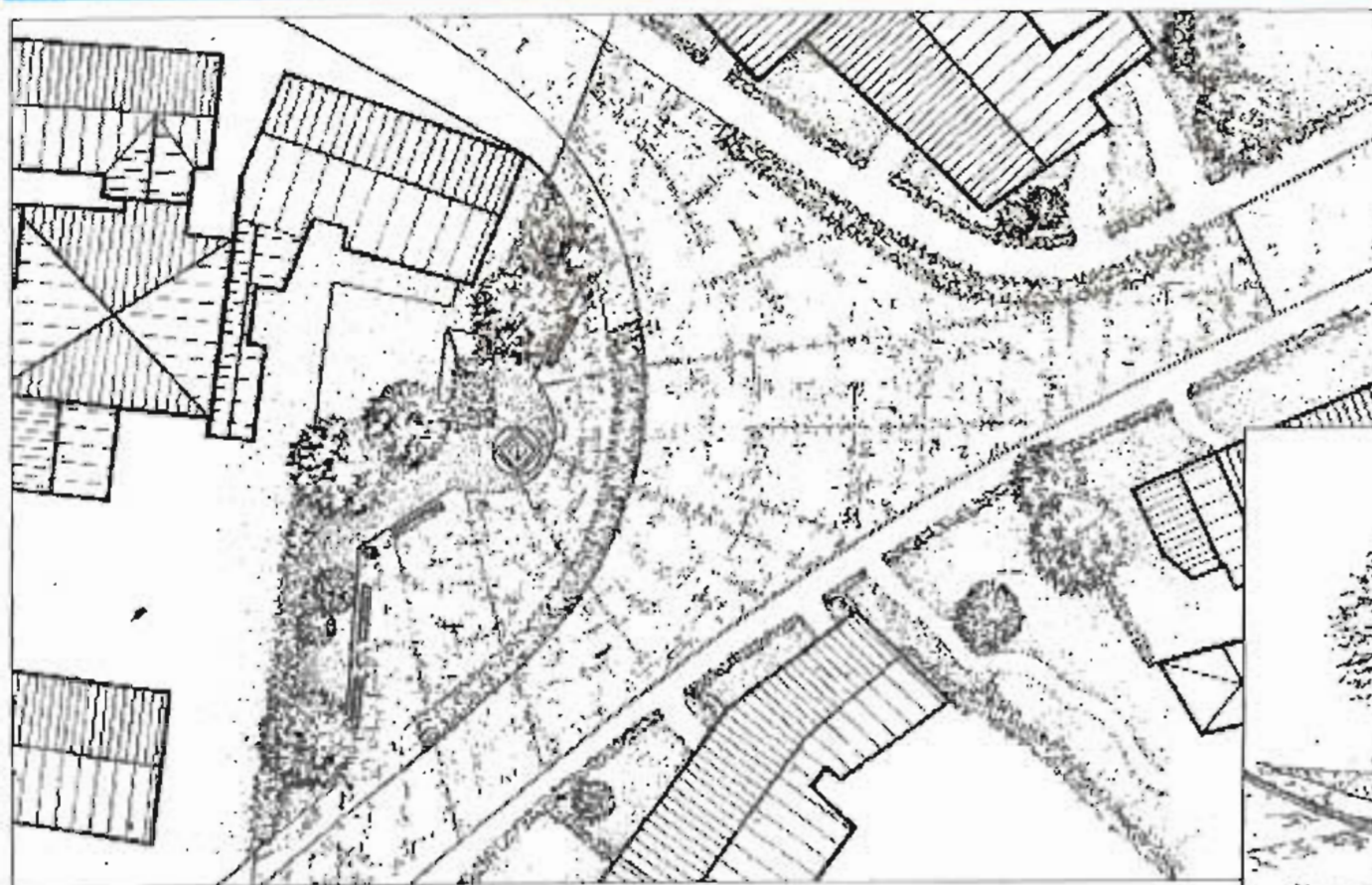
PROPOSITIONS : Dominique JUMÉZ
Architecte DESL



PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PRINCIPE ET AMBIANCE



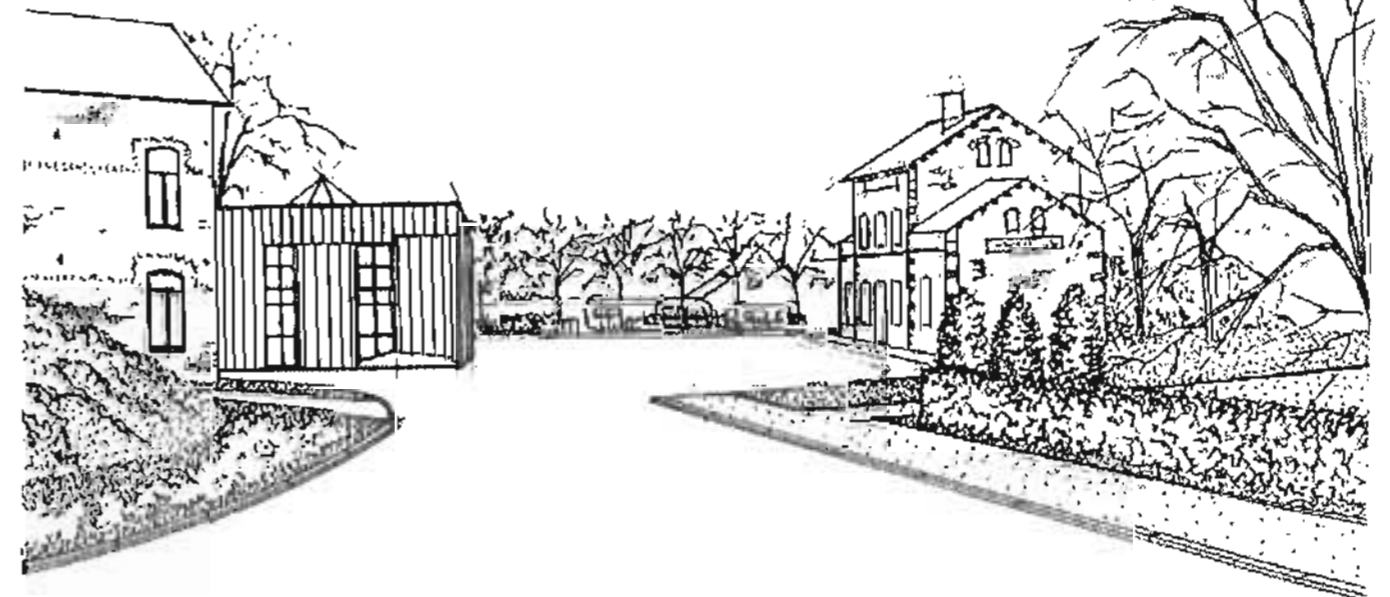
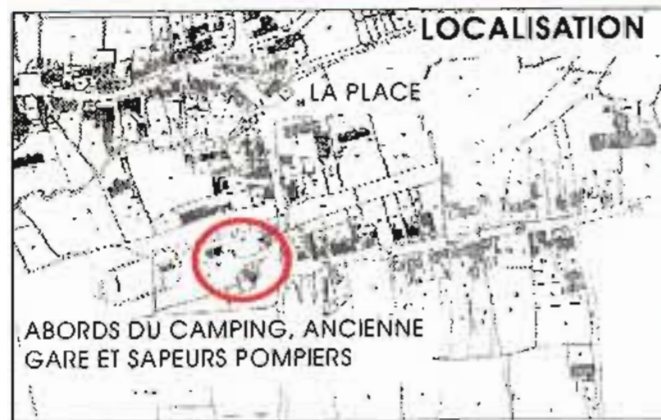
PROPOSITIONS DETAILLEES : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DELAISSE (PIERGE) : HYPOTHESE 2



PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PRINCIPE ET AMBIANCE



PROPOSITIONS DETAILLEES : AMENAGEMENT DES ABORDS DU CAMPING ET DE L'ANCIENNE GARE



PROPOSITION D'AMENAGEMENT : PRINCIPE ET AMBIANCE



ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX ET PROPOSITION DE PHASAGE

Le parti d'aménagement développé intervient sur trois points majeurs du territoire communal :

- l'aménagement de la place et de ses abords
- l'aménagement des abords de l'église
- la valorisation du patrimoine communal et la requalification des espaces délaissés

* Aménagement de la place et de ses abords :

Il s'agit d'un espace stratégique de la commune. Le traitement doit être sobre et surtout à l'échelle de la commune tout en témoignant de l'importance et de la symbolique des lieux. La municipalité doit prendre conscience de cet enjeu et requérir l'ensemble des moyens nécessaires pour mener à bien les aménagements.

Actuellement, le devenir de l'ancienne brasserie n'est pas fixé et l'aménagement de la place ne peut être réalisé sans cet élément majeur dont l'atout et la qualité ont été souvent soulignés lors de la présente étude.

Le phasage suivant peut éventuellement être appliqué :

- Aménagement de la placette et des abords du musée et du ruisseau
- aménagement de la voirie et des abords de l'ancienne brasserie ainsi que l'ensemble du mobilier et des travaux relatifs à l'effacement des réseaux aériens et à la mise en place d'une ligne d'éclairage public.

L'aménagement des abords doit faire l'objet de discussions avec les propriétaires privés (café, habitants) afin de composer un aménagement cohérent, fruit d'une concertation et d'une adhésion de la majorité. Ces actions communes peuvent également faire l'objet de la signature d'une charte entre la commune et les habitants.

* Les abords de l'église :

La proposition d'aménagement s'appuie en partie sur des aménagements paysagers et la suppression des barrières visuelles qui occultent la vision sur l'édifice.

L'aménagement de la voie et la réalisation du cheminement peuvent faire l'objet d'une seconde phase de travaux.

* **Aménagements des carrefours et les travaux de voirie** peuvent être réunis au sein d'un programme de travaux à l'échelle communale pouvant inclure :

- la résorption de certains délaissés
- l'effacement des réseaux aériens sur certaines sections (rue de la place, rue de l'église et entrée de ville).

Il s'agit d'éviter les doubles emplois dans l'ensemble des opérations et de regrouper le maximum de partenaires autour de projets forts d'amélioration du cadre de vie.

* La valorisation du patrimoine :

Le nettoyage du site et la réfection de l'édifice tel que les chapelles que l'on rencontre sur le territoire de la commune sont des opérations peu coûteuses où les aménagements paysagers sont généralement dominants.

Ces aménagements peuvent également faire l'objet de présentation de dossier auprès des partenaires chargés à la culture ou au patrimoine.

Afin d'établir des projets forts et cohérents garantissant un maximum de réussite, l'adhésion de l'ensemble de la municipalité et de la population est nécessaire.

Un phasage détaillé et parfaitement calculé en fonction des différents budgets de la commune doit être élaboré. La commune doit s'appuyer sur les différents partenaires afin de trouver les meilleures solutions en matière de financement.



PROPOSITIONS DETAILLEES : DEVIS ESTIMATIF

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
AMENAGEMENT D'UN ESPACE DELAISSE
(INTERSECTION RUE PIERGE ET MARLIERE)
DEVIS ESTIMATIF

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
AMENAGEMENT DE LA PLACE
DEVIS ESTIMATIF

DESIGNATION	MONTANT H.T
1) Démolitions:	
* dépose bordures .	4 000,00 FR\$
* démolition enrobés	17 000,00 FR\$
Sous total :	21 000,00 FR\$
2) Terrassements:	
* terrassements en déblais	40 000,00 FR\$
* terre végétale.	30 000,00 FR\$
Sous total :	70 000,00 FR\$
3) Assainissement:	
forfait	25 000,00 FR\$
4) Revêtement des sols:	
* bordures granit.	80 000,00 FR\$
* pavés béton sur trottoir et espace public.	140 000,00 FR\$
* pavage béton par voirie	280 000,00 FR\$
Sous total :	500 000,00 FR\$
5) Clôtures:	
	20 000,00 FR\$
6) Eclairage:	
* candélabre.	45 000,00 FR\$
* projecteurs.	15 000,00 FR\$
Sous total :	60 000,00 FR\$
7) Mobilier:	
* bancs.	9 000,00 FR\$
* corbeilles.	6 000,00 FR\$
Sous total :	15 000,00 FR\$
8) Espaces verts:	
* arbres tiges.	10 000,00 FR\$
* arbustes et couvre sol.	17 000,00 FR\$
* pelouse	3 000,00 FR\$
Sous total :	30 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL H.T :	141 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL T.T.C	878 826,00 FR\$

DESIGNATION	MONTANT H.T
OPTION:	
* Implantation d'un kiosque sur la place.	350 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL H.T AVEC OPTION :	1 910 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL T.T.C AVEC OPTION :	2 253 400,00 FR\$

DESIGNATION	MONTANT H.T
OPTION:	
* élément sculptural	100 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL H.T AVEC OPTION :	641 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL T.T.C AVEC OPTION :	997 476,00 FR\$

DESIGNATION	MONTANT H.T
1) Démolitions:	
* dépose bordures .	4 000,00 FR\$
* démolition enrobés sur trottoir.	9 000,00 FR\$
* démolition enrobé sur voirie.	7 000,00 FR\$
* démolition kiosque . Forfait.	40 000,00 FR\$
Sous total :	60 000,00 FR\$
2) Terrassements:	
* terrassements en déblais sur trottoir.	9 000,00 FR\$
* terrassement en déblais sur voirie.	6 000,00 FR\$
* terrassement en déblais sur espace central.	35 000,00 FR\$
* terre végétale.	40 000,00 FR\$
* creusement miroir d'eau	10 000,00 FR\$
Sous total :	100 000,00 FR\$
3) Assainissement:	
forfait.	50 000,00 FR\$
4) Revêtement des sols:	
* dallage pour constitution fil d'eau.	40 000,00 FR\$
* pavage sur trottoir.	320 000,00 FR\$
* pavage sur voirie.	145 000,00 FR\$
* pavage sur placette.	400 000,00 FR\$
Sous total :	905 000,00 FR\$
5) Eclairage:	
* candélabre.	110 000,00 FR\$
* bornes.	75 000,00 FR\$
* projecteurs.	30 000,00 FR\$
Sous total :	215 000,00 FR\$
6) Mobilier:	
* bancs.	25 000,00 FR\$
* bornes.	25 000,00 FR\$
* corbeilles.	20 000,00 FR\$
* porte-vélo.	10 000,00 FR\$
Sous total :	80 000,00 FR\$
7) Espaces verts:	
* arbres tiges.	35 000,00 FR\$
* arbustes tiges.	40 000,00 FR\$
* arbustes et couvre sol.	30 000,00 FR\$
* engazonnements.	10 000,00 FR\$
* aménagements paysagers plan d'eau.	25 000,00 FR\$
Sous total :	140 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL H.T	1 560 000,00 FR\$
TOTAL GENERAL T.T.C	1 838 300,00 FR\$



PROPOSITIONS DETAILLEES : DEVIS ESTIMATIF

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
AMENAGEMENT DES ABORDS DU MONUMENT AUX MORTS
DEVIS ESTIMATIF

DESIGNATION	MONTANT H.T
1) Démolitions:	
* dépose bordures .	1 000,00 FRS
* démolition enrobés .	2 000,00 FRS
Sous total :	3 000,00 FRS
2) Terrassements :	
* terrassements en déblais .	5 000,00 FRS
* terno végétale	5 000,00 FRS
Sous total :	10 000,00 FR
3) Assainissement:	
forfait	15 000,00 FRS
4) Revêtement des sols :	
* bordures granit .	40 000,00 FRS
* dallage pierre autour monument aux morts .	25 000,00 FRS
* pavage	100 000,00 FRS
Sous total :	165 000,00 FRS
5) Eclairage :	
* candélabre .	15 000,00 FRS
* projecteur	10 000,00 FRS
Sous total :	25 000,00 FRS
6) Mobilier :	
* bornes .	10 000,00 FRS
* corbeilles	5 000,00 FRS
Sous total :	15 000,00 FRS
7) Espaces verts :	
* arbres figur .	8 000,00 FRS
* arbustes et couvre sol	7 000,00 FRS
Sous total :	15 000,00 FRS
TOTAL GENERAL H.T. :	248 000,00 FRS
TOTAL GENERAL T.T.C	274 128,00 FRS

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES
DEVIS ESTIMATIF

DESIGNATION	MONTANT H.T
1) Démolitions:	
* dépose bordures .	2 000,00 FRS
* démolition enrobés .	9 000,00 FRS
Sous total :	11 000,00 FRS
2) Terrassements :	
* terrassements en déblais	6 000,00 FRS
* fosses de plantation	3 000,00 FRS
Sous total :	9 000,00 FRS
3) Assainissement :	
forfait	20 000,00 FRS
4) Revêtement des sols :	
* bordures granit .	50 000,00 FRS
* pavés béton	240 000,00 FRS
Sous total :	290 000,00 FRS
5) Eclairage :	
* candélabre .	40 000,00 FRS
* consoles sur façade	24 000,00 FRS
Sous total :	64 000,00 FRS
6) Mobilier :	
* bornes .	6 000,00 FRS
* bornes .	20 000,00 FRS
* corbeilles .	4 000,00 FRS
Sous total :	30 000,00 FRS
7) Espaces verts :	
* arbustes taillés .	3 000,00 FRS
* arbustes et couvre sol	5 000,00 FRS
* engazonnements .	3 000,00 FRS
Sous total :	11 000,00 FRS
TOTAL GENERAL H.T. :	435 000,00 FRS
TOTAL GENERAL T.T.C	515 910,00 FRS

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGUSE
DEVIS ESTIMATIF

DESIGNATION	MONTANT H.T
1) Démolitions :	
* dépose bordures .	3 000,00 FRS
* démolition enrobés .	5 500,00 FRS
Sous total :	8 500,00 FRS
2) Terrassements :	
* terrassements en déblais	3 500,00 FRS
3) Assainissement :	
forfait	15 000,00 FRS
4) Revêtement des sols :	
* bordures granit .	75 000,00 FRS
* pavés béton .	160 000,00 FRS
* dallage pierre .	15 000,00 FRS
* constitution d'allée stabilisée .	40 000,00 FRS
Sous total :	290 000,00 FRS
5) Maçonnerie :	
* amorce cheminée .	80 000,00 FRS
6) Eclairage :	
* candélabre .	40 000,00 FRS
* consoles sur façade église .	15 000,00 FRS
* projecteur : abords du bâtiment	15 000,00 FRS
Sous total :	70 000,00 FRS
7) Mobilier :	
* bornes .	5 000,00 FRS
* bornes .	5 000,00 FRS
* corbeilles .	5 000,00 FRS
* ornis bus .	15 000,00 FRS
Sous total :	30 000,00 FRS
8) Espaces verts :	
* arbustes taillés .	5 000,00 FRS
* arbustes et couvre sol	20 000,00 FRS
* engazonnements .	5 000,00 FRS
Sous total :	30 000,00 FRS
TOTAL GENERAL H.T. :	527 000,00 FRS
TOTAL GENERAL T.T.C	625 022,00 FRS



PROPOSITIONS DETAILLEES : DEVIS ESTIMATIF

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
ESTIMATIF RECAPITULATIF SANS OPTION

DESIGNATION	ESTIMATION H.T	ESTIMATION T.T.C
* abords de la mairie et de la salle des fêtes.	435 000,00 FRS	515 910,00 FRS
* abords de l'église.	527 000,00 FRS	625 022,00 FRS
* abords du monument aux morts.	248 000,00 FRS	294 120,00 FRS
* aménagement d'un espace délaissé (Intersection rue Pierge et Marliere) sans option.	741 000,00 FRS	878 826,00 FRS
* aménagement de la place sans option.	1 550 000,00 FRS	1 838 300,00 FRS
TOTAL GENERAL :	3 501 000,00 FRS	4 152 186,00 FRS

COMMUNE DE FELLERIES
FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
ESTIMATIF RECAPITULATIF AVEC OPTION

DESIGNATION	ESTIMATION H.T	ESTIMATION T.T.C
* abords de la mairie et de la salle des fêtes.	435 000,00 FRS	515 910,00 FRS
* abords de l'église.	527 000,00 FRS	625 022,00 FRS
* abords du monument aux morts.	248 000,00 FRS	294 120,00 FRS
* aménagement d'un espace délaissé (Intersection rue Pierge et Marliere) avec option.	841 000,00 FRS	997 426,00 FRS
* aménagement de la place avec option.	1 900 000,00 FRS	2 253 400,00 FRS
TOTAL GENERAL :	3 951 000,00 FRS	4 685 886,00 FRS



C O N C L U S I O N

Felleries est un village qui est exceptionnellement préservé tant dans son paysage naturel que dans sa structure urbaine.

L'analyse a démontré une implantation particulière de hameaux, qui, pour certains ont fusionné au fil du temps, au sein d'un paysage vallonné de prairies qui se répartissent dans un maillage serré de bocage.

Les caractéristiques architecturales sont relativement identiques et spécifiques à l'avesnois.
Néanmoins, chaque édifice est personnalisé et l'ensemble se trouve par conséquent assez différencié.

L'ensemble de ces valeurs doit justifier la mise en place d'une politique globale d'aménagement.

L'étude qui a été menée doit être utilement complétée et être en parfaite cohérence avec les documents d'urbanisme réglementaire et de droit des sols pour qu'ils permettent d'aborder les problèmes internes de fonctionnement, de développement tout en prenant en compte les données spécifiques liées au paysage et à sa mise en valeur.

Les caractéristiques doivent justifier une prise en conscience de la municipalité.

C'est pourquoi la mise en place d'une véritable charte d'aménagement ne doit pas être un garde-fou mais constituer un document de référence qui projetera des visions à long terme, ménagera l'avenir en choisissant des secteurs de développement.